

HENRI IV ET LOUIS XIII

LA FRONDE

**D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. PAUL LACROIX
SUR LE XVII^e SIÈCLE**

PARIS - FIRMIN-DIDOT ET CIE - 1886

CHAPITRE PREMIER. — LA LIGUE.

CHAPITRE II. — HENRI IV ET SULLY.

CHAPITRE III. — RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS.

CHAPITRE IV. — LOUIS XIII ET RICHELIEU.

CHAPITRE V. — LA FRONDE.

CHAPITRE VI. — FINANCES, INDUSTRIES, COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER

LA LIGUE

La Ligue ; ses origines. — Mort d'Henri III. — Siège de Paris ; procession de la Ligue. — Arques et Ivry. — Cruelle famine dans Paris. — Campagnes d'Henri IV contre Mayenne et Alexandre Farnèse. — Tyrannie des Seize ; meurtre du président Brisson. — Les États de la Ligue. — L'abjuration. — Entrée d'Henri IV à Paris.

La Ligue n'avait été, à son origine en 1576, qu'une association particulière de gentilshommes de Picardie, qui, à l'instigation de Jacques d'Humières, s'engagèrent par serment à défendre la religion catholique, et à combattre l'hérésie calviniste, en faisant au besoin le sacrifice de leurs biens et de leurs vies. Mais d'autres ligues analogues, constituées sur les mêmes bases et sur le même plan, s'étaient établies simultanément dans toutes les provinces et avaient composé d'intelligence une seule Ligue, qui devint la Sainte-Union des catholiques contre les huguenots. Voici comment de Thou raconte la naissance de la Ligue à Paris : Un parfumeur, nommé Pierre de la Bruyère et son fils Matthieu, conseiller au Châtelet, y furent les premiers et les plus zélés prédicateurs de l'Union, et, à leur sollicitation, tout ce qu'il y avait de débauchés dans cette grande ville, tous les gens qui ne trouvaient que dans la guerre civile une ressource à leur libertinage, ou un moyen sûr de satisfaire leur avarice et leur ambition, s'enrôlèrent à l'envi dans cette nouvelle milice.

Ce jugement d'un adversaire peut n'être pas trop sévère pour un certain nombre d'ambitieux et d'intrigants qui se servaient de la religion pour colorer leur désir de dominer et ne craignirent pas d'appeler à eux les ennemis de la France, mais il ne saurait être appliqué d'une manière générale à tous les ligueurs. Il faut reconnaître qu'un grand nombre de gens, dans le peuple surtout, étaient de bonne foi, et que, s'ils ont pu se tromper et se laisser tromper, ils n'ont jamais manqué de courage ni de dévouement.

La Ligue, qui donnait l'éveil aux passions démagogiques, n'eut aucune action dans les campagnes, mais elle fut bientôt maîtresse absolue des villes et surtout des plus populeuses, où les habitants paisibles n'osaient, malgré leur nombre, tenir tête quelquefois à une poignée de fanatiques. Henri III lui-même (fig. i) s'était vu forcé d'adhérer au pacte de la Ligue, qui n'avait pas tardé à s'écarter de son but primitif, pour se jeter dans un inextricable chaos de folies et de désordres.

Depuis la journée des Barricades (jeudi 12 mai 1588), qui avait forcé Henri III à sortir de sa capitale en vaincu et en fugitif, depuis la fin tragique du duc Henri de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine, massacrés tous deux, par ordre du roi, au château de Blois, pendant les États généraux (23 et 24 décembre de la

même année), la Ligue avait changé d'objet, de caractère et de physionomie. Les princes de la maison de Lorraine en étaient toujours les chefs apparents, le roi d'Espagne Philippe II en était l'allié, la cour de Rome en était l'appui, mais il ne s'agissait plus d'étouffer l'hérésie dans le sang de *ceux de la religion* : toutes les forces de cette grande insurrection populaire se trouvaient dirigées à la fois contre le roi très chrétien qu'on voulait déposséder de sa couronne. Un décret de la Sorbonne avait délié les Français du serment de fidélité à l'égard de leur souverain. Paris était en pleine révolte contre l'autorité royale, et la plupart des villes avaient suivi l'exemple de Paris. Il y avait, pour ainsi parler, deux royaumes dans le royaume, deux États dans l'État, et jamais peut-être la France ne s'était trouvée en un tel péril.

Ce fut alors qu'Henri III, n'ayant plus autour de lui qu'un simulacre de cour et d'armée, fit appel à son beau-frère le roi de Navarre et réclama le secours des calvinistes, qui lui pardonnèrent leurs défaites de Jarnac et de Moncontour. Ce n'était qu'une trêve d'une année, en apparence, mais c'était la réconciliation éclatante d'Henri de Bourbon avec le roi de France, dont il allait être désormais l'héritier présomptif. Avant cette réconciliation (mars 1589 :,, le roi de Navarre avait adressé aux royalistes catholiques une touchante apologie de sa conduite politique : *Plût à Dieu, disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France ! Je suis prêt à demander au roi, mon seigneur, la paix, le repos de son royaume, le mien... On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment ? la dague à la gorge... Si vous désirez simplement mon salut, je vous remercie ; si vous ne désirez ma conversion que par la crainte que vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous avez tort !* Ainsi, dès ce moment-là, le roi de Navarre semblait prévoir, sans trop d'effroi, qu'il pourrait bien se voir obligé de changer de religion pour devenir roi de France.

Quand Henri III et le roi de Navarre se furent embrassés, au château de Plessis-lès-Tours, en présence d'une nombreuse réunion de catholiques et de calvinistes (30 avril 1589), Henri de Bourbon écrivit à son fidèle serviteur Philippe de Mornay : *La glace a été rompue ; non sans nombre d'avertissements que, si j'y allais, j'étais mort ; j'ai passé l'eau, en me recommandant à Dieu !* Mornay lui répondit : *Sire, vous avez fait ce que vous deviez et ce que nul ne vous devait conseiller.*

La situation désespérée du roi s'améliora tout à coup, et en moins de trois mois, Henri III put avoir l'espérance de prendre sa revanche contre tous ses ennemis et de triompher de la Ligue, qui avait failli le détrôner au profit du roi d'Espagne et de la maison de Lorraine. Dans les derniers jours de juillet, il se voyait à la tête d'une armée de 40.000 hommes, et il occupait les hauteurs de Saint-Cloud, avec la certitude de rentrer bientôt en maître dans Paris. Du haut des collines où étaient campées ses troupes, impatientes de commencer le siège de la ville rebelle, il regardait avec joie, dans le lointain, ce Paris qui l'avait insolemment chassé dans la journée des Barricades ; il prononça, dit-on, ces paroles empreintes d'un profond sentiment de vengeance : *Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée, pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communique ! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement la place où tu auras été.* Le roi de Navarre ne partageait pas ses sentiments et n'avait garde de méditer la destruction de la capitale d'un royaume qui devait, tôt ou tard, lui appartenir, en vertu des droits que lui assurait la loi fondamentale de la monarchie.

L'armée royale était divisée en deux camps : les catholiques à Saint-Cloud, les calvinistes à Meudon, mais tous devaient agir en commun, sous la direction d'Henri III, qui avait approuvé les plans du roi de Navarre.

Paris se préparait à une résistance formidable, quoique sa garnison fût à peine suffisante pour défendre les positions que le duc de Mayenne avait fait fortifier à la hâte, en élevant des bastions et en creusant des fossés, hors de la vieille enceinte de murailles, que les Parisiens avaient laissée tomber en ruines depuis le règne de François Ier. Mayenne, comme chef de l'Union et lieutenant général de l'État et couronne de France, avait convoqué tous les seigneurs et gentilshommes qui avaient prêté serment à la Ligue, mais ces seigneurs et gentilshommes étaient la plupart retenus, dans les provinces, par leurs propres intérêts : on ne pouvait guère compter sur leur assistance, du moins immédiate ; on comptait davantage sur les troupes espagnoles et napolitaines que Philippe II envoyait au secours de Paris, bloqué plutôt qu'assiégé.

A défaut de forces militaires, appartenant à l'armée de la Ligue, cette ville avait pour sa défense une population exaltée par les prédicateurs, et une milice bourgeoise qui s'était aguerrie au métier des armes depuis que les guerres civiles avaient changé tous les citoyens en soldats. Il avait fallu, bon gré, mal gré, s'enrôler dans cette milice, pour obéir aux ordres tyranniques de la faction des Seize, qui exerçait dans la capitale une autorité arbitraire et absolue. **Nous sommes maintenant devenus des guerriers désespérés**, écrivait à un ami le célèbre Étienne Pasquier, alors avocat général à la chambre des comptes ; **le jour, nous gardons les portes ; la nuit, faisons le guet, patrouilles et sentinelles. Bon Dieu ! que c'est un métier plaisant à ceux qui en sont apprentis !** Il est permis de croire qu'une partie des habitants était, au fond du cœur, restée fidèle au roi et faisait des vœux pour être délivrée du fléau de la Ligue ; mais personne n'osait exprimer ou laisser soupçonner de pareils sentiments, dans la crainte d'être mis à mal par les *ligueux*, comme on les appelait. D'autres étaient sincères en leur foi et pensaient loyalement combattre *pro aris et focis*.

Le matin du 2. août (1589), le bruit se répandit tout à coup dans Paris qu'Henri III avait été tué, la veille, par un moine jacobin.

Celui qui en apporta la première nouvelle à la duchesse de Montpensier (Catherine-Marie de Lorraine) et à M^e de Nemours, sa mère, fut reçu comme un sauveur : la duchesse, lui sautant au cou et l'embrassant, s'écriait : **Ah ! mon ami, sois le bien venu ! Mais est-il vrai, au moins ? Ce méchant, ce perfide, est-il mort ? Dieu ! que vous me faites aise ! Je ne suis marrie que d'une chose : c'est qu'il n'a pas su, devant que de mourir, que c'était moi qui l'avais fait tuer !**

En effet, c'était la duchesse de Montpensier, qui, au moyen de toutes les séductions et de tous les artifices que lui suggérait son implacable haine contre le roi, avait, dit-on, poussé et déterminé un jeune moine du couvent des Jacobins, nommé Jacques Clément, à se faire régicide et à sacrifier sa vie, comme un martyr, pour frapper le tyran. Les prédicateurs n'appelaient pas autrement Henri III, depuis le meurtre du duc de Guise et du cardinal de Lorraine (fig. 4) aux États de Blois, et tous les jours, en chaire, ils invitaient leurs auditeurs à se rendre agréables à Dieu et à mériter la félicité éternelle, en immolant ce nouvel Hérode, dont' la mort serait si utile à la religion et à la France.

Mme de Montpensier annonça, pour témoigner sa joie, qu'elle porterait le deuil vert, **qui est la livrée des fous**, dit Pierre de l'Estoile, et distribua des écharpes vertes à tous ses domestiques. Elle monta en carrosse avec sa mère et se fit

promener par la ville, en criant à haute voix : **Bonnes nouvelles, mes amis ! Le tyran est mort. Il n'y a plus d'Henri de Valois en France !**

La mère et la fille se rendirent aux Cordeliers, et entrèrent dans l'église, suivies d'une foule de peuple, qu'elles haranguèrent, du haut des degrés du grand autel, en excitant leur auditoire à prier Dieu pour le bon moine, frère Jacques Clément, qui avait fait justice du cruel tyran, Henri de Valois, excommunié. Il y avait des fanatiques qui adressaient au ciel des actions de grâces et des prédicateurs qui glorifiaient en chaire la sainte et vertueuse action de l'assassin du roi. Déjà les faiseurs de libelles et de poésies diffamatoires se mettaient à l'œuvre, et le lendemain même on vendait dans les rues ces écrits abominables contre la mémoire du roi, avec quantité de placards accompagnés de gravures représentant l'assassinat et différents épisodes de cet horrible événement. On ignorait encore qu'Henri de Bourbon avait été proclamé roi de France, à titre de successeur légitime de son cousin et beau-frère Henri III.

Quand ce malheureux prince se sentit blessé mortellement, le 1er août, il se confessa, reçut l'absolution, communia, et se tint prêt à faire une fin chrétienne. Il avait mandé auprès de lui le roi de Navarre, et, en l'attendant, il parlait avec calme et résignation, aux principaux seigneurs de sa cour, rangés tristement autour de son lit ; il leur disait que son plus grand regret, en mourant, était de laisser son royaume dans un si fâcheux état ; qu'il avait appris, à l'école de Jésus-Christ, le pardon des injures, et qu'il ne voulait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite les assistants à reconnaître, après lui, pour roi de France, le roi de Navarre, qui était son seul héritier légitime.

En ce moment, Henri de Bourbon arrivait tout ému et s'arrêtait au seuil de la porte. Le royal moribond l'appela, et, se soulevant avec effort, lui jeta les bras au cou et le retint pressé sur son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui : **Soyez certain, mon cher beau-frère, lui dit-il, que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites catholique.** — **Soit !** répondit le roi de Navarre, en pleurant ; **que Dieu nous conserve longtemps Votre Majesté !** Toute l'assemblée fondait en larmes ; on n'entendait que soupirs et sanglots. Henri III, que les prédicateurs de la Ligue avaient réussi à rendre odieux à ses sujets, était chéri de ses serviteurs, qui le regardaient comme le meilleur et le plus généreux des maîtres ; ses ennemis, au contraire, le représentaient comme un monstre, gangrené de vices et capable de tous les crimes. Dès lors, suivant le témoignage d'un historien, on ne vit, dans ses dévotions, que leur bizarrerie ; dans ses libéralités, que leur profusion ; dans sa patience, qu'un excès de timidité ; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, on finit par le haïr.

Henri de Bourbon était allé, par ordre du roi, rassurer l'armée et prendre les dispositions urgentes que commandait la circonstance. Lorsqu'il revint à Saint-Cloud vers deux heures du matin, Henri III venait d'expirer : il se jeta sur le corps inanimé de son beau-frère, et l'embrassa en gémissant ; puis se relevant avec dignité, il dit à l'assistance, d'un ton solennel : **Les larmes ne le feront point revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le venger. Pour moi, j'y sacrifierai ma vie. Nous sommes tous Français, et il n'y a rien qui nous distingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi et au service de notre patrie.**

Plusieurs des assistants tombèrent à ses genoux et lui baisèrent la main, en signe d'adhésion et d'hommage.

Il s'en fallait de beaucoup, toutefois, que le roi de Navarre fût reconnu roi de France par toute l'armée. Quelques-uns de ses conseillers, sachant le mauvais vouloir des principaux chefs royalistes, proposaient au nouveau roi de se séparer d'eux et de se replier sur la Loire avec la noblesse protestante. Henri de Bourbon repoussa cette proposition, qui lui eût fait perdre la couronne : il pria ses officiers les plus habiles et les plus estimés, Guitry, Givry, d'Humières et Rosny, d'aller conférer avec les seigneurs catholiques, dont les uns se refusaient formellement à reconnaître un roi huguenot, tandis que d'autres n'étaient pas éloignés de s'attacher à lui, à condition qu'il s'engageât à se faire instruire dans la *religion du royaume*.

Sur ces entrefaites, Harlay de Sancy vint annoncer au nouveau roi que les capitaines suisses consentaient, au nom de leurs 12.000 soldats, à le servir, sans recevoir de paie, pendant deux mois. Givry, en apprenant cette bonne nouvelle, se rendit dans l'assemblée des seigneurs catholiques, et là, embrassant le genou du roi, dit à voix haute : *Sire, je viens de voir la fleur de votre brave noblesse ; elle attend avec impatience vos commandements : vous êtes le roi des braves et vous ne serez abandonné que par les poltrons*. Ces paroles furent accueillies par une approbation presque générale, et Henri de Bourbon ayant dit qu'il ne retenait personne, et qu'il ne voulait avec lui que des cœurs de bonne volonté, un grand nombre de seigneurs catholiques se décidèrent à le reconnaître pour leur roi et prince naturel, suivant les lois fondamentales du royaume.

Voici, dit Poirson dans *l'Histoire d'Henri IV*, les termes de cet acte célèbre, nommé déclaration, en ce qui concernait la religion d'une part, le gouvernement de l'autre.

Henri promit et jura en foi et parole de roi de maintenir dans le royaume la religion catholique, de ne rien changer dans ses dogmes ni dans sa discipline, de ne conférer les bénéfices et autres dignités ecclésiastiques qu'à des sujets capables et catholiques. Il renouvela la promesse, faite avant son avènement, de se soumettre, au sujet de la religion, à ce qui serait décidé par un concile général libre ou par un concile national, qu'il aurait soin de faire assembler au plus tard dans le délai de six mois. Il s'engagea, en outre, à ne conférer qu'à des catholiques, pendant le même espace de temps, les gouvernements, charges et autres emplois publics qui deviendraient vacants, et de leur réserver exclusivement le gouvernement de toutes les villes qui seraient enlevées à la Ligue, à l'exception d'une seule dans chaque bailliage ou sénéchaussée.

La déclaration garantit aux calvinistes : 1° la liberté entière de conscience dans l'intérieur de leurs maisons ; 2° l'exercice public de leur culte dans les places dont ils étaient maîtres, dans une ville de chaque bailliage parmi celles qui seraient enlevées à la Ligue, à Saumur, à l'armée, et partout où le roi se trouverait. Il leur assura les gouvernements, charges et offices dans les mêmes lieux et dans les mêmes limites où ils obtenaient l'exercice public de leur culte.

La déclaration, comme son nom même l'indique, ne fut pas un contrat passé entre la noblesse du camp de Saint-Cloud

et le prétendant. Ce fut une reconnaissance solennelle et réciproque : par la noblesse, des droits d'Henri à la couronne, aux termes de la constitution ; par Henri, des droits politiques, civils et religieux de la nation.

Toutefois, l'armée du roi se trouvant, par suite de quelques défections partielles, réduite à 22.000 hommes, avec des capitaines encore incertains, il ne fallait plus songer au siège de Paris, d'autant que Mayenne commençait à recevoir des renforts qui devaient lui permettre de prendre l'offensive. Henri se hâta de battre en retraite, avec les troupes qui lui restaient et, après s'être retiré d'abord sur Poissy, il alla déposer le corps de son prédécesseur dans l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, en attendant qu'il le ramenât dans la sépulture des rois à l'abbaye de Saint-Denis. Le royaume d'Henri IV ne se composait encore que de quelques villes de la Normandie, où il n'avait pas même laissé de garnison, mais il s'établit fortement dans la place de Dieppe et aux environs, où il avait formé un camp retranché, sous le canon du château d'Arques. C'est là qu'il voulait, après avoir reçu le secours d'hommes et d'argent que la reine d'Angleterre Élisabeth se disposait à lui envoyer, attendre l'attaque de Mayenne.

Paris avait passé de la consternation à l'allégresse et à la confiance : ce n'étaient que **risées et chansons**, tables dressées dans les rues et repas en commun ; dans les églises, sermons en l'honneur du bienheureux Jacques Clément, qu'on invoquait déjà comme un saint. Tous les jours, on faisait des feux de joie dans les carrefours, et l'on y brûlait des mannequins, représentant le tyran mort et le Béarnais vivant. On savait que le roi de Navarre avait la prétention de succéder à son beau-frère Henri III, mais on n'en tenait pas compte, et l'on espérait bien que, d'un jour à l'autre, Mayenne reviendrait victorieux, en traînant à sa suite l'hérétique vaincu et captif. On louait déjà des fenêtres, pour le voir conduire à la Bastille ; où l'on préparait sa prison. Les royalistes et les gens paisibles n'avaient garde de se montrer dans la ville, qui était à la merci de la faction des Seize, et de la populace ligueuse qui refusait de reconnaître un roi hérétique. **Il n'estoit pas permis à Paris de se montrer autre que ligueur**, dit un chroniqueur du temps ; **les gens de bien y estoient exposés à la perte de leurs vies et de leurs biens, et aux mouvements d'une populace furieuse et emportée, que les moines, les curés et les prédicateurs excitoient continuellement au sang et au carnage, ne leur preschant aultre évangile.**

Le pape Sixte-Quint avait lancé, dès 1585, une bulle d'excommunication contre Henri IV, et le parlement de Languedoc, sous la pression des ligueurs, venait de décréter la peine de mort contre quiconque reconnaîtrait pour roi Henri de Bourbon, anathématisé par le Saint-Siège. Philippe II s'était déclaré ouvertement le protecteur de la Sainte-Union des catholiques ; il ordonnait à son lieutenant, le duc de Parme, Alexandre Farnèse, non seulement d'envoyer au duc de Mayenne toutes les troupes que pourraient fournir les Pays-Bas, mais encore de se porter de sa personne en France et de combattre le roi de Navarre, qui passait à bon droit pour un habile général et pour un guerrier intrépide. Les théologiens et les prédicateurs parlaient ou écrivaient dans l'intérêt d'une transformation de la monarchie française, en soutenant que le pape pouvait à son gré changer les lois du royaume, délier les sujets du serment de fidélité envers leur souverain, et confier le troupeau du Christ à un pasteur plus digne de le gouverner. Les rhéteurs et les ambitieux rêvaient différentes formes de gouvernement, pour la

France, où certains régents de l'Université eussent volontiers essayé de faire revivre un simulacre des républiques de l'antiquité.

Les partisans de la monarchie héréditaire de la loi salique étaient d'avis de donner la couronne au vieux cardinal de Bourbon, qui, malade et gardé à vue dans la ville de Tours, depuis les États de Blois, n'avait pas osé protester contre les flatteurs et les intrigants qui lui décernaient le titre de Charles X. On avait même frappé des écus et des francs d'argent au coin de ce roi Charles X : il eut une sorte de chancellerie qui émit des actes en son nom, et l'on vendait dans les rues de Paris son portrait gravé avec la couronne royale. Ce fut là toute sa royauté ; il mourut, l'année suivante, sans avoir pensé sérieusement à devenir roi de France, par la grâce de Dieu et de la Ligue.

La fortune d'Henri IV avait bien changé de face, en moins de deux mois : les subsides lui étaient arrivés fort à propos, pour payer la solde arriérée de ses troupes mercenaires et pour résister aux attaques réitérées du duc de Mayenne, qui ne Parvint pas à le faire sortir de ses lignes.

En effet, dit Poirson, l'état dans lequel le roi avait mis Dieppe et son camp imposa à Mayenne la nécessité de les assiéger. Ce fut donc une suite d'assauts, dirigés au moins sur six points différents, depuis le 15 jusqu'au 27 septembre, et dont le récit détaillé, comme le dit Sully, remplirait un volume. Le 23, Henri reçut de la reine d'Angleterre un faible, mais bien précieux secours en argent, munitions, vivres, habillement, au moment où les villes normandes de son parti commençaient à s'épuiser. Le 27, un corps de 1.260 Écossais débarqua dans le port ; en même temps, on eut nouvelle que Longueville, d'Aumont et le comte de Soissons, longtemps arrêtés par de misérables querelles, amenaient de Picardie au roi une seconde armée, qui n'était plus qu'à deux journées de marche. Mayenne, craignant de se trouver pris entre deux feux, leva le siège, et se dirigea sur Amiens. Dans cette mémorable lutte, il n'y eut pas une seule bataille, mais il y eut une grande victoire, résultant des nombreux avantages remportés par le roi. Mayenne ne perdit pas moins de 17.000 hommes par le fer de l'ennemi et par la désertion. Le roi dut son succès aux savantes dispositions et à la vieille expérience de Biron, à la bravoure de sa noblesse, à la fermeté de ses troupes, et à lui-même autant qu'à personne. C'est alors qu'il écrivit à un de ses serviteurs absents : Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas.

Fort de l'effet moral de cette victoire, et sans prendre la peine de poursuivre Mayenne à travers la Picardie, Henri se hâta de revenir sur Paris, avec une armée de 20.000 hommes, pourvue d'une bonne artillerie. Le 30 octobre au soir, il campait dans le Pré-aux-Clercs, et surprenait, le lendemain, les cinq faubourgs situés du côté de l'Université, qui furent saccagés et pillés ; mais la journée suivante fut moins heureuse pour ses armes. Au point du jour, un pétard, qui devait enfoncer la porte Saint-Germain et livrer passage aux royaux, ne joua pas, la porte ayant été terrassée pendant la nuit ; le brave La Noue essaya de s'avancer, dans le lit de la Seine, au pied de la tour de Nesle, pour gagner le

Pont-Neuf : il fut contraint de rebrousser chemin et faillit se noyer avec ses gens. On signalait l'approche du duc de Mayenne, qui rentra dans Paris, à dix heures du matin : la population entière était en armes et semblait avoir retrouvé toute l'énergie de la journée des Barricades.

Henri IV ne s'éloigna pas de Paris sans avoir présenté la bataille au duc de Mayenne, qui ne l'accepta pas. L'armée royaliste se retira sur Étampes et occupa la plupart des places qu'elle rencontra sur sa route jusqu'à Vendôme, qui se rendit à discrétion, après quelque résistance. C'est ainsi que le roi continua la campagne d'hiver, levant les impôts, prenant les villes et les châteaux forts, ménageant le paysan et rassemblant peu à peu sous ses drapeaux la noblesse des pays qu'il soumettait à la puissance royale, qui fut reconnue, dès la fin de 1589, par presque toutes les provinces, et par plus des cinq sixièmes du haut clergé.

La Ligue perdait ainsi du terrain à chaque instant, mais ses violences ne faisaient que s'accroître dans la capitale, où la faction des Seize s'appuyait sur le bas clergé et les ordres religieux. Le 11 mars 1590, le serment de l'Union avait été prêté de nouveau, solennellement, dans l'église des Augustins, en présence du légat du pape, par le prévôt des marchands et les échevins, ainsi que par les colonels, capitaines et autres officiers de la milice bourgeoise. Trois jours après, Henri IV remportait, à Ivry, sur l'armée de la Ligue, cette victoire immortalisée par le souvenir de son panache blanc.

La disproportion entre les deux armées était grande : Henri n'avait pas plus de 10.000 soldats, Mayenne en comptait 16.000. Cependant, le duc voulait éviter une bataille générale, et, après avoir dégagé Dreux, faire une guerre de temporisation. L'aveugle confiance des chefs de la Ligue, l'insolence des Espagnols ne lui permirent pas de suivre ses inspirations. On en vint aux mains, le 14 mars, à Ivry-sur-Eure, entre Dreux et Mantes. En moins d'une heure, le roi remporta une victoire complète. Il la dut à d'habiles dispositions, ayant eu la précaution de ranger son armée de manière qu'elle eût le soleil et la fumée à dos, et le soin de former sa cavalerie en gros escadrons serrés qui devaient rompre l'ennemi. Il la dut encore à la supériorité de son artillerie, à l'intervention de Biron qui, placé en réserve, soutint et rallia les troupes après la première charge, à l'irrésistible effort d'un corps de 2.000 gentilshommes, accourus à Ivry avec la résolution de périr ou de vaincre. Ses exhortations héroïques avant l'action, sa clémence après la victoire à l'égard des Français et même des Suisses de l'armée ennemie n'ont pas besoin d'être rappelés. 6.000 ligueurs restèrent sur le champ de bataille, le reste fut pris ou dispersé.

Si le roi avait marché immédiatement contre Paris, la population affolée et découragée lui en eût ouvert les portes. Malheureusement Henri se laissa retarder, dans sa marche sur Paris, par des négociations sans résultat, que le légat n'avait provoquées que pour gagner du temps. D'ailleurs, bien déterminé à ne pas faire un siège en règle, mais seulement le blocus de la place, il avait besoin de garder le passage des rivières, **qui estoient les clefs des vivres de**

Paris, dit l'Estoile, et il ne s'approcha de cette grande ville, qu'après s'être emparé de Corbeil, de Melun, de Montereau, de Lagny et du pont de Charenton. Il espérait que ses partisans déguisés, qu'on nommait les politiques, prendraient les armes, au cri de Vive le roi ! Mais les politiques ne remuèrent pas, quoique le roi se fût emparé de tous les passages qui amenaient des vivres de la province.

C'est alors que Paris, qui était aux mains des ligueurs, Paris où régnait déjà la crainte d'un siège qui devait traîner à sa suite la famine, la misère, l'épidémie et tous les maux, fut témoin d'un spectacle sans exemple : treize cents prêtres, moines et écoliers, accompagnés d'un certain nombre de bourgeois, dits *catholiques zélés*, firent, dans la journée du 14 mai, une *montre* ou *procession*, qui fut renouvelée plusieurs fois.

Guillaume Rose, évêque de Senlis, marchait en tête, comme colonel de cette étrange milice ; le fougueux curé de Saint-Côme, Hamilton, faisait l'office de sergent de bataille ; après eux, venaient par compagnies, les chartreux avec leur prieur, les feuillants avec leur général, les quatre ordres mendiants et leurs chefs conventuels, tous la robe retroussée, le capuchon rabattu, la pertuisane ou l'arquebuse sur l'épaule, beaucoup coiffés de casques et revêtus d'armures ; des crucifix leur servaient d'enseignes ; leur bannière portait l'image de la sainte Vierge. Ils défilèrent, quatre par quatre, devant le légat, en chantant des hymnes de l'Église, qu'ils entremêlaient de salves de mousqueterie. Le légat les nomma de vrais Machabées et leur donna sa bénédiction, mais, dit l'Estoile, qui assistait à cette Montre en armes, *quelques-uns d'entre eux, qui n'estoient pas bien assurés de leurs bastons* (armes à feu), *par mégarde, tuèrent un des gens du légat et blessèrent un serviteur de l'ambassade d'Espagne*. Telle fut cette fameuse procession de la Ligue, qui fit tant de bruit en Europe et qui fut immortalisée par une multitude de gravures populaires et surtout par les railleries de la *Satire Ménippée*.

La ville de Paris, d'après le recensement fait par ordre du gouverneur, ne renfermait, à ce moment-là, que 220.000 âmes ; il n'y avait du blé que pour un mois, et, dit l'Estoile, *estant bien mesné*, mais on pouvait compter, en outre, sur 1,500 muids d'avoine et sur diverses subsistances, qui pouvaient fournir encore le moyen de vivre pendant deux ou trois semaines, en mangeant de la chair de cheval, de mulet et d'âne. L'ambassadeur d'Espagne, Mendoça, promettait de donner chaque jour six-vingts écus de pain aux pauvres, et tous les couvents, qui avaient des provisions, offraient aussi de distribuer, tous les jours, des portions de soupe et de pain. On fit différents essais pour mêler de la farine avec de la pâte d'avoine et des légumes secs. Dans une assemblée qui se tint chez un conseiller du parlement, l'ambassadeur d'Espagne annonça que, le pain venant à manquer tout à fait, il n'y aurait qu'à moudre les os des morts qui remplissaient les charniers des cimetières, et que cette poussière, détrempee d'eau et cuite au four, pourrait encore servir d'aliment ; *opinion tellement reçue*, dit l'Estoile, *qu'il ne se trouva homme en l'assemblée qui y contredist*. Deux mois plus tard, le peuple eut recours à cette effroyable ressource, et tous ceux qui goûtèrent à ce pain d'os de morts, appelé par dérision *pain de Mme de Montpensier*, périrent à tas dans les rues. On estime qu'il en mourut 30.000 par le supplice de la faim.

Paris était alors bloqué de toutes parts. Le roi, rapporte Poirson, *aurait eu toutes chances de le réduire à la fin du mois de mai ou dans les premiers jours de juin, s'il n'avait été de nouveau trahi par ses propres serviteurs*. Givry, celui-là même qui avait donné le premier l'exemple de le reconnaître au camp de Saint-Cloud,

Givry, alors chargé de la garde de Charenton et de Conflans, laissa entrer chaque jour des vivres et des provisions dans Paris. Cette coupable complaisance n'avait pas pour motif unique le désir d'alléger les souffrances des amis qu'il comptait parmi les assiégés : il reçut 45.000 écus pour prix de ce service. Plusieurs chefs de l'armée royale l'imitèrent. De Thou et Cayet s'accordent à reconnaître que *cette seule action de Givry fut cause de faire opiniâtrer Paris contre le roi, et échouer l'entreprise formée par lui sur cette ville.*

Réduit à un seul genre d'attaque contre les Parisiens, au blocus, Henri se contentait de donner de fréquentes alertes aux assiégés. Une nuit, il fit promener ses troupes autour des remparts, pour donner une aubade à sa maîtresse (ainsi qu'il appelait Paris), avec un formidable bruit de tambours, de trompettes, de hautbois et de cornets à bouquin, qui mirent la ville en alarme. *Certes, dit-il, en riant, il faut que ma maîtresse soit bien farouche, puisque ne semble ravie de la douce musique que je lui envoie pour la réjouir.* Une autre fois, il fit tirer à coup perdu deux pièces de canon, mises en batterie à Montmartre : les boulets atteignirent deux ou trois personnes en leurs maisons, et toute la population fut dans les transes.

Henri voulait réduire la ville par famine, mais les malheureux habitants, qui mouraient de faim, n'osaient se plaindre ni parler de se rendre : le prévôt des marchands, la Chapelle-Martreau, encourageait le 'peuple à prendre patience, en lui annonçant que l'armée espagnole était en marche pour faire lever le siège. On voyait, aux coins des rues, les grandes chaudières de bouillie, qu'on nommait *les chaudières d'Espagne*, où l'on cuisait des marmitées de chair de cheval et d'âne : *on se battoit à qui en auroit.* On n'avait plus que du pain d'avoine et de son ; la chair de cheval coûtait si cher, que les affamés *estoint contraints de chasser aux chiens et les manger, et des herbes crues, sans pain.* A la fin du mois de juillet, le peu qui restait de vivres se vendait, au prix de l'or, en cachette : *contre les auvents des boucheries de la porte de Paris, il n'y avoit que frire, sinon quelques pièces de vieilles vaches et graisses de chevaux, asnes et chats, qu'on y voyoit estalez.* Les pauvres gens, hommes, femmes et enfants, sortaient de la ville dans les champs, pour couper du blé vert et des herbages, au risque de se faire tuer par les assiégeants, mais le roi avait ordonné qu'on ne tirât point sur ces affamés et qu'on les laissât, disait-il, faire leur moisson ; *vrai roi, dit de Thou, qui, plus attentif à la conservation de son royaume qu'avidé de conquêtes, ne séparait pas les intérêts de son peuple de ses propres intérêts.*

Le 9 juillet, Saint-Denis avait ouvert ses portes aux royaux et obtenu une composition honorable, et, le 27, les dix faubourgs furent attaqués. La population, resserrée dans l'étroit espace entre la cité et la ville, passa alors de la détresse à une horrible famine.

Quoi qu'il en fût, les ligueurs étaient résolus à tout supporter plutôt que de se rendre. On avait assassiné, en pleine rue, ou pendu au gibet bien des bourgeois soupçonnés de conspirer pour la soumission de Paris. Les politiques, en effet, avaient formé le projet de soulever le peuple, en lui conseillant de demander la paix ou du pain, et le 9 août, la foule ameutée se porta sur le Palais, en criant qu'il fallait se rendre plutôt que de mourir de faim. Les Seize, avertis du complot, firent dissiper cette foule par des gens de guerre, qui arrêtaient les meneurs, *comme politiques, séditionnaires, fauteurs et adhérents à un hérétique* ; au lieu de pain, on leur donna des coups, et au lieu de paix, un gibet. On accusa le président Brisson d'être le principal auteur de cette émeute, si cruellement réprimée, qu'on nomma la journée du pain.

La mortalité devenait effrayante, et l'on commençait, dit l'Estoile, à voir les rues et entrées des maisons, pavées de morts ; ce fut alors que les Seize firent publier, à son de trompe, que les portes seraient ouvertes à tous ceux qui voudraient quitter la ville. Henri IV s'émut de l'extrême misère de son peuple. Il ne faut pas, dit-il, que Paris soit un cimetière : je ne veux pas régner sur des morts. Et, raconte l'Estoile, aimant mieux faillir aux règles de la guerre qu'à celles de la nature, rompant la barrière des lois militaires, et considérant que ce pauvre peuple estoit chrestien et que c'estoient tous ses sujets, il accorda premièrement passeport pour toutes les femmes, filles, enfants et escoliers, qui voudroient sortir ; lequel s'estendit enfin à tous les autres, jusqu'à ses plus cruels ennemis, desquels mesme il eut soin commander que, sortans, ils fussent humainement receus en toutes les villes où ils se voudroient retirer. Ce fut là une des principales causes (pour en parler humainement) qui a engardé que le siège n'a point eu l'effet qu'il devoit avoir. Ce départ eut lieu le 20 août.

Non seulement l'humanité d'Henri IV avait fait sortir de Paris 8 ou 10.000 bouches inutiles, mais encore il avait souffert qu'on fit passer des vivres aux princesses, c'est-à-dire aux duchesses de Nemours et de Montpensier, ses plus implacables ennemies. Autorisés par l'exemple du roi, les chefs et même les soldats de l'armée royale eurent la permission tacite d'envoyer du pain et de la viande aux amis et aux parents qu'ils pouvaient avoir dans Paris. Hien plus, comme on fermait les yeux sur ces envois, qui se multipliaient sur tous les points de l'enceinte, il se fit dans les faubourgs un commerce secret de denrées alimentaires, qui arrivaient jusqu'aux halles, où elles se vendaient, sous le manteau, à des prix énormes.

Ce ne fut pourtant qu'une bien faible atténuation de l'horrible famine qui décimait la population. Henri se refusait obstinément à un assaut général, espérant la reddition de la ville, avant l'arrivée de l'armée espagnole qui approchait avec une sage lenteur, et dont les coureurs se montraient déjà dans la Brie. Pendant ce temps, qui estoit six jours avant la levée du siège de Paris, raconte l'Estoile, vous eussiez veu le pauvre peuple, qui commençoit à mourir à tas, manger les chiens morts tous cruds par les rues ; autres mangeoient les trippes qu'on avoit jettées dans le ruisseau ; autres, des rats et souris, qu'on avoit semblablement jettés, et iliclques-uns, les os de la teste des chiens, moulus, et estant la pluspart des asnes, chevaux et mulets mangés, on vendoit les poaux et les cuirs desdites bestes, cuites, dont les pauvres mangeoient avec fort bon appétit. Et cependant personne n'eût osé parler de se rendre au Béarnais !

Le 30 août, au point du jour, les sentinelles des remparts poussèrent des cris de joie, et le peuple accourut en foule pour s'assurer que les assiégeants avaient abandonné toutes leurs positions pendant la nuit ! on ne voyait plus un seul homme de l'armée royale dans les faubourgs ; le siège était levé.

Henri IV n'aurait pu rester davantage autour de Paris sans s'exposer à une défaite inévitable. Le duc de Parme avait rejoint à Meaux le duc de Mayenne, et leurs forces réunies s'élevaient à plus de 30.000 hommes d'excellentes troupes, bien pourvues d'artillerie, de munitions et de vivres : elles vinrent se déployer, en face de l'armée royale, qui se concentrait dans les plaines de la Beauce, pour secourir Lagny, Corbeil et d'autres villes menacées par le duc de Parme. Henri IV, tout joyeux, s'imagina que l'ennemi lui offrait la bataille. L'issue en est en la main de Dieu, écrivit-il le soir même à Mme de La Rocheguyon ; si je la perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis pas l'homme qui fuit ou qui recule. Bien

vous puis assurer que, si je meurs, ma pénultième pensée sera à vous et ma dernière à Dieu.

Il avait envoyé un héraut au duc de Mayenne, pour lui annoncer qu'il était prêt à accepter la bataille. Mayenne fit conduire le héraut devant le duc de Parme : Dites à votre maître, répondit Alexandre Farnèse, que je suis venu en France, par le commandement du roi mon maître, pour défendre la religion catholique et faire lever le siège de Paris ; si je trouve que le moyen le meilleur pour y parvenir soit de donner bataille, je la lui donnerai, ou le contraindrai à la recevoir ; sinon, je ferai ce qui me semblera pour le mieux. Le duc de Parme employa la nuit à se fortifier dans son camp et fit investir les villes de Lagny et de Corbeil, qu'il voulait prendre pour assurer le ravitaillement de Paris. Henri fut très contrarié de cette réponse, mais il eut la prudence de ne pas attaquer un ennemi qui avait l'avantage du nombre. Leur infanterie est bonne et brave, disait-il à ses capitaines, et pour ne vous en mentir point, je la crains. Mais je me fie à Dieu, et en ma noblesse et cavalerie française, que les plus grands diables même craindront d'affronter.

Tandis que le duc de Parme assiégeait successivement Lagny et Corbeil, qui lui opposèrent une furieuse résistance, Henri IV tenta un dernier effort contre Paris, avec l'espoir de s'introduire dans la place par surprise. L'armée royale s'était repliée dans la plaine de Bondy, mais le roi et sa noblesse avaient passé la Seine et s'avancèrent jusqu'au faubourg Saint-Jacques, à la faveur de la nuit (9 août) : on les attendait pour leur ouvrir une porte de la ville. Tout à coup le tocsin leur annonça que leur entreprise était manquée ; ils se retirèrent à la hâte, et l'on crut que c'était une fausse alerte. Deux heures plus tard, des soldats d'élite, portant des échelles, descendirent dans le fossé qui était à sec, entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau, et plantèrent leurs échelles contre le rempart, qu'ils auraient escaladé, si quatre ou cinq jésuites qui faisaient le guet dans le jardin de l'abbaye Sainte-Geneviève ne fussent accourus et n'eussent, à coups de hallebarde, repoussé les assaillants qui s'enfuirent en laissant leurs échelles.

Après cette dernière tentative, Henri IV, craignant de ne pouvoir nourrir son armée dans un pays ruiné par le siège, la divisa en petits corps, qu'il envoya de différents côtés où ils devaient trouver à vivre jusqu'à ce qu'il les rappelât autour de lui dans le Beauvaisis, où il n'emmenait qu'une espèce de camp volant, pour attendre et inquiéter le duc de Parme, quand celui-ci retournerait avec ses vieilles bandes espagnoles dans les Pays-Bas. Le plan d'Henri IV, dont la sagesse fut d'abord méconnue et calomniée par les politiques (ceux-ci avaient espéré le voir reconquérir d'un coup sa capitale), consistait à laisser l'armée du duc de Parme s'affaiblir par les marches et les maladies, sans lui opposer d'autre résistance que celle des villes qu'elle assiégea et qu'elle prit en perdant beaucoup de monde. Lagny, Corbeil, Provins (fig. 19) et autres bicoques ne valaient pas les sacrifices que le duc de Parme avait dû faire pour s'en emparer. Les Parisiens, dit l'Estoile en annonçant le retour à Paris du duc de Mayenne (18 septembre), le regardèrent d'un air plus triste que joyeux, estant encore combattus de la faim et plus touchés des maux qu'ils avoient endurés que de bonnes espérances pour l'avenir.

Le duc de Parme vint aussi à Paris, mais incognito, et il jugea qu'Henri IV triompherait plus tôt de la Ligue en temporisant qu'en s'épuisant à continuer la guerre dans toutes les provinces de France.

La Ligue n'existait, ardente et vivace, qu'à Paris, où les Seize et les prédicateurs entretenaient à l'envi un esprit de révolte irréconciliable contre le roi, qu'on,

appelait l'hérétique, et qu'on déclarait indigne de s'asseoir jamais sur le trône des rois très chrétiens. Le pape Sixte-Quint, accusé d'avoir été l'excitateur de ce déchaînement des catholiques contre Henri IV, commençait à mieux apprécier l'homme et la situation, lorsqu'il cessa de vivre, au moment où il rappelait son légat Cajetan pour le faire changer de politique. Grégoire XIV, qui remplaça Sixte-Quint, crut servir la cause de la religion, en servant les intérêts du roi d'Espagne Philippe II, qui avait fait de la Ligue l'aveugle et terrible instrument de son ambition. C'est ainsi qu'un dessinateur avait représenté, en haut d'un placard in-folio, le *pourtraict de la Ligue infernale*, sous la figure d'une furie à deux têtes couronnées de serpents, avec des griffes aux pieds, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau noir, en manière de religieuse, saisissant d'une main la Toison d'or d'Espagne, et de l'autre main voulant saisir la croix du Saint-Esprit, appendue aux armes de France et de Navarre, desquelles sortait un bras tenant une épée qui menaçait à la fois les deux faces du monstre.

Le duc de Parme avait laissé au duc de Mayenne 3.000 hommes de troupes napolitaines et espagnoles, qui devinrent la garnison de Paris et qui ne se prêtèrent pas, comme on l'aurait cru, au service exclusif de la Ligue. Cette garnison étrangère devait être payée aux frais de la ville, et plus d'une fois elle réclama sa solde avec des menaces, qu'elle aurait mises à exécution, si on n'avait pas avisé aux moyens de la satisfaire. Elle n'eut, d'ailleurs, durant les trois années qu'elle passa dans la capitale, aucun lien de sympathie et d'affinité avec le peuple, qui la regardait avec défiance et quelquefois avec mépris.

Pendant ces trois années, Henri IV et la Ligue furent presque constamment, pour ainsi dire, en présence : Henri IV, à Saint-Denis, qui était son quartier général et sa capitale provisoire, et où il revenait sans cesse faire son métier de roi, après avoir assiégé et pris des villes comme Chartres (avril 1591) et Épernay (juillet 1592 ; ; la Ligue, dans Paris, où elle exerçait une véritable tyrannie. Mais il n'y eut, dans ce long intervalle, qu'une seule tentative de la Ligue pour s'emparer de Saint-Denis et une seule entreprise du roi contre Paris.

Dans la nuit du 3 janvier 1591, le chevalier d'Aumale, qui visait à se mettre à la tête du parti des Seize, entra, par escalade, dans Saint-Denis, avec des troupes françaises et quelques lansquenets, mais il fut tué, alors qu'il était déjà presque maître de la ville : sa mort, en pareille circonstance, sembla un bienfait du ciel en faveur du roi, qui, l'ayant apprise, se jeta aussitôt à genoux, pour remercier Dieu, et qui, se tournant vers sa noblesse, déclara *qu'il ne pensoit pas qu'homme au monde eût reçu tant de bienfaits et grâces de Dieu, que lui*. Seize jours après, le 19 janvier, vers le soir, les troupes royales se logèrent, sans bruit, dans le faubourg Saint-Honoré, qui était désert depuis le siège de Paris ; des soldats déguisés en paysans, conduisant des chevaux et des charrettes, chargés de sacs de farine, se présentèrent, à quatre heures du matin, devant la porte Saint-Honoré, mais cette porte avait été bouchée et terrassée, le soir même. Les faux paysans durent se retirer avec leurs farines, et les troupes royales évacuèrent le faubourg, avant le jour, sans qu'un coup d'arquebuse eût été tiré. Les ligueurs, avertis du danger que Paris avait couru dans la *journée des farines* c'est ainsi qu'on appela cette ruse de guerre, qui n'avait pas réussi, firent chanter un *Te Deum*, à Notre-Dame, pour rendre lices à Dieu d'avoir sauvé la ville, que l'armée du roi avait failli occuper sans coup férir.

Les hostilités continuèrent pourtant aux alentours de Paris, et le pays était battu, en tous sens, alternativement, par des partis de ligueurs ou de royaux, qui enlevaient et rançonnaient toutes les personnes qu'ils rencontraient allant à Paris

ou en sortant, avec ou sans passeport. Au nord, le duc de Mayenne prenait des villes et les saccageait, comme il fit de Château-Thierry ; au midi, Henri IV assiégeait des villes plus importantes, malgré la résistance obstinée du parti ligueur, et après les avoir soumises de vive force ou par famine, sans rançonner leurs habitants et sans mettre à mal leurs garnisons, il s'en assurait la possession de manière à y maintenir l'autorité royale.

C'était la meilleure des politiques.

L'absence de Mayenne, qui paraissait :se tenir à dessein hors de Paris, où les Seize étaient seuls maîtres, amena un horrible déchaînement de tyrannies et de cruautés contre les partisans du roi : quelle que fût leur prudence, il suffisait qu'on les dénonçât dans leur quartier, pour mettre en péril leur vie ou leur liberté. Quelques prédicateurs, excités par l'Espagne et inspirés par l'odieuse duchesse de Montpensier, qui s'était faite la furie de la Ligue, répétaient tous les jours, en chaire, qu'il fallait égorger les politiques et que ce serait un holocauste agréable à Dieu. Les bulles d'excommunication du pape contre le roi de Navarre avaient été lues dans toutes les églises et affichées aux quatre portes de la cathédrale. Les Seize avaient empoisonné, sans forme de procès, plusieurs individus suspects d'attachement au Béarnais ; un ancien secrétaire du roi, nommé Trimel, fut pendu, pour avoir écrit à un ami une lettre de badinerie, où il raillait les ligueurs en les qualifiant d'*Espagnols*, et une femme de bien, Mlle de la Plante, fut décapitée, pour avoir dit, sous le sceau du secret, à Bussy-Leclerc, gouverneur de la Bastille, que cette forteresse devrait être rendue au roi.

Toutefois, on évita de sévir contre les gens du peuple, qui, las de supporter tant de privations, disaient tout haut que l'entrée du Béarnais à Paris ferait baisser le prix du pain. On savait qu'Henri IV avait fait relâcher des paysans accusés de porter des vivres à Paris, malgré les défenses rigoureuses qui n'avaient pas été levées depuis le blocus : *Dieu vous commande, mes amis, d'obéir à votre roi*, leur avait dit ce bon prince en les tirant des mains des soldats qui les tourmentaient ; *craignez Dieu et honorez votre roi, et Dieu aura pitié de vous. Ayant égard à votre pauvreté, je vous pardonne, mais n'y revenez plus. — Hé ! sire, dirent ces pauvres gens, nous mourons de faim ; c'est ce qui nous a fait faire ce que nous faisons*. Alors le roi fouilla dans sa poche et leur jeta tout ce qu'il avait d'écus et de testons : *Allez, leur dit-il, priez Dieu pour le Béarnais ; s'il vous pouvoit mieux faire, il le ferait*.

On conçoit que ces nobles et touchantes paroles trouvèrent des échos dans le cœur de tant de malheureux épuisés de misère. Aussi, la femme d'un aiguilletier n'avait pas craint de dire, en pleine procession, que, si tous les larrons, qui étaient dans Paris et qui les faisaient mourir de faim, devaient être traités comme ils le méritaient, elle fournirait de bon cœur la corde pour les pendre. Un conseiller du parlement, qui l'entendit parler ainsi, lui donna deux soufflets et l'envoya en prison, mais les magistrats eurent pitié d'elle, en se disant que la malheureuse n'avait peut-être pas mangé depuis la veille, car la disette régnait toujours dans Paris, et on la relâcha sans tenir compte des colères de la populace, qui voulait que cette femme fût attachée au gibet.

Le parlement était donc mis en suspicion, par les meneurs de la Ligue, qui jugèrent le moment opportun pour frapper un grand coup, à la suite duquel ils pourraient faire une Saint-Barthélemy des politiques, qu'ils accusaient de travailler à la reddition de Paris au roi de Navarre.

Dans les premiers jours du mois de novembre 1591, les Seize s'assemblèrent secrètement, tantôt au logis d'un des leurs, nommé la Bruyère, tantôt chez Launoy, docteur en Sorbonne, et les assistants s'engagèrent, par serment, à partager la responsabilité des décisions qui seraient prises dans l'intérêt de la Sainte-Union. On avait dressé des listes de tous les politiques, avec les trois lettres P. D. C., qui désignaient ceux qu'on devait pendre, ou dague ou chasser. Avant de mettre à exécution cette mesure générale, on résolut de se débarrasser du président Brisson, qu'on regardait comme le chef avoué des politiques, et de deux conseillers, Larcher et Tardif, qui passaient pour ses agents les plus actifs et les plus dangereux.

Le matin du 16 novembre, tous les ligueurs de Paris avaient pris les armes : Bussy-Leclerc, Louchart et quelques autres de la faction des Seize s'étaient mis en embuscade, au bout du pont Saint-Michel, pour attendre le président Brisson, qui se rendait tous les jours au Palais vers cinq heures du matin. Ils le saisirent au collet, le traînèrent aux prisons du petit Châtelet, et le firent monter dans la chambre du conseil, où l'attendaient un prêtre pour le confesser et un bourreau pour l'étrangler. Brisson demanda quel était son crime, quels étaient ses accusateurs ; on lui répondit qu'il était jugé, et Cromé, qui avait été son clerc, prononça la sentence qui le condamnait à mort comme coupable de trahison et du crime de lèse-majesté divine et humaine ; le bourreau s'empara de lui aussitôt et le pendit aux barreaux de la fenêtre. On amena le conseiller Larcher, qui venait d'être arrêté dans la cour du Palais : *Ô mon Dieu !* s'écria Larcher en voyant le premier président pendu ; *vous avez fait mourir ce grand homme !* Il tomba en pamoison, et le bourreau le pendit à l'instant même. On était allé arrêter le conseiller Tardif, malade dans son lit, et on l'emporta sans connaissance dans la salle, où il fut pendu également, à côté du président Brisson. Le bourreau, nommé Jean Roseau, effrayé de ce triple assassinat juridique, contemplant tristement son ouvrage, en disant : *Semble-t-il pas le Seigneur Jésus entre les deux larrons ?* Le peuple, entendant parler de massacre, sortit dans la rue et s'assembla sur les places, sans agir et sans rien résoudre.

Le lendemain, on trouva les corps des trois victimes, attachés à une potence, en place de Grève, avec ces inscriptions :

Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres et hérétique.

Claude Larcher, l'un des auteurs des traîtres et politique.

Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.

Bussy-Leclerc, accompagné d'une troupe de ligueurs et de *vaunéans* (vauriens), vint saluer les cadavres, en criant : *Aux traîtres, aux méchants et aux politiques, qui avaient vendu la ville aux hérétiques !* Mais le peuple, qu'il espérait *esmouvoir au sang et au carnage*, lui tourna le dos et ne bougea pas. Les Seize étaient allés solliciter les chefs des troupes napolitaines et espagnoles de faire égorger, dans les maisons, tous les politiques, dont on avait dressé la liste ; mais ces capitaines étrangers répondirent qu'ils ne pouvaient *mettre la main sur des gens qui n'étaient condamnés par la justice, ni tuer des femmes dans leurs lits, qui ne se défendoient point.* C'est ainsi que l'horrible dessein des Seize n'alla pas jusqu'à l'égorgement général des royalistes et des suspects.

Cependant, tous ceux qui se sentaient menacés avaient soin de se tenir cachés ; la plupart des membres du parlement refusaient de monter sur les sièges, jusqu'à ce que la mort de Brisson et de ses collègues eût été vengée. Une sorte de terreur vague régnait dans la ville, même parmi le peuple. Mme de Nemours elle-même, partageant ces inquiétudes, avait envoyé un de ses gentilshommes

au duc de Mayenne pour le presser de venir mettre ordre à l'audace des ligueurs. Les Seize, de leur côté, avaient écrit au roi d'Espagne, pour le supplier de prendre en main la conduite de leurs *affaires*. Mayenne arriva enfin, le 28 novembre, à Paris, avec l'intention de réprimer les excès de la Ligue. Quelques-uns des Seize allèrent au-devant de lui, mais il leur fit un accueil assez *renfrogné* et ne daigna pas les écouter : sa contenance et ses paroles annonçaient *qu'il ne couvoit rien de bon*. Le procès contre les meurtriers de Brisson, de Larcher et de Tardif s'instruisit secrètement, et le 4 décembre, quatre des Seize, l'avocat Ameline, le commissaire Louchart, le procureur Aimonnot et Auroux furent pendus dans une salle basse du Louvre.

Cette exécution faite, Mayenne fit publier l'*abolition* des autres coupables, à l'exception de trois à l'égard desquels la justice prononcerait, et quand il quitta Paris, peu de jours après, pour retourner à l'armée, il emmena dix ou douze personnes, les plus compromises dans le complot des Seize, afin de rassurer les honnêtes gens. Ce fut le dernier soupir de la tyrannie des Seize. *Mon cousin de Mayenne a bien fait ce qu'il a fait*, dit le Béarnais en apprenant la pendaison des meurtriers du président Brisson ; *mais il eût fait mieux d'en pendre seize, au lieu de quatre*.

Dès lors, la Ligue changea de caractère, car, sauf les prédicateurs et la faction qui dominait à l'hôtel de ville, un apaisement continu se faisait dans les esprits, et tout le monde était d'accord en principe sur ce point, que le roi Henri ne devait plus rencontrer un seul adversaire, s'il voulait se faire catholique. Il se forma même, dans Paris, un nouveau parti, qu'on appela celui des *semonneux*, et dont le mot d'ordre était de *semondre* (inviter) le Béarnais à se convertir, pour être acclamé roi de France. Les *semonneux* n'étaient donc la plupart que des politiques, qui se donnaient un nom dangereux à porter.

Le duc de Mayenne, néanmoins, ne voyait pas ces gens de bon œil et les avait menacés, à plusieurs reprises, de les punir de leurs menées indiscretes. Henri IV s'impatientait de l'espèce de pression qu'on prétendait exercer sur sa conscience ; mais il fallait bien reconnaître que sa conversion était le désir presque unanime de la nation. Un jour, comme il s'informait de la cause de l'agitation qui s'était produite dans certains quartiers de Paris, on lui apprit que les Parisiens avaient avisé à lui envoyer des députés pour le sommer de se faire catholique. *Catholique ?* s'écria le roi, avec dépit, *je le serai plus tôt qu'ils ne seront gens de bien à Paris !*

Au surplus, ce même conseil lui venait de toutes parts ; son fou, Chicot, qui fut tué au siège de Rouen, où il se conduisit en brave, lui avait dit, devant ses capitaines : *Monsieur mon ami, je vois bien que tout ce que tu fais ne te servira de rien à la fin, si tu ne te fais catholique*.

Le 2 novembre 1591, le roi fut délivré du plus redoutable de ses ennemis, le duc de Parme, qui mourut à Arras, sans avoir compromis sa réputation de *grand et sage temporisateur*, mais non sans avoir appris, à ses dépens, que le Béarnais était digne de se mesurer avec lui. Henri n'eut plus dès lors à combattre que Mayenne, qui n'avait que fort peu des qualités d'un général d'armée.

Pendant qu'il employait l'année 1592 à continuer la guerre en Normandie et en Picardie, sans s'éloigner de Paris, ses généraux n'avaient pas eu besoin de sa présence ni de son concours pour avancer ses affaires dans les autres provinces où l'Union existait encore : tels, le prince de Conti en Bretagne, Lesdiguières en Piémont, le vieux maréchal de Biron en Champagne, où il fut tué en assiégeant

Épernay. Le duc d'Épernon, après trois ans d'attente et d'inaction dans son gouvernement de Guyenne, avait pressenti que la couronne de France s'affermisssait sur la tête d'Henri IV, et était venu se mettre aux ordres de son souverain.

En 1593, il n'y eut de guerre nulle part, et le roi, sans avoir déposé les armes, s'attacha à réduire ses ennemis, les gentilshommes catholiques, en traitant avec eux, pour enlever à la Ligue ses derniers chefs et ses derniers appuis. Rien n'eût été plus facile que de se rendre maître de Paris, qui était toujours le centre et le foyer de la Ligue, mais qui n'avait pour sa défense qu'une garnison étrangère et la milice bourgeoise, composée des éléments les plus disparates et les plus incertains ; mais Henri s'abstint de rien entreprendre contre sa bonne ville, car il comprenait que ce n'était plus par la force, mais par une politique habile, qu'il devait achever de reconquérir son royaume et de consolider son autorité.

Ses adversaires, le duc de Mayenne et le roi d'Espagne, avaient recours à des moyens analogues, lorsqu'ils convoquaient les États généraux, pour faire décider souverainement les questions qui se rattachaient à la vacance du trône et à l'élection d'un roi de France. Ces États généraux, où des députés catholiques étaient seuls appelés, s'ouvrirent, à Paris, le 25 janvier 1593, sous les auspices du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, qui, quoique étrangers l'un et l'autre, avaient la prétention d'inspirer les députés français et de les diriger dans l'intérêt exclusif de Philippe II. Bien qu'il ne fût encore arrivé à Paris qu'un petit nombre de ces députés, à cause des difficultés et des dangers que présentait le voyage, le duc de Mayenne ne crut pas devoir différer l'ouverture des États, et le discours qu'il prononça, en cette occasion, ne laissa pas de doutes sur la mésintelligence qui s'accusait dès lors entre lui et la cour d'Espagne. Le projet des Espagnols, en effet, était de faire élire un roi, et ce roi auquel on destinait la main de l'infante d'Espagne ne pouvant être Mayenne, on avait jeté les yeux sur le jeune duc de Guise, pour en faire le gendre de Philippe II.

Henri IV n'avait pas attendu la réunion des États, pour protester contre leur convocation, attentatoire à l'autorité royale, et pour déclarer coupables de lèse-majesté les députés français qui oseraient s'y rendre. Le lendemain même de l'ouverture de ces États de la Ligue (c'était le nom dont on les flétrissait déjà), un trompette du roi venait apporter des lettres, de la part des députés du tiers état et du clergé de Chartres, qui sommaient le duc de Mayenne de désigner un lieu non suspect, entre Paris et Saint-Denis, à l'effet d'y tenir une conférence, où l'on aviserait aux moyens de pacifier la France ; cette conférence, dans laquelle il ne devait pas y avoir d'étrangers, avait pour objet de mettre en présence les représentants du parti de la Ligue et ceux du parti royal.

La conférence fut acceptée et s'ouvrit à Suresnes, le 26 avril, malgré les injures et les malédictions des prédicateurs contre tous délégués, royalistes et ligueurs, qui en feraient partie. Une foule de peuple était amassée près de la porte Neuve, par laquelle passaient ceux qui allaient à la conférence, et l'on entendait crier tout haut : **La paix ! la paix ! Bénis soient ceux qui la procurent et la demandent ! Maudits soient les autres !** On s'était embrassé à la conférence, et l'on tomba d'accord sur la nécessité d'une trêve, qui permettrait de travailler à la paix générale. La seconde séance fut encore plus nombreuse et plus conciliante. On commençait à savoir que le roi n'était pas éloigné de se faire catholique, et c'est à ce propos que le gouverneur de Paris, M. de Belin, dit tout haut que **si le roi de Navarre se faisait catholique, il voyait la noblesse en bonne disposition de le reconnaître.** — Oui, s'écrièrent quelques gentilshommes qui se trouvaient là ;

oui, dussent tous les mutins, avec les Seize de Paris, en crever de rage ! Pierre de l'Estoile résume ainsi l'état de l'opinion dans la capitale : Les prédicateurs crient et se formalisent ; les Seize en enragent ; les gens de bien s'en réjouissent, et la voix du peuple pour la paix se renforce.

Les vivres étaient rares et chers à Paris ; le pain manquait souvent, car il n'en venait plus de Gonesse ; mais les doublons d'Espagne arrivaient par tonnes, et le duc de Feria, envoyé extraordinaire de Philippe II, les semait à pleines mains. La faction des Seize relevait la tête et les prédicateurs recommençaient à demander une Saint-Barthélemy des politiques et de tous les partisans du Béarnais.

Le 4 mai, la trêve fut créée pour dix jours, avec permission de sortir de Paris sans passeport et de circuler librement à quatre lieues aux environs. Le bruit courait partout alors que le roi allait se faire catholique. Toutes les portes de Paris furent ouvertes, et plus de 7.000 personnes profitèrent de la trêve pour sortir de la ville. Les champs étaient couverts de peuple en habits de fête, qui se rendait à l'abbaye de Saint-Denis et autres lieux de pèlerinage, pour y faire ses dévotions.

Cependant les États généraux siégeaient toujours au Louvre, et le nombre des députés s'était beaucoup augmenté, mais la proposition du duc de Feria pour l'abolition de la loi salique en faveur de l'infante d'Espagne, destinée à l'alliance d'un prince français, n'avait rencontré que froideur et résistance dans l'assemblée, malgré les efforts des docteurs de la Sorbonne, qui répétaient, de concert avec le légat, que le roi de Navarre, excommunié par le pape, comme hérétique, avait perdu tous ses droits à la couronne de France. Cette résistance des États généraux fut soutenue par le parlement, qui rendit, le 27 juin, un arrêt notable contre ceux qui entreprendraient d'ébranler les lois fondamentales du royaume et surtout la loi salique.

La trêve continuait virtuellement, par le fait seul de la continuation des séances de la conférence de Suresnes. Il régnait, pendant ce temps, à Paris, un inextricable conflit d'opinions et de vœux, qui se traduisaient par des placards affichés dans les rues et jusqu'à la porte des États, par des milliers de brochures criées et vendues publiquement, et par des assemblées rivales de *politiques* et de *ligueux*. Le duc de Mayenne s'efforçait de rester neutre et de paraître indifférent, au milieu des partis et de leurs intrigues, mais on devinait qu'il se réservait de garder le pouvoir, avec son titre de lieutenant général de l'État et de la couronne de France. Le duc de Feria fit une dernière tentative, et proposa aux États de consacrer l'alliance de l'Espagne avec la France, en approuvant le mariage de l'infante et du duc de Guise, qui deviendrait roi des Français catholiques. Le duc de Guise se chargea de répondre à cette proposition, faite sans son aveu : il menaça de tuer de sa main quiconque se permettrait de lui donner le titre de roi. Les prédicateurs osèrent seuls parler en chaire de l'élection divine et miraculeuse du duc de Guise.

Henri IV jugea le moment venu de donner le dernier coup à la Ligue. Il avait assisté au prêche, pour la dernière fois, le 18 juillet 1593. Cinq jours après, les docteurs en théologie, qu'il avait mandés de Paris à Saint-Denis, se mirent à débattre avec lui sur le fait de sa conversion et l'interrogèrent sur les points principaux de la foi. Le roi, qui s'était fait instruire en secret, prouva, par ses réponses, qu'il connaissait à fond les dogmes de la religion catholique. **Je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains, dit-il aux docteurs. Je vous prie, prenez-y garde, car, là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, je vous le jure et proteste.** Le lendemain, il signa son abjuration, dont les termes furent très adoucis, grâce à l'intervention de plusieurs prélats.

Le dimanche, 25 juillet, dit l'Estoile, qui enregistra dans ses journaux ce fait considérable, le roy alla à la messe, à Saint-Denis, habillé d'un pourpoint de satin blanc chamarré d'or, et les chausses de mesure ; portant un manteau noir, avec le chapeau de mesme, et un panache noir. La veille, le roi avait pris congé des ministres calvinistes qui composaient sa chapelle, et leur avait dit, en pleurant, qu'ils priassent Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent toujours, et qu'il les aimeroit, se souviendrait d'eux, et ne permettroit jamais qu'il fût fait tort ou violence aucune à leur religion. On en voulut conclure que, malgré sa conversion, il resterait fidèle à la réforme, et cette conversion fut accueillie avec des cris de rage par tout ce qui appartenait à la Ligue. Aux prônes de toutes les paroisses de Paris, on menaça d'excommunication quiconque irait entendre la messe du roi ; les prédicateurs montèrent en chaire et vomirent les plus atroces injures contre ce faux converti, qui n'était, disaient-ils, qu'un méchant laps, bon à tuer comme un chien enragé.

Ces agents de l'Espagne allèrent jusqu'à annoncer qu'avant la fin du mois d'août, Dieu les délivrerait du Béarnois, par la main de quelque honnête homme. En effet, on arrêta successivement, à Saint-Denis, quatre ou cinq individus, moines et autres, armés de couteaux, qui étaient venus, dit-on, avec l'intention d'assassiner Henri IV ; mais, faute de preuves suffisantes, ils furent relâchés. Il n'en fut pas de même de Pierre Barrière, natif d'Orléans, venu de Lyon exprès pour tuer le roi, et qui aurait fait part de son affreux dessein au curé de Saint-André des Arts, à Paris, lequel, sur cette confidence, dit P. de l'Estoile, l'embrassa, en l'appelant mon bon confrère et béni de Dieu. De telles assertions ont besoin d'être contrôlées. Quoi qu'il en soit, Barrière, arrêté à Melun, jugé et convaincu d'avoir voulu attenter à la personne du roi, fut exécuté et rompu vif, après avoir eu le poing coupé, tenant dans la main droite le couteau dont on l'avait trouvé muni.

La trêve entre Henri IV et la Ligue avait été prolongée jusqu'à la fin de l'année, avec l'assentiment de Mayenne, mais les Ligueurs de Paris ne se préparaient pas moins à une résistance désespérée ; ils faisaient sortir de la ville les capitaines de la milice bourgeoise, qu'on soupçonnait d'être partisans du roi. Les Seize, dit l'Estoile, qui n'avait pas quitté Paris, marchaient haut, les têtes levées, et les politiques, un peu basses.

L'Estoile fait, plus loin, ce tableau de la situation : Sur la fin de cest an 1593, la Ligue, voyant les affaires du roy fort avancées, et acheminée à sa ruine et confusion, desbanda tous ses arcs, comme pour ung dernier effort, par le moien de ses jésuites et prédicateurs, contre la majesté du roy, lequel ils appelloient le *luitton* (luttin) de Navarre et le *serpent des Pyrénées*, et le galopoient tellement, tantost ouvertement, puis couvertement, à droit, à gauche, à tort, à travers, de nuit, de jour, qu'ils se vantoient tout haut, que, s'il n'avoit la cuirasse forte et le dentier bien serré, sa force endiablée ne lui serviroit de rien pour gagner la France.

De son côté, le roi n'employait plus que des armes politiques, des négociations, des séductions, des traités secrets. Ce prince, qui manquait souvent d'argent pour son propre usage, au point de ne plus pouvoir nourrir ses chevaux ou d'être réduit à une douzaine de mauvaises chemises et à cinq mouchoirs, savait trouver des millions, par l'entremise des Sébastien Zamet, des Cenami, etc., pour payer des villes et des capitaines. Meaux lui avait été rendu ou pour mieux dire *vendu*, par Vitry, comme il le disait lui-même *en gaussant* ; ces moyens décisifs ne

furent pas étrangers à la réduction de villes plus importantes, telles que Lyon et Orléans.

Il n'était que trop probable que la réduction de Paris suivrait de près celle d'Orléans, de Lyon et de Rouen, mais les Seize, qui semblaient avoir recouvré dans la capitale leur prépondérance maintenue par la terreur, ne paraissaient pas disposés à se soumettre, bien que la plus grande partie de la population fût impatiente d'avoir un roi, au lieu de ces tyrans de bas étage.

La cause d'Henri IV avait été défendue par une quantité d'écrits remarquables, éloquents ou ingénieux, qui mettaient à néant les ardents libelles de la Ligue. Les deux plus célèbres de ces écrits, et ceux qui eurent le plus d'action sur l'esprit public, avaient été le *Catholicon d'Espagne*, imprimé en 1593, et l'*Abrégé des États de la Ligue*, publié en 1594, vigoureuses satires, pleines de bon sens et de sel gaulois, qui formèrent la *Satire Ménippée*, composée par cinq ou six auteurs dévoués aux intérêts de la couronne de France. *Peut-être*, a dit le président Henault, *que la Satire Ménippée ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry*. Cet ouvrage plaisant porta le dernier coup à la Ligue, en la frappant de ridicule.

Le mois de mars 1594 commençait sous des auspices assez menaçants. Les Seize tenaient des assemblées secrètes ; ils faisaient porter des armes, par crochetées, dans les maisons. Le duc de Mayenne avait fait déclarer, dans les églises de Paris, qu'il ne traiterait jamais avec l'hérétique, et les prédicateurs ne cessaient d'invectiver le roi, en appelant contre lui le feu du ciel et le couteau des bons catholiques. Le parlement, de son côté, avait de fréquentes réunions, dans lesquelles on ne parlait que de la nécessité de faire la paix. Tout le monde fut surpris ou inquiet, en apprenant que Mayenne était sorti de Paris, le 6 mars, en disant *qu'il s'en alloit pour communiquer avec ceux de sa maison et faire quelque chose pour le repos du peuple, duquel il avoit pitié*.

M. de Belin, gouverneur de la ville, s'était démis volontairement de sa charge et l'avait transmise à M. de Brissac, dont le caractère sournois et ondoyant inspirait moins de confiance, quoiqu'il affectât d'être attaché au parti de la Ligue. Le légat affirmait que Brissac était un parfait catholique, parce qu'il lui avait demandé l'absolution, pour avoir conféré avec son frère, M. de Saint-Luc, qui était calviniste ; le duc de Feria disait que Brissac était un bon homme inoffensif, parce que, dans un conseil de l'Union, où l'on discutait une affaire de grave importance, il l'avait vu s'amusant à prendre des mouches contre la muraille. M. de Brissac, en sa qualité de gouverneur, se donnait beaucoup de mouvement pour veiller à la tranquillité intérieure de la ville.

Dans la soirée du 21 mars, les Seize lui firent savoir qu'une certaine agitation régnait dans quelques quartiers, surtout aux alentours du Palais, et qu'il y donnât ordre promptement. Brissac leur fit répondre qu'il ne s'en étonnait pas et qu'on avait fait répandre, en effet, que les troupes royales devaient attaquer, pendant la nuit, le quartier de l'Université. Ce fut donc dans ce quartier-là que les ligueurs se portèrent en armes, pour se tenir prêts à repousser l'attaque qu'on leur annonçait. Quant à Brissac, il fut sur pied toute la nuit, visitant les postes et suivi par des capitaines espagnols, que le duc de Feria avait placés auprès de lui, avec ordre de le tuer, à la moindre apparence de trahison, ce qui prouve qu'on était en défiance à son égard et que le bruit d'un complot avait couru dans la ville. Brissac fit bonne contenance, et les capitaines espagnols, n'ayant rien vu ni entendu qui confirmât leurs soupçons, revinrent, las et

fatigués, vers deux heures du matin, chez le duc de Feria, qu'ils rassurèrent sur la situation de Paris, où **tout était calme et bien ordonné**, disaient-ils.

Mais les royalistes ne dormaient pas : ils avaient été prévenus, le soir même, que le roi s'approchait avec ses troupes et qu'il entrerait, par une des portes de la ville, entre trois et quatre heures du matin. Les principaux chefs du complot, notables, bourgeois, capitaines de quartier, magistrats et autres, devaient descendre dans la rue, armés et portant des écharpes blanches, pour fermer les ponts et garder les points les plus importants de Paris, tandis que les Italiens et les Espagnols se tenaient enfermés dans leurs corps de garde, près de la porte de Buci, et que les ligueurs faisaient des patrouilles dans le quartier de l'Université. Le prévôt des marchands, les échevins et la plupart des membres du parlement s'étaient mis résolument à la tête des royalistes. M. de Brissac avait fait, la veille, enlever les terres qui masquaient la porte Neuve, sous prétexte de la murer, et cette porte restait ouverte pour recevoir le roi, pendant que la porte Saint-Denis livrerait le passage aux troupes de M. de Vitry, et que les garnisons de Melun et de Corbeil arriveraient, en descendant la Seine, dans le quartier Saint-Paul.

La ville se trouva donc envahie, de deux côtés différents, par les troupes royales, avant l'entrée du roi, qui ne se présenta devant la porte Neuve qu'au point du jour (fig. 34). Il était à cheval, armé de toutes pièces, avec l'écharpe blanche en sautoir, et suivi d'un grand nombre de seigneurs, d'une quantité de noblesse et de 5 ou 600 hommes d'armes. Après avoir reçu les clefs de Paris, que le prévôt des marchands lui offrit sur un plat d'argent, il embrassa M. de Brissac, en lui donnant le titre de maréchal de France ; puis, il voulut immédiatement se rendre à Notre-Dame, pour y entendre la messe et remercier Dieu : son cortège s'engagea dans la rue Saint-Honoré, et tout le monde se mit aux fenêtres, pour le voir passer, au milieu d'une foule énorme qui criait : **Vive le Roi !** Quand il mit pied à terre sur la place du Parvis, il était tellement pressé par cette foule grossissante, que ses capitaines des gardes jugèrent prudent de refouler le peuple ; mais Henri IV les en empêcha, disant avec bonté qu'il aimait mieux avoir plus de peine et que tous ces braves gens le vissent à leur aise, car, ajouta-t-il, **ils sont affamés de voir un roi !** L'évêque de Paris, cardinal de Gondi, étant absent, un archidiacre le remplaça et vint, avec tout le clergé, au-devant du roi jusqu'à la porte de l'église. Le roi y entra après avoir baisé la croix, **avec grande humilité et dévotion**, et entendit la messe, ainsi que le *Te Deum* en musique.

Pendant ce temps-là, ses ordres avaient été partout exécutés dans Paris : cinquante-quatre capitaines avaient occupé le Louvre, le Palais, le grand Châtelet, les ponts et les carrefours. Tous les ligueurs qui essayaient de sortir en armes dans la rue étaient invités à rentrer dans leurs maisons, et à s'y tenir tranquilles ; ceux qui avaient fait le guet dans le quartier de l'Université s'y trouvaient en quelque sorte prisonniers. Ils tentèrent de soulever la populace de ce quartier et se portèrent, au nombre de 4.000, sur la porte Saint-Jacques, mais le comte de Brissac et le seigneur d'Humières, à la tête d'une bonne troupe d'infanterie, précédée d'une quantité de gens du peuple et d'enfants criant : Vive le roi ! vive la paix ! abordèrent ces ligueurs, avant qu'ils fussent organisés pour la résistance, et les dissipèrent de gré ou de force. Il y eut peu de victimes, et le roi dit, à ce sujet, qu'il aurait voulu, au prix de cinquante mille écus, racheter la vie de quelques lansquenets et de deux ou trois bourgeois, qui furent tués ou jetés à l'eau, sur le quai de l'École, par la compagnie de M. d'O.

Dans tous les quartiers, le prévôt des marchands et les échevins, accompagnés de hérauts, trompettes et bourgeois à pied et à cheval, annonçaient la paix et le pardon à la foule, qui témoignait sa joie par des acclamations redoublées. Le peuple se mêlait librement aux soldats, qu'on faisait entrer dans les boutiques pour leur donner à manger et à boire. On distribuait de main en main une ordonnance imprimée, annonçant que le roi voulait que **toutes choses passées et avenues depuis les troubles soient oubliées et défendoit d'en faire aucune recherche à l'encontre d'aucune personne, sans excepter ceux qu'on appelloit vulgairement les Seize**. Le roi avait fait inviter gracieusement le légat du pape à venir le trouver au Louvre, mais le légat refusa d'y aller et n'attendit que le moment de partir pour Rome. Le capitaine Saint-Quentin, qui commandait un corps de Wallons au service de l'Espagne, avait été envoyé, en même temps, au duc de Feria, pour lui faire savoir que le roi ne songeait pas à le retenir prisonnier avec ses troupes espagnoles et italiennes, mais qu'on ne lui accordait que trois ou quatre heures pour évacuer Paris. Le duc, qui ne pensait pas en être quitte à si bon marché, s'écria à plusieurs reprises : **Ah ! grand roi !** et promit tout ce qu'on voulut. Il sortit de Paris, dans l'après-midi, avec les garnisons étrangères, par la porte Saint-Denis, et le roi, qui s'était mis à une fenêtre au-dessus de cette porte, pour les voir passer, saluait les chefs espagnols, en leur criant : **Allez ! allez ! recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus**. Ils emmenèrent avec eux les prédicateurs de la Ligue les plus compromis, entre autres le fameux Boucher, et une cinquantaine de ligueurs, qui avaient fait trop de mal pour se croire en sûreté à Paris.

La duchesse de Montpensier et sa mère, Mme de Nemours, étaient désespérées et se tenaient cachées dans leur hôtel, pleurant, gémissant et tremblant. Le roi leur fit dire qu'elles n'avaient rien à craindre et qu'il irait les saluer, dès qu'il aurait achevé sa réconciliation avec la bonne ville de Paris. Pendant son dîner, on lui avait transmis deux avis d'importance : il n'y prit pas garde, et, comme on les lui rappelait, pour qu'il y donnât ordre : **Je vous confesse, dit-il avec émotion, que je suis si enivré d'aise de me voir où je suis, que je ne sais ce que vous me dites ni ce que je vous dois dire**. Il n'avait pas encore quitté son corselet et ses armes. On refusa de laisser entrer deux prêtres qui insistaient pour être admis en sa présence : c'étaient les fougueux prédicateurs Commelet et Lincestre ; mais il consentit à les recevoir et ne les vit pas sans inquiétude s'approcher de la table pour s'agenouiller à ses pieds. **Gare le couteau !** dit-il, en riant. Les deux énergumènes semblaient bien calmés et honteux, en faisant amende honorable et en sollicitant leur pardon. **Priez pour moi,** leur dit Henri IV, **autant et mieux que vous avez prêché contre moi !** Vinrent ensuite le prévôt des marchands, les échevins, et le corps de ville, qui lui présentèrent, suivant l'usage, de l'hypocras, de la dragée et des flambeaux : le roi les remercia de ce qu'ils lui avaient déjà fait présent de leurs cœurs, et leur dit que désormais il ne voulait d'autre garde que la leur.

Le lendemain même, le roi approuva le traité que M. de Rosny avait ébauché avec M. de Villars, pour la reddition de Rouen : Villars fut nommé amiral de France et reçut 1,200.000 francs destinés à payer ses dettes, avec une pension de 20.000 écus. Le roi s'acquitta, en outre, de ses promesses à l'égard de tous ceux qui l'avaient aidé à reprendre Paris, sans coup férir ; il donna aux uns des charges, des titres et des honneurs ; aux autres, des sommes d'argent, des pensions, des abbayes et des bénéfices de toute espèce. Les seigneurs catholiques qui avaient suivi le parti de la Ligue ne demandaient qu'à l'abandonner, en faisant payer le plus cher possible leur amende honorable.

Henri IV, dans la journée du 24 mars, alla voir Mme de Montpensier et Mme de Nemours, comme il le leur avait annoncé ; il ne leur adressa aucun reproche et les charma par sa clémence et sa bonhomie. *Quelque jour où vous n'aurez que faire, dit-il, vous ferez votre paix.* — Sire, elle est toute faite, répondit Mme de Montpensier. *Une chose eussè-je seulement désirée en la réduction de la ville : c'est que mon frère Mayenne vous eût abaissé le pont pour y entrer.* — *Ventre saint-gris !* s'écria le roi, *il m'eût fait trop longtemps attendre.*

Le duc de Mayenne était toujours en pourparlers avec divers agents secrets du roi, pour une entente et un accommodement, qu'il voulait faire accepter à des conditions inacceptables ; à son exemple, les seigneurs et les gentilshommes, qui appartenaient encore au parti de la Ligue, ne semblaient pas éloignés de traiter aussi de leur soumission, et l'on pouvait prévoir un terme assez prochain où la Ligue deviendrait exclusivement espagnole. Le parti catholique exalté se rapprochait du roi, sans attendre la décision souveraine du Saint-Siège. Le 2 avril, la Sorbonne, qui s'était tenue à l'écart, vint saluer au Louvre ce roi vainqueur, qu'elle avait appelé si longtemps le Béarnais, et peu de jours après, elle lui prêta serment. Le nouveau lieutenant civil Jean Seguier avait fait supprimer publiquement tous les libelles de la Ligue, en défendant, sous peine de la vie, à tous les libraires et imprimeurs, d'en imprimer ou publier aucun. Henri IV désigna, en même temps, Pierre Pithou et Antoine Loisel, pour rechercher et déchirer, *dans les registres du parlement*, tout ce qui y avait été inscrit d'injurieux, non seulement contre le roi régnant, mais encore pour la mémoire d'Henri III.

La clémence royale fut aussi complète qu'elle pouvait l'être à l'égard des ligueurs, qu'ils fissent ou non amende honorable. Quelques obstinés et incorrigibles, qui parlaient trop et qui faisaient mine de protester ou de résister, furent seuls expulsés de la capitale, avant que le roi y fît son entrée solennelle, aux flambeaux, le 15 septembre 1594, entre sept et huit heures du soir, monté sur un cheval gris pommelé, et portant un habillement de velours gris chamarré d'or, avec le chapeau gris et le panache blanc. Ce soir-là, il avait un visage fort riant et content, à voir l'empressement du peuple qui se pressait autour de lui, en criant : Vive le roi ! et il mettait à chaque instant le chapeau au poing, pour saluer les dames et demoiselles qui étaient aux fenêtres. Il semblait avoir oublié que cette foule contenait plus d'un fanatique, qui pouvait cacher un couteau dans sa manche pour frapper l'hérétique, comme beaucoup de ligueurs le nommaient tout bas.

Le 27 décembre, au retour d'un voyage que le roi avait fait en Picardie, comme il entra tout botté, avec les seigneurs de sa suite, dans la chambre de Mme de Liancourt, un jeune homme de dix-huit ans nommé Jean Châtel, fils d'un drapier de Paris et élève du collège des jésuites, se glissa parmi les assistants, et le frappa d'un coup de couteau à la lèvre, sans avoir réussi à l'atteindre à la gorge. L'assassin, qui n'avait pas essayé de s'enfuir, fut jugé, condamné et exécuté deux jours après ; la maison de son père fut rasée, et l'on éleva sur la place une pyramide expiatoire. Cet attentat prouvait que la Ligue subsistait toujours et n'avait pas désarmé. D'autres tentatives de régicide se succédèrent par intervalles, mais elles échouèrent toutes, jusqu'au crime de Ravaillac, qui devait enlever à la France le meilleur et le plus grand de ses rois.

Quant à la Ligue, dont le roi d'Espagne devint le chef avoué et seul intéressé, elle n'était plus qu'un pâle reflet de ce qu'elle avait été depuis la mort d'Henri III, et l'on peut dire qu'elle avait perdu toutes ses forces d'expansion quand Mayenne

consentit enfin, en 1598, à faire sa paix avec le roi. La destruction de la Ligue était désormais un fait accompli.

CHAPITRE II

HENRI IV ET SULLY

Caractère d'Henri IV. — Administration et réformes de Sully. — L'assemblée des notables à Rouen. — Siège d'Amiens et traité de Vervins. — Mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. — Naissance du dauphin. — Trahison et châtement du maréchal de Biron. — Intrigues de cour et querelles de ménage. — Couronnement de la reine. — Attentat de Ravallac ; mort d'Henri IV.

Henri IV ne fut connu et apprécié dignement qu'après sa mort.

Sans doute Pierre de l'Estoile, qui se faisait l'écho sincère et naïf de la voix du peuple, s'écriait, au moment même où ce grand roi venait d'être assassiné par Ravallac : Les roys sont roys et Dieu est Dieu, parce que ils règnent subjects aux mesmes vices, passions, infirmités et accidents que les autres hommes, et bien souvent davantage, pauvres pots de terre en la main du grand Maistre et sous sa verge, de laquelle il les rompt et brise comme le potier ses vaisseaux, toutes et quantes fois que bon lui semble : de quoy nous avons, en ceste journée, un bel exemple en la personne de nostre bon roy, prince grand, magnanime et vertueux, affable, doux et humain plus que roy qui ait esté il y a cinq cens ans en France, craint, révééré et aimé de ses peuples outre mesure, s'il faut ainsi parler. Dieu nous l'a osté, en son ire !

Malgré ce touchant éloge d'un contemporain, on ne saurait nier que la postérité n'ait été bien lente à formuler un jugement équitable sur ce grand roi et sur son règne. A soixante ans de distance, Tallemant des Réaux, si perspicace et si fin dans ses appréciations personnelles, osait écrire, dans ses Historiettes : Si ce prince fust né roy de France et roy paisible, apparemment ce n'eust pas esté un grand personnage. Il ajoutait, cependant, comme réparation d'injustice : On n'a jamais veu un prince plus humain ny qui aimast plus son peuple ; d'ailleurs, il ne refusoit pas de veiller pour le bien de son Estat.

C'est au dix-huitième siècle, c'est de nos jours surtout que les hautes et admirables qualités d'Henri IV, comme roi et comme homme, ont été mises en lumière et universellement reconnues. Déjà, en 1761, Voltaire, dont le jugement était si sûr et si délicat en matière d'histoire, quand il pouvait être impartial et désintéressé, jugeait ainsi le règne d'Henri IV, son héros favori : Dix ou douze années du grand Henri IV paraissent heureuses, après quarante années d'abominations et d'horreurs qui font dresser les cheveux ; mais, pendant ce peu d'années que le meilleur des princes employait à guérir nos blessures, elles saignaient encore de tous côtés : le poison de la Ligue infestait les esprits ; les familles étaient divisées ; les mœurs étaient dures ; le fanatisme régnait partout, hormis à la cour. Le commerce commençait à naître, mais on n'en goûtait pas

encore les avantages ; la société était sans agrément, les villes sans police ; toutes les consolations de la vie manquaient, en général, aux hommes. Et, pour comble de malheur, Henri IV était haï. Ce grand homme disait à Sully : *Ils ne me connaissent pas ; ils me regretteront plus tard.*

De nos jours, M. Henri Martin, s'associant à l'opinion de Voltaire, a donc pu dire avec autorité, dans son Histoire de France : Henri IV est resté le plus grand, mais surtout le plus français des rois de France ; on ne revit plus sur le trône une âme aussi nationale, une intelligence aussi libre. Personne n'a jamais senti mieux que lui le vrai rôle de notre patrie. Ce n'est pas sans raison que la popularité du Béarnais s'est accrue parmi nous, à mesure que l'esprit moderne a grandi, ce n'est pas sans raison que le dix-huitième siècle a voulu faire de lui le héros épique de notre histoire. Les classes laborieuses n'ont jamais oublié le roi qui leur fut le plus sympathique par les manières et le cœur, qui s'occupa le plus sérieusement des intérêts du sol et du travail. En revanche, Napoléon n'eut pour le Béarnais qu'un mot dédaigneux : il l'appelait un brave capitaine de cavalerie.

Henri IV s'était révélé et peint lui-même, dans une lettre adressée à Sully, en avril 1607 ; il avait alors cinquante-quatre ans : Je perdrai plutôt, dit-il, amours, chiens, oiseaux, jeux et brelans, bâtiments, festins et banquets et toutes autres dépenses, plaisirs et passe-temps, que de perdre la moindre occasion et opportunité pour acquérir honneur et gloire, dont les principales, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, sont de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et de faire des actions, sur la fin de mes jours, qui les perpétuent et couronnent de gloire et d'honneur, comme j'espère que feront les heureux succès des desseins que vous savez, auxquels vous ne devez douter que je ne pense plus souvent qu'à tous mes divertissements.

Sully, à cette époque, était devenu, quoique plus jeune, l'ami le plus dévoué et le plus intime, le confident fidèle et clairvoyant d'Henri IV ; il fut toujours le plus sage conseiller et le serviteur le plus actif et le plus utile de son maître, qui n'aurait jamais fait, sans lui, les œuvres royales qu'on peut attribuer en participation à ce grand ministre. Rien n'était plus dissemblable et même opposé que les caractères, les sentiments et les idées du ministre du roi, et pourtant l'un et l'autre, après des antagonismes et des conflits réitérés, finirent par se façonner mutuellement à une entente réciproque et par servir d'intelligence, avec le même zèle, les intérêts de la chose publique. Mais il est bien certain que ces deux grands esprits, si différents dans leurs aptitudes et leurs tendances, s'étaient comme partagé entre eux la tâche du gouvernement : Henri IV se réservait la politique et l'action militaire : Sully se concentrait dans l'administration des affaires d'État, dans la direction des finances et dans la mise en pratique de toutes les questions économiques, telles que les impôts, le commerce, l'industrie, l'agriculture, etc.

On accusait en général Sully d'avoir un cœur dur et ambitieux, comme dit l'Estoile. Jamais, dit Tallemant, il n'y eut surintendant plus rébarbatif. Henri IV lui pardonnait tous ses défauts et ne voyait en lui que l'ami éprouvé, l'homme d'État consommé, l'administrateur habile et incorruptible.

Voici le portrait que le roi fit de son premier ministre en 1609 : De M. de Sully aucuns se plaignent, dit-il, et quelquefois moy-mesme, qu'il est d'humeur rude, impatiente et contredisante ; l'accusant d'avoir l'esprit entreprenant, qui présume tout de ses opinions et de ses actions et mesprise celles d'autrui, qui veut eslever sa fortune et avoir des biens et des honneurs. Or, combien que j'y

reconnoisse une partie de ses défauts, je ne laisse pas de l'estimer et de m'en bien et utilement servir, pource que d'ailleurs je reconnois que véritablement il ayme ma personne, qu'il a interest que je vive, et désire avec passion la gloire, l'honneur et la grandeur de moy et de mon royaume ; aussi, qu'il n'a rien de malin dans le cœur, a l'esprit fort industrieux et fertile en expédients, et grand ménager de mon bien, homme fort laborieux et diligent, qui essaye de ne rien ignorer et de se rendre capable de toutes sortes d'affaires de paix et de guerre. Bref, je vous confesse que, nonobstant toutes ses bizarreries et promptitudes, je ne trouve personne qui me console si puissamment que luy en tous mes chagrins, ennuis et fascheries. C'est Sully lui-même, qui a consigné, dans ses *Œconomies royales*, ces paroles du roi, telles que les lui avait rapportées un témoin auriculaire d'un entretien d'Henri IV avec *ses plus confidens et qualifiez serviteurs*.

Maximilien de Béthune créé duc de Sully en 1606, s'était nommé jusque-là M. de Rosny. Son père, officier sans fortune, l'avait présenté au roi de Navarre en 1571, c'est-à-dire avant sa douzième année, et il resta dans la maison d'Henri de Bourbon, qui l'avait admis à son service avec une sympathique bienveillance. Lorsqu'en 1580 le duc d'Anjou fit son expédition dans les Pays-Bas, il le suivit, malgré les conseils d'Henri, dans l'espoir de rentrer en possession des biens que sa famille avait possédés en Flandre. Sire, dit-il au roi, je n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, mais je ne laisserai d'être toujours votre serviteur, puisque mon père m'y a destiné dès ma première jeunesse et me l'a fait ainsi jurer en mourant. Un mien précepteur, nommé La Brosse, qui se mêle de prédire et de faire des nativités, m'a plusieurs fois juré, avec grands serments, qu'inafailliblement vous serez un jour roi de France, et régnerez tant heureusement, que vous élèverez votre gloire et la magnificence de votre royaume au plus haut degré d'honneurs et de richesses ; et que je serai des mieux auprès de Votre Majesté, laquelle m'élèvera en biens et aux plus hautes dignités de l'État. Soyez donc assuré que je vous servirai à jamais de cœur, d'affection, et très loyaument.

Le roi de Navarre n'oublia pas cette prédiction et, trois ans plus tard, il rappelait auprès de lui le baron de Rosny, en l'invitant à s'attacher à sa fortune dans une nouvelle guerre de religion. Êtes-vous pas résolu que nous mourions ensemble ? lui dit le roi. Il n'est plus temps d'être bon ménager : il faut que tous les gens d'honneur et qui ont de la conscience employent la moitié de leur bien pour sauver l'autre. Je vous promets que, si j'ay bonne fortune, vous y participerez. Rosny, qui venait de se marier avec Anne de Courtenay, vendit pour 100.000 livres de bois et apporta l'argent au roi, pour subvenir aux besoins de la guerre, et depuis il ne le quitta plus. A la bataille de Coutras (1587), où il avait fait un prodigieux usage de trois canons dont il dirigeait le feu, Henri, qu'il rencontra, l'espée toute sanglante au poing, poursuivant la victoire, lui cria en passant : Vos pièces ont fait merveilles ; aussi, vous promets-je que je n'oublierai jamais le service que vous m'y avez rendu. Après la journée des Barricades qui chassa de Paris Henri III, ce fut Rosny que le roi de Navarre employa dans toutes ses négociations, dont la plus importante fut sa réconciliation avec le roi son beau-frère, réconciliation suivie du retour de la noblesse protestante sous les drapeaux du roi de France. Tout le monde courait au-devant de lui, racontent les rédacteurs des *Mémoires de Sully*, et un gentilhomme de son parti, qui l'appeloit *le dieu de Rosny*, disoit aux autres : *Voyez-vous cet homme-là ? Par Dieu ! nous l'adorerons tous, et lui seul rétablira la France.*

Partout il partagea les périls de son maître, qui fut plusieurs fois obligé de lui adresser d'amicales remontrances sur sa témérité. A Ivry, par exemple, il eut deux chevaux tués sous lui, reçut un coup de lance, deux coups d'épée et deux coups de mousquet ; il se faisait transporter presque mourant à son château de Rosny, près de Mantes, lorsqu'il rencontra Henri IV, qui, *l'embrassant des deux bras*, le déclara *brave soldat, vrai et franc chevalier*. Après le combat d'Aumale, il épousa en secondes noces une jeune veuve, qui se convertit au calvinisme pour lui plaire. Il était donc sans cesse à côté de son maître, qui le consultait en toute occasion, sans s'offenser des avis un peu rudes que lui donnait ce loyal conseiller. Le roi de Navarre apprenait ainsi à l'estimer à sa valeur, et il lui confia les missions les plus délicates, Pendant, les pénibles épreuves de la Ligue. Le triomphe de l'habile négociateur, qui ramena dans le parti du roi tant de chefs importants, fut la soumission de l'amiral de Villars, qui était maître de Rouen et d'une partie de la Normandie. Ce fut Rosny qui lui mit au cou l'écharpe blanche et qui s'écria gaiement, en s'adressant à tous ceux qui entouraient l'amiral : *Allons, morbieu ! la Ligue est au diable ; que chacun crie : Vive le roi !* Il négocia, dans le même sens, avec le cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon, et avec le comte de Soissons, qu'il eut aussi l'adresse de rallier à la cause du roi.

La reconnaissance d'Henri IV s'était traduite, à l'égard de Rosny, par des pensions qu'on ne payait pas toujours avec exactitude, car les trésoriers ne se faisaient pas faute de garder en mains les deniers de l'État et d'en dilapider la meilleure part. C'est pourquoi le roi avait voulu faire entrer dans son conseil des finances Rosny, dont il connaissait la probité. Mais le duc de Nevers, qui présidait ce conseil, et les membres qui le composaient, ne pouvaient s'accommoder de cette probité, hérissée de formes assez rudes. Rosny s'était fait ainsi beaucoup d'ennemis à la cour, et les envieux ne lui manquaient pas. On essaya mille intrigues pour le brouiller avec son maître, que la rudesse de ce serviteur peu courtisan blessait trop souvent ; on faillit plus d'une fois le faire tomber en disgrâce, mais le roi, après quelques jours de froideur et d'éloignement, lui revenait toujours avec plus d'amitié et de confiance. Le but que le roi se proposait d'atteindre, avec l'aide et le concours de Rosny, était, suivant les termes d'une lettre qu'il lui écrivait d'Amiens, le 15 avril 1596, *de restablir le royaume en sa plus grande ampleur et magnifique splendeur, et de soulager mes pauvres peuples, que j'ayme comme mes chers enfants, de tant de tailles, subsides et oppressions, dont ils me font journellement des plaintes.*

Henri IV, vainqueur de la Ligue et reconnu roi de France par tous ses sujets, se voyait condamné, en ce temps-là, à un état de gêne et de misère aussi cruel que celui où il se trouvait, en 1592, pendant le siège de Paris. *Je suis fort proche des ennemis*, écrivait-il à Rosny, *et n'ay quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ny un harnois complet que je puisse endosser; mes chemises sont toutes deschirées, mes pourpoints sont trouez au coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je disne chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table. Jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim !*

L'entrée de Rosny dans le conseil des finances n'eut pas lieu néanmoins sans de grandes difficultés et sans d'inexplicables retards ; enfin, ses provisions pour les finances dument approuvées par le roi, lui furent délivrées, et le chancelier de Chevigny le reçut avec applaudissements au nombre des membres du conseil (1594). Rosny, pour son coup d'essai, entreprit un voyage, où, dans quatre

généralités seulement, il grapilla si bien pour le roi, sur les comptes des années précédentes, qu'il ramassa en quelques semaines 500.000 écus (environ 5 millions et demi en monnaie d'aujourd'hui) ; cette riche cueillette fut chargée, par ses ordres, sur soixante-dix charrettes, et menée à Paris sous une escorte dans laquelle figuraient huit receveurs généraux, comme garants et cautions des sommes levées. En vain ses ennemis profitèrent-ils de son absence pour l'accuser lui-même d'exactions, de forfaiture et de détournements ; Rosny justifia de sa recette par des bordereaux en règle, confondit ses calomniateurs et garda la confiance du roi, qui lui donna 6.000 écus de gratification et augmenta sa pension de 1.000 francs par mois.

Le commencement de réforme, essayé et réalisé par Rosny dans quatre généralités seulement, avait prouvé à Henri IV que la réforme devait être générale et régulière dans tout le royaume pour produire les heureux résultats qu'on pouvait en attendre. Le salut de l'État dépendait de cette mesure. Le moment était critique ; jamais l'argent n'avait été plus nécessaire, car il fallait à la fois subvenir aux dépenses des services publics et soutenir la redoutable guerre que l'Espagne continuait à faire à la France. Les [affaires du roi](#) semblaient réduites à l'extrémité ; on n'avait rien à espérer des ressources de l'impôt, qui se payait mal ou qui ne se payait pas. On devait donc absolument avoir recours à la création de nouvelles taxes, mais, comme Rosny ne cessait de le répéter au roi : [Les levées de deniers, pour produire bien et jamais mal, ne doivent se faire que par le commun consentement des peuples qui les payoient.](#)

Ce fut donc Rosny qui eut l'idée de convoquer une assemblée des notables, au lieu d'une réunion des États généraux, et qui fit enfin adopter son projet par Henri IV. [L'autorité royale, dit Poirson, était trop récemment reconnue par la moitié de la France, trop mal affermie, pour qu'on pût convoquer les États généraux sans compromettre la paix et l'ordre public à peine renaissants.](#) Le plus libre et le plus hardi des contemporains, d'Aubigné, ne laisse aucun doute à cet égard. Après avoir annoncé l'assemblée des notables, il ajoute : [Les troubles, qui n'estoient pas esteints par la France, ne permettoient une plus grande convocation ; les cœurs des peuples n'estoient pas encore assez ployez à l'obéissance, comme il parut par les esmotions qui survinrent.](#) Mais Henri voulut, d'un autre côté, que la première assemblée nationale réunie sous son règne fût libre sans être factieuse. Il ne nomma pas lui-même les notables ; il ne les fit pas nommer par les gouverneurs de provinces ; il en laissa le choix au clergé, à la noblesse, au tiers état, et annonça l'intention de ne leur prescrire aucunes règles, formes ni limites. Le plan de Rosny, en convoquant cette assemblée à Rouen, était de forcer la main aux notables et de les mettre en demeure, vis-à-vis de la nation, non pas de prendre en charge le gouvernement du royaume, mais de procurer à ce gouvernement les moyens de subsister entre les mains du roi.

A la première séance de cette assemblée des notables composée de quatre-vingts membres (4 novembre 1596), Henri IV prononça un admirable discours, qu'il avait sans doute préparé de concert avec Rosny et qui lui gagna tous les cœurs : [Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, dit-il, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les Français. Par la grâce divine, par les prières et par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte. Sauvons-la, à cette heure, de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai](#)

point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour faire approuver mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes peuples, l'extrême envie que j'ai d'ajouter à mon titre de roi deux plus beaux titres, ceux de libérateur et de restaurateur de cet État, me font trouver tout aisé et honorable.

L'assemblée des notables, comme Rosny l'avait bien prévu, devenait ainsi responsable du salut de l'État, et aucune considération égoïste ne pouvait dès lors influencer sur ses résolutions. Force était d'aviser, avant tout, aux nécessités financières du moment : les recettes de l'État ne montaient qu'à 23 millions du temps et ses charges s'élevaient à 16 ; on n'avait que 7 millions pour subvenir aux frais de la guerre et pour entretenir les fortifications, les ponts et chaussées, la marine et la maison du roi. Les notables n'hésitèrent pas à augmenter de 7 millions les ressources du trésor, en établissant un nouvel impôt nommé sou pour livre, qui était un droit d'entrée d'un sou par livre sur toutes les denrées et marchandises qui se vendraient désormais dans les villes, bourgs et foires du royaume, excepté sur le blé. La plupart des impôts de l'ancienne monarchie frappaient le peuple seul, celui des campagnes surtout. Dès l'établissement du sou pour livre, les esprits réfléchis virent clairement que le nouvel impôt était plus juste et plus également réparti. Un des contemporains, Legrain, dit en termes formels : *C'est la plus raisonnable subvention que l'on puisse inventer, parce que toutes personnes y contribuent, et à l'égal, selon les facultés d'un chacun, sans qu'il soit besoin de les discuter.* Toutefois, comme la perception de cet impôt était difficile, il fut supprimé en 1602.

Les notables décidèrent, en outre, que les gages des officiers, c'est-à-dire les appointements de tous les fonctionnaires de l'État dans l'ordre civil, seraient laissés aux caisses du roi durant une année. C'était rejeter sur eux-mêmes la responsabilité des actes de rigueur que devait nécessiter l'exécution de ces mesures. Prenant au mot le roi qui avait dit qu'il se mettrait en tutelle entre leurs mains, les notables établirent un Conseil de raison, dont les membres seraient choisis, la première fois, parmi eux, et ensuite, à proportion des vacances, par les parlements. Ce conseil devait partager avec le roi la perception et la gestion des revenus publics ; mais voué d'avance à la haine et au mépris de ceux qu'il lésait, il ne tarda pas à disparaître, après trois mois d'une existence difficile, en ne laissant que de tristes souvenirs.

Ainsi, grâce à la tactique ingénieuse de Rosny, Henri IV ne fut plus troublé dans l'exercice de sa puissance royale, qu'il avait fait semblant d'abdiquer au profit des délégués de l'assemblée des notables. *Ah ! sire, lui avait dit la marquise de Mousseaux, étonnée de son discours à l'ouverture de cette assemblée, comment avez-vous parlé à ces gens-là de vous mettre en tutelle entre leurs mains ? — Ventre saint-gris ! s'était écrié le roi en riant, rassurez-vous, ma mie, je n'entends me mettre en tutelle que l'épée au côté !*

Pendant ce temps-là, Rosny n'avait pas perdu son temps : il avait travaillé jour et nuit, sans se donner quasi loisir de prendre ny repos ny repas, à réorganiser l'administration des finances. Le roi le laissait faire et comptait sur lui.

Dans la nuit du 12 mars 1597, où l'on avait dansé au Louvre jusqu'à deux heures du matin, Henri IV fut réveillé par un courrier qui lui apportait la nouvelle de la prise d'Amiens, où les Espagnols étaient entrés sans coup férir, au moyen d'une ruse de guerre.

Les Amiénois, en vertu de leurs privilèges, dit Henri Martin, avaient obstinément refusé une faible garnison suisse que le roi les priaient de recevoir. Il leur en coûta cher. Un ligueur exilé, qui avait conservé des intelligences dans Amiens, avertit le gouverneur espagnol de Doullens, Porto-Carrero, que les Amiénois se gardaient avec soin pendant la nuit, mais avec négligence pendant le jour. Trois ou quatre mille soldats d'élite, réunis sans bruit, vinrent, le 11 mars, avant le jour, s'embusquer aux environs de l'une des portes. A huit heures du matin, lorsqu'on ouvrit la porte, une quarantaine d'officiers et de soldats, déguisés en paysans et chargés de sacs et de fardeaux, se présentèrent pour entrer : un d'eux laissa, comme par mégarde, s'ouvrir son sac, d'où s'échappèrent des noix. Les gens du guet se jetèrent dessus. Au même instant, parut une charrette conduite par quatre autres faux paysans, qui l'arrêtèrent sous la herse, pour qu'on ne prit fermer la porte. Tous les faux paysans tirèrent des épées et des pistolets de dessous leurs souquenilles, et tombèrent sur la garde, qui fut massacrée et mise en fuite. Porto-Carrero et ses troupes accoururent, entrèrent quasi sans obstacle et s'emparèrent des points principaux. La ville fut mise à rançon après avoir été pillée méthodiquement trois jours de suite.

Rosny, que le roi avait envoyé chercher en toute hâte, le trouva dans sa chambre, ayant sa robe, son bonnet et ses bottines de nuit, se promenant à grands pas, tout pensif, la tête baissée, les deux mains derrière le dos. Le roi vint à sa rencontre, et lui serrant la main : Ah ! mon ami, lui dit-il d'une voix plaintive, quel malheur ! Amiens est pris ! c'est la Ligue qui se relève ! — Eh bien, sire, répartit Rosny, les regrets et les plaintes ne sont pas capables d'y apporter remède : il faut que nous l'espérions de votre courage, vertu et bonne fortune. Je vous ai vu parachever des choses plus difficiles. Vivez seulement, portez-vous bien, mettez les mains à l'œuvre, et ne pensons tous qu'à reprendre Amiens. Le roi, un peu réconforté, lui représenta que tout manquait en ce moment : l'argent, l'artillerie et les soldats, car il avait justement concentré dans cette ville d'Amiens, qui ne lui appartenait plus, tout ce qu'il avait de ressources disponibles en hommes, en canons et en numéraire. Sans plus consumer le temps en discours, plaintes et paroles vaines, interrompit Rosny avec sa brusquerie ordinaire, permettez, sire, que j'aille en mon logis chercher argent parmi mes papiers : je m'assure de vous donner les moyens d'en recouvrer, car il en faut avoir pour faire le siège d'Amiens et poursuivre la guerre.

Rosny n'avait pas imaginé de moyens plus prompts et plus sûrs, pour faire de l'argent, ne voulant pas surcharger le peuple des campagnes, que de faire contribuer les riches à une levée extraordinaire de deniers, moitié gré, moitié force. Il y eut seulement 300.000 écus de prêts volontaires ; mais les financiers, qui se voyaient menacés de la création d'une chambre de justice chargée de rechercher leurs malversations, aimèrent mieux éviter cette recherche en prêtant au roi 1.200.000 écus. Avec une somme d'égale importance, tirée d'autres ressources, le roi eut à sa disposition plus de 8 millions de livres du temps pour reprendre Amiens. C'est à partir de ce moment que Rosny fut choisi pour diriger seul les finances et pour remplir, en réalité, la charge de premier ministre, sans en prendre le titre. Henri IV déclara néanmoins, en plein conseil, que, pour avoir quelqu'un qui eust à répondre de tout et qui servist comme de solliciteur et de chasse-avant aux autres, il choisissait Rosny, comme celui qui le connoissoit de longue main, le plus jeune et le plus vigoureux, pour aller et venir, et auquel il diroit plus librement ses veritez, s'il venoit à manquer.

Aussitôt après, Henri IV partit de Paris pour conduire ses troupes devant Amiens. Quant à Rosny, il resta pour trouver de l'argent, amasser artillerie, munitions et

vivres, faire dresser un hôpital pour les malades et blessés, et, tous les mois, il se rendait au camp d'Amiens avec 150.000 écus destinés au paiement de l'armée. Le 25 septembre 1597, la brèche étant ouverte et l'assaut imminent, la garnison espagnole capitula et sortit de la place avec armes et bagages. Ce fut le dernier soupir de la Ligue. Le vieux roi d'Espagne, Philippe II, las d'une si longue guerre qui lui avait coûté tant d'hommes et tant de doublons, inclinait vers une négociation pacifique, qui aboutit au traité de Vervins (2 mai 1598) ; le grand résultat en fut que la France recouvra entièrement l'intégrité de son territoire.

Dix-neuf jours auparavant, le 13 avril, Henri IV avait signé, avec les chefs du parti réformé, le fameux édit de Nantes, qui fut la consécration de la paix religieuse en France et la meilleure base pour l'affermissement du trône. Rosny, en sa qualité de gentilhomme huguenot, n'avait pas peu servi à défendre les intérêts de ses coreligionnaires et à les rattacher au gouvernement du roi. Cet édit, rédigé par Jeannin, président du parlement de Paris, dit M. de Bonnechose, permettait aux protestants l'exercice de leur culte ; il leur assurait l'admission à tous les emplois, établis dans chaque parlement une chambre composée de magistrats de chaque religion, tolérait les assemblées générales des réformés, les autorisait à lever des taxes sur eux-mêmes pour les besoins de leur Église ; mais ils étaient tenus au paiement des dîmes et à l'observance des jours fériés de l'Église catholique. L'édit enfin rétribuait leurs ministres, et leur accordait des places de sûreté, dont la principale fut la Rochelle. Dans la situation violente où était la France, les garanties politiques données aux protestants par cette dernière clause paraissaient indispensables ; mais celle-ci créait en quelque sorte un gouvernement indépendant de la couronne, un État dans l'État et un danger véritable pour la monarchie. Les parlements, pour cette cause surtout, opposèrent une longue résistance à l'enregistrement de cet édit célèbre, qui fut enfin reconnu comme loi de l'État, et qui pacifia le royaume après trente-six ans de guerres sanglantes et désastreuses.

Peu de jours avant la conclusion du traité de Vervins, Henri IV avait ouvert son cœur à Rosny, dans un long entretien où il ne lui avait rien caché de ses préoccupations et de ses inquiétudes : il en était à regretter de devenir *roi paisible dedans et dehors le royaume* : Bientôt, disait-il, je viendrai aux travaux qu'il faudra supporter, parmi les négoce et affaires politiques, et en l'établissement des ordres, lois, règlements et disciplines, tant civiles que militaires, esquelles j'appréhende qu'il me conviendra vaquer assiduellement, n'ayant jamais eu l'humeur bien propre aux choses sédentaires, et me plaisant beaucoup plus à vestir un harnois, piquer un cheval et ordonner un coup d'épée, qu'à faire des loix, tenir la main à l'observation d'icelles, estre toujours assis dans un conseil à signer des arrests, à voir, à examiner des états de finances, et n'étoit que je m'attends d'estre en cela secouru de Bellièvre, de vous, de Villeroy, de Sillery et de deux ou trois autres de mes serviteurs que j'ai en fantaisie, je m'estimerois plus malheureux en temps de paix qu'en temps de guerre.

Ces paroles prouvent qu'Henri IV avait peu de goût pour les choses d'administration et de gouvernement, à l'égard desquelles il se reposait sur ses ministres et particulièrement sur Rosny. Mais ce qui le tourmentait sans cesse, c'était de savoir quel serait son successeur ; car il n'avait pas d'enfant légitime, et il prévoyait les contentions qui s'élèveraient entre son neveu, le jeune prince de Condé, et les autres princes du sang, pour l'héritage de la couronne. Il avait donc projeté de faire prononcer la dissolution de son mariage avec sa femme Marguerite de Valois, dont il était séparé depuis plus de vingt ans, et, son divorce

obtenu, il songeait à se remarier, pour avoir des enfants qui pussent lui succéder.

Mais quelle serait la femme dont il devrait rechercher l'alliance dans les différentes cours de l'Europe ? Henri IV ne disait pas à Rosny que son choix était fait depuis plusieurs années, et qu'il avait résolu d'épouser Gabrielle d'Estrées, qui lui avait donné tant de témoignages de sincère affection et de généreux dévouement ; mais Rosny avait deviné l'intention du roi, qui laissait percer ses véritables sentiments en disant : *Plaise à Dieu que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise et dépite !* Or, Gabrielle était belle, affable, et toujours souriante. Fille d'Antoine d'Estrées, que le roi avait nommé gouverneur de l'Ile-de-France et grand maître de l'artillerie, elle portait alors le titre de duchesse de Beaufort, et elle avait déjà pris les airs et le train d'une reine : *elle usait modestement du pouvoir qu'elle avait sur le roi*, dit Agrippa d'Aubigné, qui n'a jamais flatté personne dans ses ouvrages historiques, et qui se piquait d'avoir toujours dit la vérité, même aux rois. Rosny, qui devait en partie sa grande situation à l'appui constant de Gabrielle, ne la seconda pas toutefois dans le dessein que sa famille poursuivait de la pousser sur le trône de France ; il dissuadait, au contraire, le roi de poursuivre un dessein aussi opposé aux intérêts de son règne ; il faillit, à ce sujet, se brouiller avec la favorite, lorsque Gabrielle, *par la suggestion d'aucuns siens parens et alliez, pleins de vanité et d'ambition, eut pris des espérances de pouvoir parvenir à des couronnes et diadèmes pour elle et ses enfants.*

Mais ils étaient réconciliés, au moment où Gabrielle, qui était allée loger chez Sébastien Zamet pour les fêtes de

Pâques en l'absence du roi séjournant à Fontainebleau, mourut subitement dans la nuit du vendredi saint, 10 avril 1599.

Cette mort foudroyante, à laquelle le poison n'était peut-être pas étranger, laissa Henri IV dans une profonde douleur ; il n'y eut que Rosny qui fut capable de le consoler, en lui faisant entendre la voix de la raison et celle de l'amitié. *Sire, lui dit-il, ayez agréable de remettre en bien et vous et vos affaires : confiez-vous sire, du tout en lui, et il accomplira ce que je vous ai toujours vu le plus ardemment souhaiter, qui est d'avoir une femme que vous puissiez aimer, laquelle vous donne des enfants qui puissent, sans dispute, vous succéder au royaume .* Henri IV ne se serait pas consolé si vite, s'il n'eût jeté les yeux sur Henriette d'Entragues, pour remplacer Gabrielle et en faire une reine de France,, pendant que Rosny, d'après son autorisation, était en correspondance avec la reine Marguerite de Valois pour traiter la délicate question du divorce. Marguerite, qui résidait alors au château d'Usson, Auvergne, ne faisait plus obstacle aux vœux du roi, ni à ceux de tous les bons Français, disait-elle, puisque tous désiraient ardemment qu'une nouvelle alliance donnât au roi des enfants légitimes. Une procédure régulière s'était ouverte pour dissoudre le mariage d'Henri IV et de Marguerite de Valois, pendant que les ministres du roi et l'agent de la cour de Florence traitaient secrètement des conditions d'un mariage avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane,

Le roi était impatient de se retrouver libre de contracter une seconde union, mais il ne manifestait pas beaucoup d'empressement pour celle qu'on lui préparait ; il évitait d'en parler ; il s'informait seulement des progrès assez lents de la dissolution de son premier mariage devant la commission d'enquête nommée par le pape. Ses projets, au sujet de Mlle d'Entragues, dont l'esprit égalait la beauté,

mais que son astuce, son ambition .et sa cupidité ne recommandaient pas à la sympathie des amis du roi, aboutirent même à une promesse de mariage, que les événements se chargèrent de rendre nulle. Rosny, qui n'avait pas craint de déchirer devant le roi lui-même cette imprudente promesse, mena si bien et si rapidement la négociation relative aux arrangements préliminaires de l'alliance projetée entre le roi et Marie de Médicis, que le lendemain même du jour (10 novembre 1599) où la :commission d'enquête pour l'examen des motifs de nullité du mariage d'Henri IV-avec Marguerite de Valois eut prononcé que ce mariage était nul en droit et en fait, de telle sorte que les parties redevenaient libres de se marier où bon leur semblerait, tous les articles du traité pour l'union du roi et de la princesse de Toscane furent convenus et signés à Paris. Rosny vint alors trouver le roi pour d'autres affaires, et lui dit tout à coup dans leur entretien : **Nous venons de vous marier, sire !** Henri resta pensif et comme abasourdi, se grattant la tête et se curant les ongles sans rien répondre. **Eh bien, soit ! de pardieu ! s'écria-t-il soudain. Il n'y a remède, puisque, pour le bien de mon royaume et de mes peuples, vous croyez qu'il faut être marié. Il le faut donc être, mais c'est une condition que j'appréhende fort.**

Rosny n'avait pas le titre de premier ministre, quoiqu'il, le fût en réalité, mais il était surintendant des bâtiments et fortifications et grand voyer de France depuis 1597, surintendant des finances depuis 1598 ; il devint grand maître de l'artillerie (13 novembre 1599), au moyen d'une transaction pécuniaire avec le comte d'Estrées, titulaire de cette charge, qui fut érigée pour le nouveau titulaire en office de la couronne. Dès qu'il eut établi sa résidence à l'Arsenal, il tint à honneur de prouver au roi qu'il était digne d'un poste si important, qu'on avait laissé à l'abandon, et qui n'existait plus, en quelque sorte, que de nom seulement. En moins de vingt jours, il eut chassé de l'Arsenal cinq cents fainéants, en les remplaçant par de bons ouvriers ; il rouvrit les ateliers de poudrerie et de fonderie, passa des marchés avec les commissaires des salpêtres et les maîtres de forges, fit fondre des canons et des boulets, rassembla une immense quantité de matériel pour l'artillerie, et prit des dispositions minutieuses, comme si la guerre allait éclater à bref délai.

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie, qui retardait de souscrire aux conditions du traité de Vervins en refusant au roi le marquisat de Saluces, vint en France, moins pour s'entendre directement avec Henri IV que pour préparer, avec sa fourberie ordinaire, des intrigues et des conspirations contre lui. Il alla visiter l'Arsenal, et Rosny le conduisit aux ateliers, où il lui montra vingt canons nouvellement fondus, des affûts auxquels on travaillait, et des amas de bombes et de boulets. **Qu'est-ce cela ?** s'écria le duc. — **Monsieur,** répondit Rosny en riant, **c'est pour prendre votre bonne ville de Montmélian.** — **Vous n'y estes pas allé, Monsieur,** répliqua froidement le duc ; **autrement, vous sauriez bien que Montmélian ne se peut prendre.** — **Bien, bien,** murmura Rosny ; **si le roi me commandoit d'en faire le siège, j'en viendrais à bout, ne vous déplaie.**

Six mois plus tard, Henri IV déclarait la guerre au duc de Savoie et confiait à Rosny la direction de l'artillerie en campagne. Rosny était prêt, depuis qu'il avait considéré comme inévitable une rupture avec le duc de Savoie, qui continuait à endormir le roi par des promesses qu'il était bien décidé à ne pas tenir. Cette guerre ne dura que trois mois. Rosny, secondé par Lesdiguières, agit rapidement, bravant tous les dangers, et déjouant les trames de Biron, déjà traître. Au siège du château de Charbonnière, Crillon l'aperçut qui reconnaissait avec précaution un ravelin. **Quoi ! monsieur le grand maître,** lui dit-il, **craignez-vous les arquebusades ? Allons jusqu'à ces arbres ; de là, vous observerez plus**

aisément. — Puisque vous le voulez, répondit Rosny, rivalisons à qui sera le plus fou. Prenant Crillon par la main, il le mena à pas lents bien au-delà des arbres.

Il s'était réservé le siège de Montmélian, qui passait pour imprenable ; mais il éleva, autour et au-dessus de cette place *merveilleusement forte*, huit batteries qui la foudroyèrent avec quarante bouches à feu. C'était lui en personne qui conduisait l'attaque et qui força enfin la garnison à capituler (16 novembre 1600). Jamais la charge de grand maître de l'artillerie n'avait été en meilleures mains, et cette campagne décisive, où Henri IV s'empara coup sur coup de toutes les places de la Bresse et de la Savoie, fit le plus grand honneur à la prévoyance, à l'activité et au courage de Rosny. Le siège et la prise de Montmélian eurent en Europe un glorieux retentissement. Le roi avait écrit à Rosny, pendant la guerre de Savoie, pour blâmer son inconsidération à se jeter aux périls et pour le supplier de se mieux ménager à l'avenir : *car, lui disait-il, si vous m'estes utile en la charge de l'artillerie, j'ay encore plus besoin de vous en celle des finances.*

Le mariage du roi suivit de près la défaite du duc de Savoie, qui n'obtint la paix qu'en abandonnant à son vainqueur une partie de ses États (17 janvier 1601), c'est-à-dire la Bresse, le Bugey et le pays de Gex.

Quelque temps avant la dissolution de sa première union, dit M. Louisy, le roi, passant en revue les princesses à marier, avait dit : *Le duc de Florence a une nièce, que l'on dit assez belle ; mais elle est de la maison de la reine Catherine, qui a fait bien du mal à la France et plus encore à moi en particulier. J'appréhende cette alliance pour moi, pour les miens, pour l'État.* Elle s'était réalisée pourtant. Après avoir beaucoup marchandé, on arrêta, de part et d'autre, la dot à 600.000 écus — le roi en avait demandé plus du double. Le mariage fut célébré par procuration à Florence, avec une magnificence inouïe (5 octobre 1600). Le 17, Marie s'embarqua à Livourne, avec dix-sept galères appartenant à la Toscane, au pape et à l'ordre de Malte, et n'ayant pas moins de 7.000 hommes à sa suite. Son arrivée en France ressembla à une invasion d'Italiens. La galère qu'elle montait, *la Générale*, était tout incrustée de pierreries, en dedans comme en dehors. Depuis Marseille, ce fut une marche triomphale. A Lyon, elle fut forcée d'attendre le roi, empêché par la guerre qu'il soutenait contre le Savoyard. Impatient de voir sa femme, il arriva en poste le 9 décembre, et les noces furent célébrées.

Marie, âgée de vingt-sept ans, était alors tout autre que son portrait, qui avait séduit le roi et qui datait de dix années en deçà. Elle était grande, grosse, avec des yeux ronds et fixes, l'air revêché, et mal habillée. A peine savait-elle quelques mots de français. Elle n'avait rien de caressant dans les manières, rapporte Sismondi ; elle n'avait point de goût pour le roi, elle ne se proposait point de l'amuser ou de lui plaire ; son humeur était acariâtre et obstinée ; toute son éducation avait été espagnole, et dans l'époux qui lui paraissait vieux et désagréable elle soupçonnait encore l'hérétique relaps. Enfin, ce qui dut déplaire à Henri, plus encore que tous ses défauts, ce fut de voir autour d'elle ce cortège de sigisbées où l'on distinguait, entre les plus favorisés, les deux Orsini et Concini.

Le roi s'aperçut bien vite qu'il ne serait pas heureux avec une femme qui lui était peu sympathique et qui faisait tout pour l'éloigner d'elle. Les torts d'Henri IV à l'égard de Marie de Médicis ne s'aggravèrent pas cependant au point de le séparer tout à fait de la reine, qui semblait s'obstiner à rester éloignée de lui. Par bonheur, l'objet principal de cette union mal assortie avait été atteint : Marie

avait donné un dauphin à la France (27 septembre 1601), et le roi eut ainsi un héritier légitime.

La naissance de l'enfant royal amena une sorte de trêve entre les deux époux, qui avaient été plus d'une fois brouillés, après des scènes violentes, dans l'une desquelles Marie de Médicis s'emporta jusqu'à sauter au visage du roi pour le frapper. Le roi, sur les sages conseils de Rosny, seul confident de cette querelle de ménage, avait consenti à pardonner ; mais, de plus en plus *importuné* par la reine et par tout ce qui composait son propre entourage, il ne se refusa plus à autoriser, à la cour, des divertissements et des plaisirs, auxquels, avide de distractions, il prenait part avec l'ardeur d'un jeune homme, bien que ses cheveux eussent grisonné depuis longtemps. A Paris, à Fontainebleau et à l'Arsenal, lit-on dans les *Œconomies royales* de Sully, l'on ne voyoit que toutes sortes de galanteries et parties se faire pour aller à toutes sortes de chasses, courir la bague, rompre au faquin et en lice, faire de toutes sortes d'armes, ballets, mascarades, et assemblées de dames ; tout cela sans excez de dépenses, que le roy ne trouvoit nullement bonnes. Rosny, dans l'intention de complaire au roi et de lui faire oublier ses chagrins domestiques, avait fait de l'Arsenal le rendez-vous ordinaire de ces fêtes de cour, toujours joyeuses et souvent brillantes, où l'austère grand maître de l'artillerie ne dédaignait pas de danser des ballets avec les jeunes courtisans et les filles d'honneur de la reine.

Henri IV dépensait, tous les ans, pour ses plaisirs 1.200.000 écus au moins, somme suffisante pour entretenir 15.000 hommes d'infanterie. Rosny était là, par bonheur, pour augmenter sans cesse les revenus du roi et pour lui faire des économies, qu'il entassait chaque année, avec l'intention de créer un immense fonds de réserve pour des besoins imprévus. Le roi, comme le dit avec raison notre judicieux historien Henri, Martin, avait toutes les passions qui ruinent un particulier et qui obèrent même un souverain : l'amour, le jeu, les bâtiments. Plus de 6 millions furent employés pendant son règne à continuer des édifices commencés avant lui et à en bâtir de nouveaux. De plus, Henri IV, qui aimait le luxe d'apparat, quoiqu'il fût toujours très simple dans ses goûts personnels, dépensa, suivant les comptes de Sully, plus de 1.800.000 livres en bijoux et en ameublements, dans l'espace de douze années. Quant au jeu, où le roi perdait presque toujours, sans cesser de jouer avec fureur, c'était un gouffre que Rosny comblait, en gémissant ; Henri IV promettait souvent de renoncer au jeu et, une heure plus tard, il oubliait ses promesses ; mais il s'en excusait, en disant à Rosny qu'il travaillait assez pour avoir besoin de se distraire.

Henri IV, en effet, ne s'occupait pas seulement des affaires de l'État avec ses ministres et dans son conseil, il s'en occupait sans cesse, pour ainsi dire, tous les jours et à toute heure, et en tous lieux et toute circonstance. Quand il alloit par pays, dit son historiographe Pierre Matthieu, il s'arrestoit pour parler au peuple, s'informoit des passans, d'où ils venoient et où ils alloient, quelle denrée ils portoient, quel estoit le prix de chaque chose, et autres particularitez. C'est ainsi que ses relations permanentes avec les gens du peuple l'avaient rendu populaire. Le roy vouloit estre informé de tout au vray, dit l'auteur des *Œconomies royales*. Il présidait tous les jours le conseil, et faisait discuter devant lui les questions qui se présentaient, les plus minimes comme les plus importantes, appliquant à toutes, dit un des meilleurs historiens de ce règne, son expérience, les lumières qu'il avait tirées des autres, dans ses rapports et ses entretiens avec toutes les classes de citoyens. Après la discussion, il prenait une résolution invariable et la faisait exécuter sans retard. Ses secrétaires d'État lui rendaient également

compte, chaque jour, des affaires de leur département. L'œil du maître était donc partout et toujours.

Une des plus constantes préoccupations du roi et de son habile ministre était de réduire les charges du peuple. Ils y réussirent en partie, et si l'impôt du sol pour livre, imaginé par Rosny, dut être retiré, non sans avoir excité des troubles ; si le roi n'eut pas le temps de supprimer le système de la gabelle, odieux aux populations, en lui substituant une sorte de monopole du sel, du moins put-il, après avoir fait remise de l'arriéré des tailles en 1598, les diminuer encore de près de quatre millions, dans la période de 1600 à 1609 ; aussi disait-il avec satisfaction dans ses édits concernant la taille : **Nous avons assez fait connoître notre desir et affection au soulagement de nos sujets**. Les mesures qui lui permirent d'obtenir ces heureux résultats étaient inspirées et dirigées par Rosny, qui soumit au régime de la taille tous les usurpateurs de noblesse dans l'ordre civil et militaire, en leur enlevant le bénéfice des exemptions qu'il s'était indûment attribuées. Quarante mille privilégiés, qui ne payaient rien à l'État, rentrèrent ainsi dans la catégorie des contribuables. Rosny aurait voulu faire davantage, en 1601, quand il obtint du roi la création d'une chambre de justice, pour découvrir les malversations des gens de finance ; mais il fut bientôt arrêté dans la poursuite qu'il allait faire des *grands voleurs et brigands*, et se vit forcé de se rabattre sur les petits, qui n'étaient pas couverts par la protection du roi et de ses familiers. Les larronneaux payèrent donc pour les grands larrons. Quelques années plus tard (1607), cet implacable ennemi des concussionnaires reprit pourtant l'examen général des comptes, gages et profits des officiers de finance, et leur fit encore rendre gorge.

Deux vastes opérations, que Rosny fut autorisé à entreprendre sous sa seule responsabilité, devaient produire des résultats inespérés. Il vérifia d'abord les rentes sur l'État, et en annula un grand nombre que l'État avait payées indûment depuis longues années : le règlement général des rentes, effectué en 1604, diminua de plusieurs millions la dette publique, en réduisant toutes les rentes à un taux inférieur et en supprimant par la voie de rachat les plus onéreuses. En même temps, il accrut considérablement le revenu éventuel, qu'on appelait les parties casuelles, en décidant le roi à concéder à tous les officiers de justice et de finance la propriété héréditaire de leurs charges, moyennant le paiement d'un droit annuel, nommé *la Paulette*, du nom de son inventeur, le traitant Paulet, droit équivalant au soixantième de la valeur vénale de chaque office.

Après avoir vérifié les rentes, il vérifia les cessions aliénables du domaine de l'État : les unes étaient mal justifiées, les autres avaient été faites à conditions usuraires, quelques autres, faites de bonne foi, pouvaient être retirées au moyen d'un remboursement avantageux. Cette opération, menée à bien avec autant d'adresse que d'équité, restitua immédiatement à la couronne pour 35 millions de domaines, et assura, dans un délai de seize ans, le recouvrement de 45 millions. Rosny avait complété la réorganisation des finances par la réforme des monnaies : les monnaies étrangères furent absolument prohibées en France, et l'exportation de l'or et de l'argent, interdite sous peine de mort. Ce rigide réformateur ne craignait point, pour le service du roi, de se faire des ennemis parmi les courtisans intéressés au maintien des abus, et de lutter contre les plus puissants adversaires. C'est ainsi qu'il refusa sa signature à une ordonnance qui accordait au comte de Soissons un droit de quinze sols sur chaque ballot de toile entrant dans le royaume ou en sortant, au grand détriment du commerce du lin et du chanvre, bien que le roi eût consenti à cette mesure, en cédant aux instances de la marquise de Verneuil, qui était de moitié dans l'affaire. On alla se

plaindre au roi de la brutalité de Rosny ; il ne fit qu'en rire : *On souffre tout d'un si bon serviteur !* dit-il.

Rosny n'hésitait pas, quand il le fallait, à résister au roi lui-même et il allait jusqu'à lui désobéir, dans son intérêt. Ainsi, au mois de juin 1600, le duc de Savoie ayant réussi, par une feinte soumission, à tromper Henri IV, celui-ci crut à la parole de ce fourbe et ordonna à Rosny de suspendre tout préparatif de guerre. Mais celui-ci ne tint aucun compte des ordres du roi et lui écrivit : *Sire, je vous supplie de m'excuser si je contrarie vos opinions et contreviens à vos commandements. Je sais, de science, que M. de Savoie ne veut que vous tromper. C'est pourquoi j'avancerai toutes choses, pour vous empêcher de recevoir ni honte ni dommages. Deux jours après, le roi lui répondait : Mon ami, vous avez bien deviné ; M. de Savoie se moque de nous. Venez donc en diligence, et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie.*

Rosny avait également pressenti et découvert la trahison du maréchal de Biron, qui s'entendait avec le duc de Savoie pour faire échouer les projets politiques d'Henri IV. Il en avertit le roi, sans pouvoir le convaincre. *Le maréchal, appelé à Fontainebleau, dit Poirson, pouvait échapper au châtement par la franchise de son repentir et de ses aveux. — S'ils pleurent, disait le roi en parlant des coupables, je pleurerai avec eux : ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections. Je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice. Mais dans les entretiens particuliers qu'il eut avec le maréchal, au lieu du repentir et des épanchements de l'amitié qu'il provoquait, il ne trouva qu'une dissimulation profonde, une hauteur inflexible et des propos outrageants. Il ne se rebuta pas encore : il le fit presser une dernière fois par Rosny de mériter sa grâce en ouvrant son cœur avec sincérité, et en recourant à une soumission qui désarme la justice sans s'avilir. Henri échoua dans cette tentative, comme dans les précédentes. Persuadé alors que s'il lui pardonnait, Biron ne pardonnerait ni à lui, ni à ses enfants, ni à l'État ; convaincu qu'il avait affaire à un conspirateur incorrigible, prêt à recommencer sans cesse les complots ourdis depuis trois ans, il le livra à la justice régulière du parlement.*

Le roi le fit arrêter le 12 juin 1602. Peu de temps avant cette arrestation, qui eut lieu par le conseil de Rosny, dans le cabinet même du roi, Henri IV avait dit à son ministre : *Pour vous témoigner que je me fie en vous plus que jamais, je veux que les lettres de capitaine de la Bastille soient maintenant sous votre nom, afin que, si j'ai des oiseaux à mettre en cage et tenir sûrement, je m'en repose sur votre prévoyance et votre loyauté. C'est à la Bastille que le maréchal de Biron fut enfermé, pendant son procès. A l'unanimité des cent vingt-sept juges qui siégeaient à la cour, il fut déclaré coupable de conspirations faites contre la personne du roi, entreprises sur son état, prodicions et traités faits avec les ennemis de l'État. Il fut condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève ; sa famille obtint, par faveur, que l'exécution eût lieu dans la cour de la Bastille. Cet homme, si froidement intrépide sur les champs de bataille, ne montra, en face de l'échafaud, qu'emportement et que faiblesse. Ah ! disait-il en fondant en larmes à l'un des officiers de la Bastille, que c'est un bon et fidèle serviteur du roi et de l'Etat et un sage conseiller, que M. de Rosny ! Que le roi fait sagement et prudemment de se servir de lui, car, tant que Sa Majesté s'en servira, les affaires de la France n'iront que bien, et, si je l'eusse cru, les miennes iroient mieux ! Il fut exécuté le 31 juillet 1602 ; il attendait encore sa grâce au moment où le glaive du bourreau lui abattit la tête.*

Henri pardonna aux complices de Biron, excepté au duc de Bouillon, qui, au lieu de se rendre à l'appel de Rosny, continua ses intrigues et ses complots, jusqu'à ce que le roi lui eût ôté sa principauté de Sedan.

Le comte d'Auvergne, frère de la marquise de Verneuil, avait failli partager le sort de Biron ; mais le roi le gracia, à la prière de sa sœur : cet acte de clémence ne les empêcha pas l'un et l'autre d'ourdir une nouvelle trame, qui avait pour but l'assassinat d'Henri IV. Ce fut encore Rosny qui éventa ce complot, après deux tentatives infructueuses contre la vie du roi. Les conspirateurs, qui appartenaient tous à la famille d'Entraques, furent arrêtés, jugés et condamnés, le comte d'Entraques et le comte d'Auvergne à la peine capitale, la marquise de Verneuil à la prison perpétuelle. Le roi remit leur peine à tous, hormis à d'Auvergne, qu'il tint enfermé dans la Bastille ; mais il ne pardonna pas au roi d'Espagne, qui se trouvait mêlé au complot, et il se promit bien de l'en punir tôt ou tard.

Peu de temps après l'exécution de Biron, le roi avait exprimé sa reconnaissance à Rosny, en lui promettant d'élever et d'enrichir sa maison encore davantage : il l'avait déjà nommé marquis ; il lui assura, en outre, 50 ou 60.000 livres d'extraordinaire tous les ans ; il lui donna ensuite le gouvernement du Poitou et le créa duc et pair (février 1606), en érigeant en duché-pairie la baronnie de Sully que celui-ci avait achetée en 1602. C'est donc seulement depuis 1606 que M. de Rosny fut toujours appelé *duc de Sully*, et ce fut aussi sous ce nom-là qu'il devint célèbre dans l'histoire d'un règne auquel il eut une bien glorieuse part. Cette faveur si haute et si méritée avait été cependant sur le point de succomber, l'année précédente (1605), sous les coups de l'envie. La confiance du maître se trouva tout à coup ébranlée par les machinations de la marquise de Verneuil, à peine sortie de prison et rentrée en grâce. Une foule de libelles anonymes, qui accusaient Rosny d'intelligences avec les chefs étrangers du parti protestant, étaient venus assaillir le roi et troubler sa sécurité. Mais Henri eut l'heureuse inspiration de provoquer une explication complète, que la fierté de Rosny avait jusque-là dédaignée, et toute cette formidable intrigue aboutit à la scène fameuse de Fontainebleau, à cet entretien de quatre heures, dans lequel le ministre n'eut pas de peine à se justifier, et qui, en se terminant par la plus éclatante réconciliation, déconcerta les espérances de ses ennemis.

Depuis longtemps, Henri IV avait confié ses désirs et ses vues politiques à Sully, en l'invitant à les étudier et à chercher dans son esprit les meilleurs moyens de les mener à bonne fin. Les deux souhaits qu'il avait formés en montant sur le trône, c'était de disposer tous les rois de la chrétienté à choisir pour les peuples trois religions qui pourraient subsister ensemble, sans haine, ni envie, ni guerre l'un contre l'autre, et de faire en sorte que tous les rois eussent chacun la même étendue de pays à gouverner et la même somme de puissance dans ce concert européen qu'il ne désespérait pas d'établir entre eux. Plus tard, pour arriver à ce grand remaniement des États et des nations, il imagina une monarchie universelle, formée de l'entente réciproque des souverains. Il avait, en outre, formulé en maximes royales les devoirs des peuples envers les rois et des rois envers les peuples. La plus belle de ces maximes était celle-ci, qui caractérise bien la pensée dominante de ce prince : *Si les rois, comme Dieu, désirent régner sur leurs peuples soumis, qu'ils paraissent non rois, mais, comme lui, vrais pères.*

Ces utopies d'une grande âme faisaient la préoccupation continuelle d'Henri IV, et trouvaient un généreux auxiliaire dans Sully, qui s'appliquait à leur donner une forme moins vague et plus saisissable. Il avait de fréquents entretiens avec le roi

sur ces théories plus ou moins bizarres du pouvoir monarchique, et il composait ensuite, pour élucider ces questions difficiles, des mémoires fort intéressants, que le roi lisait avec une vive curiosité. Plusieurs de ces mémoires sur le plan de confédération générale européenne et sur la pacification universelle ont été conservés et recueillis dans les *Œconomies royales*. On y trouve aussi un mémoire fort curieux sur les causes de l'affaiblissement des royaumes, États et principautés souveraines.

Au reste, Sully procédait presque toujours de la sorte : il ne faisait pas une proposition de réforme sans l'appuyer par un mémoire écrit ; nous ne possédons pas malheureusement ceux qu'il avait composés sur l'agriculture, le commerce, les routes, les canaux, et sur d'autres sujets de la science économique, que personne de son temps n'avait étudiée et approfondie mieux que lui. On peut du moins le juger par ses œuvres, par les faits accomplis sous 'son impulsion et, en quelque sorte, sous ses yeux. Son axiome favori était : **Labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France, les vraies mines et trésors du Pérou**. Il s'efforçait sans cesse, en conséquence, d'améliorer, de favoriser l'agriculture, à ce double point de vue, en défrichant les landes et en desséchant les marais, en augmentant la production des céréales, en développant les cultures fourragères, en encourageant l'élève du bétail.

Il avait arrêté la dévastation des forêts et des cours d'eau ; il avait ouvert et planté des routes carrossables par toute la France ; il avait commencé, par le canal de Briare, un vaste système de canalisation commerciale ; il avait autorisé l'exportation des grains, ainsi que celle des vins et eaux-de-vie ; il avait créé un nouveau régime de douanes et réglementé l'importation des marchandises étrangères. Ce fut lui qui reconstitua l'armée et qui releva la marine française, par l'augmentation de la solde des troupes, par le perfectionnement de l'artillerie, par le maintien de la discipline, par le progrès de l'art militaire.

Henri IV ne se réservait que ce qui lui semblait se rattacher au gouvernement politique. Il avait fait une loi sur la chasse, et il l'avait faite terrible contre le braconnage, parce que l'esprit du temps considérait la chasse comme le privilège exclusif des nobles ; il avait fait une loi contre les duels, et il l'avait faite sévère et juste, parce que les duels lui enlevaient, tous les ans, la fleur de la noblesse ; il voulait faire une loi pour l'abréviation des procès, mais il ne parvint pas à triompher du mauvais vouloir des parlements. Il se sentait porté naturellement à désirer, à favoriser, à protéger tout ce qui avait de la grandeur et de l'éclat. Malgré Sully, et même à son insu, il avait pris à cœur l'extension des colonies françaises en Amérique ; il avait prêté un généreux appui, comme on le verra plus loin, aux arts et aux industries de luxe, notamment à celles de la soie, de la broderie et de la tapisserie. Il semblait avoir dicté les sages réflexions que Palma Cayet fait à ce propos dans sa *Chronologie septennaire* : **La France semble se vouloir revendiquer la juste possession des arts et inventions de toutes sortes, comme c'est la France qui les élabore toutes.**

Henri IV et Sully formaient donc, pour ainsi dire, entre eux, une pensée unique, pour le gouvernement et l'administration du royaume ; ils se voyaient ou s'écrivaient tous les jours, soit au Louvre, soit à l'Arsenal. Trois fois par semaine se tenait le conseil d'État et des finances, et Sully ne manquait jamais d'y assister ; les trois autres jours de la semaine étaient consacrés à des affaires diverses de moindre importance, que Villeroy et Sillery se chargeaient d'expédier. Sully jugeait inutile de paraître, ces jours-là, au Louvre ; il ne sortait pas de l'Arsenal, où il travaillait avec ses secrétaires, s'occupant de l'artillerie,

des magasins d'armes, des voies et chemins, des fortifications, des bâtiments, et de la Bastille comme forteresse et comme prison d'État. Il avait toujours dans ses coffres de l'Arsenal 5 ou 6 millions disponibles, et dans les souterrains de la Bastille 16 ou 17 millions en or et argent monnayé, dans des caques cerclées de fer. Cette énorme réserve de numéraire était destinée à payer les frais de la grande guerre que le roi avait juré d'entreprendre, un jour ou l'autre, contre l'Espagne et l'Autriche ; et cette guerre semblait imminente au moment où Henri, si souvent menacé par le fer des régicides avant et pendant son règne, fut assassiné par Ravaillac.

Le roi venait souvent, à toute heure du jour et de la nuit, se reposer le cœur et l'esprit auprès de son bon ami, qu'il consultait non seulement sur toutes les affaires de son gouvernement, mais encore sur les choses les plus intimes de sa vie domestique, troublée par les intrigues et les malices de l'entourage de la reine. Il ne se trouvait bien qu'auprès de Sully, et il ne se séparait de lui qu'à regret, se plaignant de son métier de roi, qui l'obligeait à venir reprendre ses chaînes royales dans ce vieux palais où il n'avait peut-être pas un ami ; car si le peuple l'aimait, la plupart de ses officiers et de ses serviteurs ne l'aimaient guère. Plus d'une fois, il vint s'installer à l'Arsenal, où Sully lui fit grande chère et bon accueil, tant qu'il y fut. **Grand maître**, disait le roi, **venez m'embrasser, car je vous aime comme je dois et me trouve si bien céans que je veux y souper et y coucher, pourvu qu'il n'y vienne personne tant que j'y serai, sinon ceux que j'aurai mandés**. En dînant seul à seul avec Sully, il lui demanda de faire accommoder à l'Arsenal une chambre et un cabinet, où il viendrait loger deux ou trois jours chaque mois, sans avoir l'ennui de se faire accompagner. Sully s'empressa d'obéir aux ordres du roi, qui devenait ainsi son commensal et son hôte.

Sully était alors au comble de la faveur et de la fortune ; il avait été appelé mainte fois, comme il le dit lui-même dans ses *Mémoires*, à **demesler les intrigues et brouilleries domestiques de cour et de cabinet** ; il fut bientôt journellement requis, par le roi ou par la reine, pour apaiser leurs disputes et régler leurs différends ; il s'y employa souvent à contre-cœur, d'autant plus qu'il avait pu constater que les torts venaient surtout de la reine. Lorsque Sully eut découvert, par l'entremise de ses agents secrets, que Marie de Médicis avait des intelligences avec l'Espagne et entretenait de sourdes menées contre la France dans d'autres cours étrangères, Henri IV n'eut pas le courage d'aller au fond de ces odieuses trames ; il préféra faire semblant de n'y pas croire : **Il ne faudroit pas**, dit-il à Sully, **que nous nous picotions bien fort, ma femme et moi, touchant ses desseins en Espagne, pour que j'arrivasse à m'ulcérer et à me cabrer tout à fait**.

La reine avait donc bien mal choisi son temps pour demander au roi qu'il la fit couronner. Henri se refusa longtemps à obtempérer à cette fantaisie ambitieuse, d'autant, dit-il à Sully, **que le cœur me présage qu'il me doit arriver quelque désastre ou signalé déplaisir à ce couronnement**. Enfin, il céda aux prières et surtout aux bouderies et aux violences : **Comme le roy estoit le meilleur mari du monde, il consentit au couronnement**. Déjà, en 1603, ses importunités avaient arraché au roi l'ordonnance du rétablissement des jésuites, chassés depuis cinq ans. **La folle passion d'Henri pour Mlle de Montmorency vint ajouter aux alarmes de la reine. Voulant rendre impossible le divorce qu'elle redoutait, Marie obtint d'être nommée régente (20 mars 1610), pendant la guerre qui se préparait : son autorité, il est vrai, se réduisait presque à rien, puisqu'elle n'avait qu'une voix à**

l'égal des membres du conseil et que les décisions devaient être prises à la simple majorité des suffrages.

Cherchant à faire diversion à ses chagrins domestiques, Henri jugea que le moment était bon pour entreprendre la guerre qu'il projetait depuis longtemps contre l'Autriche et l'Espagne : l'occasion s'offrait d'elle-même. La succession des États de Clèves, Juliers et la Marck était ouverte, et les princes d'Allemagne, héritiers de ces États, résistaient à l'Espagne, qui voulait s'en emparer comme faisant partie des Pays-Bas. Henri IV résolut d'intervenir dans le débat, d'après les anciens droits de la France, et pensa que cette querelle de succession devait, suivant l'expression de Sully, **donner commencement à la glorieuse et admirable entreprise** de confédération européenne. Cette guerre devait durer trois ans et coûter 50 millions. Les préparatifs que Sully eut l'ordre de faire le plus secrètement possible, dans l'espace de quatre mois, avaient mis sur pied une armée de 25.000 hommes, qui se rassemblaient en Champagne et en Dauphiné ; une artillerie nombreuse et bien ordonnée allait sortir des arsenaux, avec tout le matériel nécessaire.

On savait, à la cour, que le roi se proposait de prendre le commandement de ses troupes, peu de jours après le couronnement de la reine. Ce couronnement, qu'il redoutait au fond de l'âme et qu'il n'avait pas osé refuser à l'intraitable vanité de Marie, fut célébré, le 13 mai 1610, dans la basilique de Saint-Denis. L'entrée solennelle de la reine à Paris était fixée au 16 mai, et le départ du roi pour l'armée, au 19 suivant.

Le lendemain du sacre, Sully, malade, n'ayant pu se rendre au Louvre, le roi lui avait fait dire qu'il irait le voir, en lui recommandant de se bien soigner. Vers les quatre heures, il se fit un grand bruit dans l'Arsenal ; on n'entendait que ces exclamations douloureuses : **Ah ! mon Dieu ; tout est perdu et la France est détruite !** Sully sortit de sa chambre, tout déshabillé, et sa femme vint lui annoncer que le roi avait été blessé gravement d'un coup de couteau. Il se fit habiller à la hâte, après avoir ordonné à ses gentilshommes de se tenir prêts à l'accompagner. Tous montèrent à cheval et se dirigèrent avec lui vers le Louvre. La nouvelle de l'assassinat du roi s'était déjà répandue par tout Paris. **Passant par les rues, raconte Sully, c'estoit pitié de voir tout le peuple, en pleurs et en larmes, avec un triste et morne silence, ne faisant que lever les yeux au ciel, joindre les mains, battre leurs poitrines et hausser les épaules, gémir et soupirer.** Un homme à cheval passa près de Sully et lui remit un billet contenant ces mots : **Monsieur, où allez-vous ? Aussi bien, c'en est fait, je l'ai vu mort, et si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchapperez pas non plus que lui.**

Sully apprit, en chemin, les détails de l'assassinat. Le roi avait demandé son carrosse, pour aller à l'Arsenal ; il y était monté avec le duc d'Épernon et six autres personnes de sa suite : il se trouvait placé, au fond du carrosse, entre M. de Montbazon et le duc d'Épernon. Le carrosse, en arrivant dans la rue de la Ferronnerie, rencontra une charrette qui l'obligea de s'arrêter près des boutiques. Il n'y avait pas de gardes autour du carrosse, mais seulement quelques valets de pied.

Au milieu du désordre et du tumulte de la rue, un homme se glissa jusqu'à la portière du carrosse, **se jeta sur le roi, écrivit Malherbe, dans une lettre qui contient les détails exacts de ce tragique et mystérieux événement, et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche.** Le roi jeta quelque petit cri et fit quelques mouvements. M. de Montbazon lui ayant demandé : **Qu'est-ce, sire ?** il lui répondit : **Ce n'est rien, ce n'est rien,** par deux fois, mais la

dernière il le dit si bas qu'on ne le put entendre. Le coup avait percé le cœur, et le roi était mort en poussant un léger soupir. On ne s'était pas même aperçu, dans le carrosse, qu'il avait été frappé. Le duc d'Épernon donna l'ordre de retourner au Louvre. Quant à l'assassin, il ne fut reconnu que parce qu'il avait gardé son couteau ensanglanté. Peu s'en fallut qu'on ne le massacraât ; mais il fut arrêté et mis en lieu sûr.

Sully ayant reçu, en route, deux ou trois avis qui le dissuadèrent de pousser jusqu'au Louvre, revint à l'Arsenal et alla s'enfermer dans la Bastille, en attendant que la reine le fît appeler. Il n'a pas révélé dans ses *Œconomies royales* ce qu'il savait de l'assassinat et de l'assassin, *ce diable incarné*, dit-il, *l'instrument duquel les auteurs des misères, désastres et calamitez de la France se sont serviz pour exécuter leurs exécrables desseins*. Le roi avait été ramené, mort, au Louvre.

Pendant ce temps-là, on ne s'entretenait, au Louvre, que de l'union et alliance des couronnes de France et d'Espagne, et l'ambassadeur du roi Philippe III avait été prié d'assister au *conseil secret et caché*, qui se tenait chez Marie de Médicis.

CHAPITRE III

RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS

Procès et supplice de Ravailac. — Caractère du jeune roi ; son éducation. — Marie de Médicis proclamée régente par le parlement. — Disgrâce de Sully ; influence des favoris italiens. — Rébellion des grands. — États généraux de 1614. — Mariage de Louis XIII. — Arrestation du prince de Condé. — Les Concini. — Faveur de Luynes. — Meurtre du maréchal d'Ancre ; supplice de Léonora Galigai. — Disgrâce de la reine mère.

L'assassin d'Henri IV se nommait François Ravailac.

C'était un homme grand et robuste, ayant la barbe rouge, les cheveux noirs et crépus, les yeux gros et caves, les narines largement ouvertes, en un mot, la physionomie sinistre. Jeune encore (il n'avait que trente-deux ans), il avait fait différents métiers sans s'attacher à aucun : d'abord clerc et valet de chambre chez un conseiller du parlement, il était devenu ensuite solliciteur de procès, maître d'école, et enfin frère convers chez les Feuillants. Longtemps détenu pour dettes, il fut tourmenté dans sa prison, disait-il, par des visions diaboliques, qui laissaient après elles [des puanteurs de feu, de soufre et d'encens](#). Les jésuites, qui l'écartèrent d'une de leurs maisons où il demandait à être admis, avaient constaté les égarements de son esprit. Ce désordre mental, qui l'agita durant des années, tourna peu à peu vers cette idée fixe : sauver Dieu et l'Église des entreprises ténébreuses d'un prince hérétique. Sans rien dire de ses projets à personne, pas même à son confesseur, le sombre fanatique partit d'Angoulême, sa ville natale, le jour de Pâques, après avoir communié, fit la route à pied jusqu'à Paris, vola un couteau dans une auberge, faute d'argent pour en acheter un, et tua le roi.

Son forfait accompli, il n'avait pas bougé de place, comme pour faire voir que c'était lui qui l'avait exécuté. Appréhendé par un archer des gardes du corps, qui le fouilla, on ne trouva sur lui que trois demi-quarts d'écu et [quelques instruments de sorcellerie](#). Conduit à l'hôtel de Retz, puis à la conciergerie du Palais, il subit quatre interrogatoires, devant une commission de la cour du parlement, mais on ne réussit pas à obtenir de lui d'autres aveux que ceux qu'il avait déjà faits spontanément : il protesta que jamais il n'aurait conçu la pensée de frapper le roi, si le roi n'avait entrepris de [détrôner le pape](#) ; qu'il ressentait un grand déplaisir de n'avoir pu résister à la tentation de le tuer et qu'il espérait le pardon de Dieu, [prieant toute la cour céleste de s'interposer entre le jugement de son âme et l'enfer](#). La torture provisoire qu'on lui infligea, contrairement à l'usage de ne l'appliquer qu'aux accusés qui niaient leur crime, ne le fit pas varier dans ses réponses, et l'on se vit obligé de ne pas le soumettre aux tourments de

la question extraordinaire, dans la crainte qu'il ne fût point en état de satisfaire au supplice.

Le parlement, toutes les chambres assemblées, rendit son arrêt le 27 mai 1610. Atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine, Ravillac fut condamné à être tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et jambes, et à avoir la main droite brûlée et le corps tiré à quatre chevaux. En outre, son père et sa mère devaient être bannis du royaume et tous ses parents contraints de changer de nom. Le même jour, l'exécution eut lieu, en place de Grève : elle dura depuis une heure, sans que le patient eût fait entendre un cri ou une plainte lorsque la foule se rua sur l'échafaud, acheva de mettre en pièces le moribond et traîna par les rues ses débris ensanglantés, en le maudissant. Tous les princes, seigneurs, officiers de la couronne et du conseil assistèrent, des fenêtres de l'hôtel de ville, à cet affreux spectacle.

La mort du roi laissait la couronne à son fils aîné, un enfant de neuf ans.

Le petit Louis XIII, né le 27 septembre 1601, était sans doute, à certains points de vue, très avancé pour son âge, et, par suite de l'éducation désordonnée qu'il avait reçue de toutes mains, pour ainsi dire, au milieu de ses nourrices, de ses gentilshommes, de ses précepteurs et de ses favoris subalternes, son esprit se trouvait tout grand ouvert sur les mauvais côtés de la vie et particulièrement de la vie de cour. On avait développé ses défauts instinctifs au détriment de ses qualités naturelles, et ce qui pouvait lui rester de bon dans le cœur, malgré de dangereux conseils et de plus dangereux exemples, c'était à lui seul qu'il en devait l'initiative. Ainsi, le jour même de l'assassinat d'Henri IV, quand on le lui eut appris, il pleura et s'écria : Ah ! si j'y eusse été avec mon épée, je l'eusse tué (l'assassin) !

Cependant, comme dit Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, il estoit un peu cruel, comme sont la plupart des surnois qui n'ont guère de cœur... Il s'est longtemps diverty à contrefaire les grimaces des mourans. La surnoiserie et la timidité, l'opiniâtreté et l'insouciance faisaient le fond de son caractère. Tallemant énumère, en ces termes, ceux qui furent tour à tour ses premiers favoris : Il commença par son cocher Saint-Amand à tesmoigner de l'affection à quelqu'un ; ensuite, il eut de la bonne volonté pour Haran, valet de chiens. Le grand prieur de Vendosme (fils naturel d'Henri IV), le commandeur de Souvray (gouverneur du dauphin) et Montpouillan la Forest, garçon d'esprit et de cœur, mais laid et rousseau, furent esloignez l'un après l'autre par la reine mère. Enfin, M. de Luynes vint.

Le jeune prince eut de l'attachement pour son père, qui l'aimait tendrement, mais qui l'avait élevé d'une manière déplorable, en ne faisant que rire de ses grossièretés et de ses intempérances de langage. Quant à sa mère, qui le traitait souvent avec une rigueur inflexible, il la craignait beaucoup et ne l'aimait pas. Il ne manquait ni de finesse ni de malice, mais il était d'une ignorance que ses précepteurs avaient pris à tâche d'entretenir ; il ne se plaisait qu'aux exercices de corps et aux travaux manuels. On ne sçauroit quasi conter, dit Tallemant, tous les beaux mestiers qu'il avoit faits, outre ceux qui concernent la chasse, comme sonner du cor, faire voler l'oiseau, lancer les chiens, etc. ; car il sçavoit faire des canons de cuir, des lacets, des filets, des arquebuses, de la monnaie... Il estoit bon confiturier, bon jardinier. Il dansait bien, et montait à cheval avec grâce. On eût dit que Marie ne s'était pas souciée d'en faire un roi.

Le lendemain de la mort de son père, on lui apprenait par cœur le discours qu'il aurait à prononcer devant le parlement, en séance solennelle, et on lui présentait Messieurs de la ville, qui vinrent le saluer, *genou* en terre ; peu de jours après, il était fouetté, par ordre de la reine régente, et il le fut encore plus d'une fois jusqu'à sa majorité.

Henri IV, ne prévoyant pas sa mort subite, n'avait pris aucune des mesures de prudence que lui commandait pourtant son prochain départ pour la guerre longue et pénible qu'il allait entreprendre contre l'Autriche. En un tel désarroi, le pouvoir semblait s'offrir à qui oserait le saisir, et les ambitieux ne faisaient pas défaut à la cour. Marie de Médicis, qui se sentait isolée au milieu de cette cour, où ses sentiments antifrançais lui avaient aliéné les plus fidèles serviteurs de son époux, perdit d'abord toute assurance. *Hélas ! hélas !* répétait-elle en gémissant, *le roi est mort !* ce qui lui attira cette vive réplique de la part du chancelier de Sillery : *Vous vous trompez, Madame ; en France, le roi ne meurt pas !*

La résolution énergique du duc d'Épernon raffermi le courage de la reine et conjura les périls du moment : c'était, comme on sait, l'un des anciens favoris d'Henri III, qui, par un long exercice des plus grandes charges, par ses biens et ses alliances, s'était fort éloigné de cette origine au moins frivole. A peine eut-il ramené au Louvre le corps inanimé du roi, qu'il agit en maître avec autant d'audace que de prévoyance. En sa qualité de colonel général de l'infanterie française, il fit mettre en bataille le régiment des gardes, fermer les portes de la ville et occuper militairement la place de Grève, le Pont-Neuf et les abords du château du Louvre. Après s'être assuré de la tranquillité publique en parcourant les rues, où la douleur profonde de la population n'avait produit aucun symptôme de trouble ni de révolte, il apparut dans le parlement, qui venait de s'assembler, pour une audience de relevée, au couvent des Augustins, près du Pont-Neuf.

Sur la nouvelle de la mort du roi, le président Achille de Harlay, l'avocat général Servin et tous les autres conseillers s'étaient empressés de s'y rendre. Servin demanda, sans préambule, que le parlement pourvût, *ainsi qu'il avoit accoutumé*, à la régence ; et, ajouta-t-il, *il n'y avoit pas d'incertitude sur la personne qui devoit estre revestue de cette autorité*. On commençait à délibérer, lorsque le duc d'Épernon entra dans la salle, par une porte intérieure. Refusant de prendre sa place de pair, il invita brièvement la compagnie à se hâter, et frappant avec la main son épée : *Elle est encore au fourreau*, dit-il (s'il faut en croire le récit de son secrétaire), *mais si la reine n'est déclarée régente à l'heure même, il y aura carnage ce soir !* L'arrêt de régence fut rédigé et enregistré sur-le-champ.

Le lendemain, 15 mai, un lit de justice consacra d'une manière plus solennelle le titre de régente, que Marie de Médicis devait à l'audacieuse intervention du duc d'Épernon, et le petit roi, qui avait accompagné sa mère au parlement, prononça d'un air délibéré ces paroles apprises le matin : *Messieurs, il plu à Dieu appeler à soi notre bon roi, mon seigneur et père. Je suis demeuré votre roi, comme son fils, par les lois du royaume. J'espère que Dieu me fera la grâce d'imiter ses vertus et suivre les bons conseils de mes bons serviteurs.*

Pour un si grand changement, écrivait Malherbe, *il n'y en eut jamais si peu*. La soumission fut, en effet, générale et complète les protestations de fidélité arrivèrent de toutes parts au jeune roi et à la régente. Princes et seigneurs se turent et s'inclinèrent devant le fait accompli. Et pourtant ce qui venait de se passer dans l'établissement de la régence était justement le contraire de ce que le feu roi aurait voulu. L'autorité royale entre les mains de Marie de Médicis,

c'était le règne de la faction espagnole, représentée par les vieux ligueurs, le duc d'Épernon, les Guise, et les Italiens qui entouraient la reine. D'un autre côté, les immenses préparatifs de guerre faits par Henri IV et par Sully inquiétaient le peuple, et cette expédition imminente, dont les grandes vues lui échappaient totalement, il l'interprétait de la manière la plus fâcheuse, et se figurait que, sous prétexte de combattre l'Autriche, cette vieille ennemie de la France, l'armée formidable qu'on avait rassemblée si mystérieusement était destinée à renverser la papauté et à relever en Europe la religion protestante. Le peuple, à cet égard, partageait l'erreur qui avait poussé Ravaillac au régicide. Il accepta donc avec joie un nouveau règne, qui le délivrait de ses appréhensions, en mettant à néant une guerre impie et insensée, que la mort seule d'Henri IV avait pu empêcher. C'est ainsi que, suivant l'expression énergique de Michelet, **la France fut retournée comme un gant.**

La reine mère avait l'esprit fin et rusé, mais étroit et capricieux ; son éducation avait été très négligée., et rien ne la distinguait, à cet égard, des femmes les plus ordinaires. Elle était belle, mais sans grâce et sans charme. Elle était, disait-on, altière, crédule, superstitieuse, défiante et vindicative ; elle aimait le faste et la pompe, sans avoir le sentiment de la vraie grandeur. On la louait seulement pour sa discrétion et sa fermeté, qui n'était que de l'obstination. Quoique exclusivement attachée à ses propres volontés, elle se laissait toujours diriger par d'obscurs confidents qui la flattaient pour se rendre maîtres d'elle : au nombre de ces domestiques tout-puissants, on remarquait malignement trois Italiens, les deux Orsini et Concino Concini ; ce dernier était un jeune Florentin, **bien fait, aimable et spirituel**, que le génie de l'astuce et une audace éhontée avaient poussé à la fortune.

Marie devint bientôt le jouet et la victime des intrigants qui la dominaient.

La régente ne congédia d'abord aucun des ministres d'Henri IV, bien qu'elle ne les aimât point et qu'elle n'en fût guère aimée. Elle fit bonne mine et bon accueil, même à Sully, qu'elle déclara tout haut **un utile serviteur**. Sully, cependant, avait tardé vingt-quatre heures à faire acte d'obéissance, en sa qualité de premier ministre, et à paraître au Louvre avec les autres membres du conseil. Il comprenait, avec sa clairvoyance accoutumée, que la mort de son maître amènerait un changement qui lui serait fatal, ainsi qu'à ses coreligionnaires. Aussi s'était-il enfermé dans la Bastille, dont il était gouverneur, avec l'intention d'y soutenir un siège, au besoin, jusqu'à l'arrivée de son gendre, Henri de Rohan, et des 6.000 Suisses que ce seigneur huguenot commandait.

Dans les premiers jours de sa régence, la reine donna beaucoup de temps aux affaires de l'État, travaillant avec ses ministres et recevant en audience particulière tous les grands officiers de la couronne, avant et après le conseil. Elle suivait de point en point les avis des Orsini, de Concini surtout, et ne songeait qu'à s'affermir dans le pouvoir, qu'elle croyait ne partager avec personne : elle diminua d'un quart le prix du sel ; elle confirma le fameux édit de Nantes, en tous ses points et articles ; elle consentit au mariage du duc de Guise avec la duchesse de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier, gagnant ainsi à la fois l'affection du peuple, la confiance des protestants et l'appui de la famille de Lorraine. Quant à la guerre que le feu roi allait entreprendre au moment où il fut assassiné, on n'y donna pas suite, malgré les énormes préparatifs qui étaient faits, et on la réduisit à une simple campagne de trois mois dans le pays de Juliers, pour aider les princes allemands à terminer le siège de la capitale de ce duché. Les grands, jaloux les uns des autres et tous esclaves de leur ambition

personnelle, furent attirés et conquis par des honneurs, des offices, des sommes d'argent, et chacun dès lors, n'obéissant qu'à ses intérêts particuliers, se trouva plus ou moins satisfait d'un gouvernement qui commençait sous des auspices si favorables pour tout le monde.

Tout alla bien jusqu'au sacre de Louis XIII, à Reims (17 octobre 1610), cérémonie où l'enfant royal joua son rôle **fort vertueusement**, mais qui fut l'occasion d'aigres disputes : celle qui s'éleva entre Concini, devenu marquis d'Ancre, et le vieux duc de Bellegarde divisa la cour en deux factions hostiles ; et, pour éviter un plus grand éclat, la reine mère se vit obligée de mettre aux arrêts les deux adversaires. La cour, qui était déjà incertaine et troublée quand elle avait quitté Paris, y revint très émue et toute brouillée.

Les partis opposés se rapprochèrent cependant pour abattre l'ennemi commun, le duc de Sully, qui entendait mener les choses en premier ministre, comme par le passé. Les prodigalités du nouveau règne n'avaient fait qu'aiguiser des appétits qui se montraient insatiables ; la reine mère, assaillie de demandes d'argent excessives et incessantes, s'en était remise ad surintendant des finances pour ce qu'il y avait à faire contre ces avides convoitises, et celui-ci, fort économe de sa nature, ne se faisait pas faute de ménager l'épargne qu'il avait eu tant de peine à former pour son bon maître. Il porta même, dans ses refus, une dureté, une violence exceptionnelles, jusqu'à venir accuser en plein conseil les ministres, ses anciens collègues, de s'être entendus pour ruiner l'État ; il alla jusqu'à les menacer de recourir à l'intervention du parlement. Sa perte une fois résolue entre tous ceux qu'il gênait ou qu'il avait offensés, on n'eut pas de peine à persuader à la régente qu'un gardien du trésor, si jaloux et si despote, était un embarras continuel pour l'expédition des affaires, en même temps qu'une cause persistante de haine et de défiance.

Le renvoi du surintendant fut résolu. **Sully lui-même en fournit les moyens**, dit Bazin, l'historien du règne de Louis XIII. **Depuis quelque temps, il affectait un profond dégoût pour sa charge des finances, et publiait partout le désir d'en être soulagé.** La reine le prit au mot si soudainement, qu'il fit valoir plus tard **cette précipitation** pour s'excuser de n'avoir pas demandé conseil à ceux de sa religion. Une lettre de la régente vint le surprendre tout d'un coup (24 janvier 1611) par l'injonction positive **de bien penser à ce qu'il vouloit faire, de se résoudre et d'en donner avis pour qu'on pût y adviser.** Le duc n'avait plus rien à faire qu'à se démettre de ses emplois. Il le fit aussitôt, sans mot dire, **par obéissance plus que par élection**, suivant son propre aveu, et il se retira sur les bords de la Loire, dans son château de Sully. Il tomba seul, du reste, sans entraîner personne dans sa chute, **ce qui arrive**, fait remarquer Richelieu dans ses *Mémoires*, **à ceux qui, au lieu de posséder les cœurs des hommes par un procédé obligeant, les contraignent par leur autorité.**

Marie retint pour elle, dans la succession de son premier ministre, le gouvernement de la Bastille, où Sully avait amassé une réserve de 5 millions en or, qui représentaient plus de 40 millions au taux de la monnaie actuelle. L'administration des finances fut confiée à un conseil, composé des présidents Jeannin et de Thou et du marquis de Châteauneuf. Quant à Concini, qui avait été l'âme du complot contre le ministre favori d'Henri IV, il demanda et prit tout ce qu'il voulut dans le trésor de la Bastille, et il continua, avec plus d'effronterie que jamais, le train ordinaire de ses rapines.

La régence de Marie de Médicis ne dura, en principe, que quatre ans, quoiqu'elle se soit prolongée, en réalité, plus de deux ans et demi après la majorité du roi.

Cette période fut sans doute une des plus fertiles en intrigues de toute espèce que présente le dix-septième siècle, et pourtant on ne saurait y signaler que bien peu de faits importants. Une reine incapable, d'un caractère passionné et fantasque, des favoris obscurs et insolents, des ministres sans initiative et sans influence, une cour tumultueuse, affamée de luxe et de plaisir, le peuple écrasé d'impôts, les protestants inquiets et toujours en armes, tels sont les principaux traits du triste tableau que nous offre cette époque, troublée par tant de cabales, de rivalités, d'intrigues et de mauvaises passions.

En cherchant à maintenir la paix au prix des plus durs sacrifices, la reine mère avait laissé s'affaiblir le pouvoir entre ses mains et ouvrait le champ à toutes les prétentions des grands, qui se regardaient comme souverains absolus dans leurs châteaux et leurs gouvernements. La régente avait beau ordonner, elle était si mal obéie, que le duc de Rohan garda, malgré elle, la ville de Saint-Jean d'Angely, occupée par des troupes protestantes, et que le duc de Nevers s'empara de Mézières à main armée. On semblait revenu au temps de la féodalité : la Provence appartenait au duc de Guise ; les Montmorency dominaient dans le Languedoc, les Joyeuse dans le Lyonnais ; la Bourgogne, où les Gontaut et les Biron avaient essayé de se rendre indépendants, était sous la main du duc de Mayenne ; la Picardie se trouvait inféodée, en quelque sorte, aux maisons d'Humières et de Créqui ; dans la Bretagne, les ducs de Rohan et de Vendôme tenaient en échec le pouvoir royal ; enfin, le prince de Condé régnait en Guyenne. La monarchie, pour résister à tant d'adversaires, n'avait à sa disposition que l'alliance de l'Espagne, l'esprit machiavélique de l'Italien Concini, et le trésor de la Bastille, qui s'épuisait rapidement.

Le parti des princes, se voyant joué par le marquis d'Ancre, quitta la cour, et son chef, le prince de Condé, publia un manifeste, dans lequel il réclamait, après des récriminations assez vagues, la convocation des États généraux et la suspension des mariages royaux projetés et même conclus avec l'Espagne. La régente eut quelques velléités de résistance belliqueuse ; puis, cédant aux avis du chancelier de Sillery, elle répondit, par une apologie de sa conduite, au manifeste de Condé, et consentit à entamer, avec les princes, des pourparlers qui aboutirent au déplorable traité de Sainte-Ménéhould (25 mai 1614). Non seulement elle fit droit aux demandes de Condé, touchant les États généraux et les mariages projetés, mais elle donna la ville de Mézières au duc de Nevers et la Bretagne au duc de Vendôme, avec une pension de 100.000 livres au duc de Longueville ; elle accorda, en outre 150.000 écus au prince de Condé. Tel fut l'emploi de l'argent qu'on avait obtenu de la chambre des comptes pour combattre les *mécontents*. Ceux-ci, avec la plus mauvaise foi, n'en persistèrent pas moins dans leur rébellion armée. Marie de Médicis eut alors l'inspiration d'agir en reine : malgré les lâches supplications de Concini et de sa femme, elle se mit à la tête de quelques milliers de soldats et marcha à la rencontre des princes, avec son fils : elle ne trouvait partout, sur son passage, que soumission et dévouement ; la présence du jeune roi éveillait l'enthousiasme des provinces, qui l'avaient supposé débile et maladif, Cette simple démonstration de volonté et de force suffit à dissiper les rebelles.

A son retour avec sa mère, Louis XIII fut reçu par les Parisiens comme en triomphe, et salué prématurément des noms de Pacifique et de Juste ; il ne conserva que le dernier, avec d'autant plus de satisfaction qu'il avait craint d'être surnommé le Bègue, à cause de son bégayement incurable. La vieille reine Marguerite, première femme d'Henri IV, écrivait, à l'occasion de l'entrée solennelle du jeune roi à Paris : *Il est incroyable combien le roi a crû de corps et*

d'esprit dans ce voyage ; il entend, à cette heure, toutes ses affaires et promet de se bien faire obéir. Il ne fera pas bon de se jouer à lui dorénavant.

Le dernier jour de sa treizième année (27 septembre 1614) le fit sortir de tutelle ; mais, déclaré majeur (fig. 72), il laissa l'administration à sa mère, avec **sévères défenses à tous sujets d'entrer en ligue et associations tant au dedans qu'au dehors.**

Dès les premiers moments de sa royauté, il allait avoir affaire aux représentants de la nation, aux États généraux. Ces États devaient être les deniers de l'ancienne monarchie, avant ceux de 1789 qui la renversèrent.

Réunis à Paris, au couvent des Augustins, le 27 octobre 1614, les États généraux ne donnèrent pas les résultats qu'on attendait de cette mesure extraordinaire ; après avoir perdu beaucoup de temps en contestations sur des points de préséance et d'étiquette, en querelles scandaleuses qui dégénérent parfois en violences, les trois ordres se trouvèrent divisés sur la plupart des questions. Tandis que la noblesse demandait que les charges ayant titre d'office, au lieu d'être librement transmissibles, fissent retour au domaine du roi, qui les distribuerait gratuitement aux plus dignes, le tiers répondait en demandant la révocation de quatre-vingts commissions qui grevaient le peuple, la diminution d'un quart de la taille et la suppression totale des pensions de la noblesse, qui avaient presque doublé en moins de quatre années. Le clergé formula aussi son vœu de prédilection, en demandant que les canons du concile de Trente fussent publiés en France, ce qu'il avait inutilement réclamé depuis soixante ans : les nobles adhérèrent à ce vœu, mais les gens du tiers état s'y opposèrent, au nom des libertés de l'Église gallicane. Enfin, après quatre mois de pénibles et inutiles discussions, les États achevèrent la rédaction de leurs cahiers, au nombre de vingt-quatre, et les présentèrent au roi (23 février 1615). Ce fut un jeune prélat, Armand de Richelieu, évêque de Luçon, qui parla le premier, au nom du clergé ; il parla en homme d'État, et son langage clair, précis et nerveux, produisit une vive sensation. Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, parla pour le tiers état, à genoux suivant la coutume.

La reine mère avait accordé aux députés la permission de rester à Paris jusqu'à l'examen complet de leurs cahiers ; mais, le 24 mars, le chancelier leur déclara que cet examen n'était pas achevé et que le roi, en leur faisant savoir qu'il consentait à supprimer la vénalité des charges, à établir une chambre de justice pour la recherche de financiers et à diminuer les pensions, les invitait à retourner chez eux. **Ainsi les États se terminèrent comme il avoient commencé, dit Richelieu dans ses Mémoires. La proposition en avoit été faite sous de spécieux prétextes, sans aucune intention d'en tirer avantage pour le service du roi et du public, et la conclusion en fut sans fruit, toute cette assemblée n'ayant eu d'autre effet que de faire voir que ce n'est pas assez de connoître les maux, si l'on n'a la volonté d'y remédier.**

Humiliés de n'avoir rien fait de vraiment utile et leurrés de promesses qu'on s'empressa d'oublier, les députés se séparèrent, emportant avec eux, silencieusement, le **droit de libre et générale discussion**, qu'on leur avait reconnu et qui, deux siècles plus tard, devait être l'expression de la volonté nationale. Aussitôt brigues et cabales recommencèrent. Ceux qu'on appelait les princes, Condé, Bouillon, Mayenne, Longueville, etc., se retirèrent dans leurs gouvernements, à l'exception du duc de Nevers, l'agent de ce parti à la cour. Ils s'étaient assuré l'appui du parlement, qui avait fort à cœur de reprendre dans l'État un rôle politique. Telle fut l'origine de l'arrêt du 28 mars 1615, par lequel

les princes, ducs et pairs et officiers de la couronne étaient convoqués pour délibérer entre eux sur les affaires publiques. Cet arrêt, attentatoire à la prérogative royale, ne pouvait servir qu'à provoquer une lutte intestine sans but et sans issue, comme il ne s'en produisit que trop jusqu'à la majorité de Louis XIV. Condé saisit l'occasion de lancer un nouveau manifeste, habilement préparé, dans lequel il déclarait que les États généraux n'avaient pas été libres, et qu'on ne tenait aucun compte de leurs propositions ni de leurs vœux ; que sa vie et celle des autres princes n'étaient plus en sûreté ; que Concini, qui disposait de tout dans l'État, avait gaspillé plus de 6 millions ; que les protestants se voyaient menacés d'extermination, etc. Il terminait son factum par une menace, à savoir que si l'on continuait à lui refuser les moyens propres à la réformation des désordres, il seroit contraint d'en venir aux extrémités, par la violence du mal.

La guerre civile se ralluma.

Cette fois, la reine mère, conseillée par les ducs d'Épernon et de Guise, ne recula pas devant l'emploi de la force. Après avoir déclaré Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté, elle se rendit à Bordeaux, avec une petite armée, pour y conclure les deux mariages espagnols. Bien que la révolte se fût étendue dans les provinces et que le duc de Rohan, voulant marcher sur les traces de l'amiral de Coligny, eût soulevé les populations protestantes contre l'autorité royale, on se borna de part et d'autre à de légères escarmouches. Il y eut cela de singulier dans ce simulacre de guerre civile, que les deux partis avaient l'air de se chercher sans cesse et ne se rencontraient pas souvent. Condé, ayant mis en déroute quelques centaines de recrues de l'armée royale, tira de cette affaire insignifiante la gloire, qu'on lui contestait, d'être aussi bon aux traits de plume qu'aux coups d'épée.

Bientôt Marie, à bout de patience, lasse de l'humeur hautaine de d'Épernon, soupirant après les plaisirs de Paris, manquant d'argent d'ailleurs, prêta l'oreille aux propositions d'accommodement que lui fit Condé, et les hostilités furent suspendues. Pendant ce temps-là, le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche, et celui de sa sœur Élisabeth de France avec le prince des Asturies, qui fut plus tard le roi d'Espagne Philippe IV, avaient été menés à bonne fin. Ce double mariage eut toutes les péripéties d'un roman.

Le roi était parti de Paris, le 17 août 1615, avec la reine mère, sous la protection d'un régiment des gardes et d'un corps de vieilles troupes. C'était une petite armée de 4.000 hommes et de 1.000 chevaux, sans compter le personnel nombreux des officiers et des domestiques de cour. On n'allait pas vite en route ; on s'arrêtait, par étapes, pour les repas et pour la couchée ; la cour vivait au milieu d'un camp mobile. A la moindre alerte, la marquise d'Ancre, déjà irritée de la mauvaise chère qu'on faisait par les chemins, suppliait la reine mère de retourner à Paris. Quant au jeune roi, il était d'une humeur charmante et se plaisait infiniment aux exercices militaires. Une maladie de la princesse Élisabeth fit perdre un mois à Poitiers ; puis on parvint à Bordeaux, sans rencontrer l'ennemi. Un autre mois fut passé dans cette ville, et enfin, le 6 novembre, Madame Élisabeth et l'Infante partirent, chacune de son côté, l'une de Bordeaux et l'autre d'une ville d'Espagne, pour arriver simultanément, la première à Saint-Jean de Luz et la seconde à Fontarabie. Le duc de Guise, accompagné de 1,500 chevaux et de 4.000 gens de pied, s'était chargé de conduire la princesse française à sa destination. Philippe III fut beaucoup plus lent à se rendre à Fontarabie, bien qu'il n'eût à craindre aucune attaque sur sa route.

L'échange des deux princesses eut lieu à la frontière des deux États, sur la Bidassoa.

Un pavillon s'élevait de chaque côté du fleuve, pour mettre les princesses à l'abri, pendant qu'on ferait les préparatifs nécessaires à leur transport au milieu de la rivière, où deux autres pavillons avaient été construits, communiquant l'un à l'autre et destinés à effectuer cet échange de fiancées entre la France et l'Espagne. On raconte que les Espagnols avaient placé sur le pavillon de l'Infante une immense couronne royale, surmontée d'un globe avec une croix ; les Français s'offensèrent de cette orgueilleuse prétention, et exigèrent l'enlèvement de ce globe et de la croix qu'il portait. L'échange des princesses devait s'opérer dans la forme prescrite.

Par une belle journée, le 9 novembre, les deux cortèges descendirent, en même temps, des montagnes opposées dont la Bidassoa baigne le pied : la litière de l'Infante parut la première, mais ceux qui l'accompagnaient ne voyant pas vis-à-vis d'eux la litière de Madame Élisabeth, *jetèrent de tels cris, dit une relation, que, si toute l'Espagne eust été perdue, ils n'en eussent pu faire davantage*. Les deux escortes, qui venaient à la rencontre l'une de l'autre, réglèrent de telle sorte leur marche réciproque, qu'elles arrivèrent ensemble aux pavillons qui attendaient les deux fiancées sur chaque rive. La même simultanéité de mouvements fut observée pour l'entrée des princesses dans les deux bacs qui les conduisirent chacune aux pavillons qui leur étaient destinés au milieu du fleuve, où se trouvaient déjà deux secrétaires d'État pour la vérification et l'échange des deux contrats de mariage. Il y eut un court entretien, et les deux fiancées se séparèrent, l'une entrant en Espagne, l'autre en France, sous l'escorte du duc de Guise, qui avait amené Madame Élisabeth et qui ramenait l'Infante. Celle-ci eut, sous les murs de Casteljoux, le spectacle d'une assez chaude escarmouche entre les troupes royales et les huguenots. Le jeune roi lui avait fait déjà présenter une lettre de bienvenue par le sieur de Luynes, *un de ses plus confidents serviteurs*, et dans l'impatience de la voir, il vint incognito, mêlé à un groupe de cavaliers, se poser sur son passage.

La bénédiction leur fut donnée à Bordeaux par l'évêque de Saintes (25 novembre).

Après les fêtes et les réjouissances dont les Bordelais se montrèrent prodigues, la reine mère ordonna le départ, et l'on se mit en route, malgré la mauvaise saison, avec une petite armée qui protégeait la marche lente et pénible des coches où la cour s'était entassée pêle-mêle. Le trajet de Bordeaux à Tours ne dura pas moins de cinq semaines. Les jeunes époux, qui avaient presque le même âge, à peine quatorze ans, et dont les relations personnelles étaient des plus cérémonieuses, se reposèrent à Tours, et ne firent leur entrée solennelle à Paris que le 16 mai 1616. Le voyage de noces de Louis XIII avait duré neuf mois.

Cependant, une conférence s'était tenue à Loudun, pour négocier la paix entre les princes et la cour. Pendant ces négociations qui menaçaient de s'éterniser, un grand nombre de seigneurs se rangèrent du côté des *mécontents*, pour partager avec eux les bénéfices de la rébellion, et bien des accords particuliers se firent en dehors du traité de pacification générale. La reine mère céda sur tous les points : elle distribua plus de 6 millions aux intéressés, congédia le duc d'Épernon, ainsi que les vieux ministres Jeannin, Sillery et Villeroy, et plaça le prince de Condé à la tête du conseil, en gardant auprès d'elle ses familiers et surtout le marquis d'Ancre, nommé maréchal de France (février 1614), sans qu'il eût jamais tiré l'épée. C'était lui qui avait choisi les nouveaux ministres, des hommes obscurs qu'il pouvait faire agir à son gré et qui se mirent d'eux-mêmes au service de son

ambition, en l'absence de Condé, qu'on avait beaucoup de peine à faire revenir à la cour.

L'évêque de Luçon, Armand de Richelieu, devenu l'aumônier de la jeune reine et le favori de Marie de Médicis, fut pour Concini un conseiller habile et un auxiliaire dévoué. Il avait été désigné pour l'ambassade d'Espagne, mais il jugea que sa présence à Paris serait plus utile au maintien de l'autorité de la reine mère. Il était déjà entré au conseil d'État, et il voulait faire partie du ministère, pour y tenir tête à Condé, qui refusait toujours d'y venir occuper sa place. L'évêque alla donc le chercher et eut l'adresse de le ramener, trois mois après le traité de Loudun, qui l'avait fait premier ministre.

Condé, à son retour, fut reçu par le peuple de Paris comme un sauveur ; mais, à la cour, il n'était qu'un ennemi, qui ne dissimulait pas même l'intention de se poser en maître. Aussi, son hôtel était-il assiégé de courtisans plus que le Louvre, où sa tyrannie se faisait sentir constamment et sous les formes les plus intolérables. Un jour, dans la chambre du roi, il s'assit avant d'y être invité, et resta couvert. Il se donnait des airs de protection avec Louis XIII, et tellement, que le bruit courait, dans les provinces, qu'il avait en mains le pouvoir royal. Dans l'entourage de Marie de Médicis, on croyait ou l'on feignait de croire qu'il n'attendait plus que l'occasion de monter sur le trône. Sully en fut alarmé, au fond de son château où on l'oubliait, et il accourut pour offrir ses services à la reine mère, qui lui demanda ce qu'elle avait à faire : **Plût à Dieu, Madame, s'écria-t-il, que vous fussiez dans la campagne, au milieu de 1.200 chevaux !** Le remède au mal semblait présenter trop de dangers, surtout au sortir d'une guerre civile et contre un adversaire qui avait pour lui le peuple et une partie de la noblesse.

On s'en tint à une résolution plus hardie, que l'évêque de Luçon avait suggérée à la reine mère et qu'elle fit adopter par Louis XIII, impatient de se soustraire à l'arrogante domination du prince de Condé : il s'agissait d'arrêter ce prince et de l'enfermer dans une prison d'État. Le 1er septembre, à l'issue du conseil, Condé, suivant l'usage, se rendit chez la reine le roi, qui venait d'armer de sa main les conjurés en leur distribuant des pertuisanes, vint à sa rencontre, lui proposa de partir avec lui pour la chasse et s'éloigna tout à coup. Au moment même, M. de Thémynes, accompagné de ses deux fils, parut et arrêta le prince, qui n'essaya pas de résister : on le conduisit sur-le-champ au château de Vincennes.

Cette arrestation imprévue déconcerta les amis du prince de Condé : ils se hâtèrent de sortir de Paris, mais aucun d'eux ne tenta de courir aux armes. Seule, la princesse douairière de Condé essaya de soulever le peuple, en criant par les rues que son fils avait été tué par le maréchal d'Ancre. Concini était en horreur aux Parisiens, qui ne lui pardonnaient pas sa fortune insolente et qui le chargeaient volontiers de toutes les iniquités. Une foule furieuse se porta sur le superbe hôtel qu'il avait fait bâtir dans la rue de Tournon, à côté du palais du Luxembourg, où résidait la reine mère : l'hôtel fut livré au pillage et à moitié détruit. Le soir même, l'ordre était rétabli dans Paris, et M. de Thémynes recevait sa récompense : une gratification de 100.000 écus et le bâton de maréchal de France.

Richelieu ne fut pas oublié : il prit la place du prince de Condé au conseil, en qualité de secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères (25 novembre), et l'ambassadeur d'Espagne écrivait à son gouvernement, en annonçant la nomination de Richelieu, qu'il n'y avait pas **meilleur que lui en France pour le service de Dieu de la couronne d'Espagne et du bien public.** Cet ambassadeur se

faisait illusion sur le caractère et sur les desseins de l'évêque de Luçon, qui, dès son entrée aux affaires, reprit la pensée et le langage d'Henri IV contre l'Espagne, nonobstant ses rapports journaliers avec la reine mère et la jeune reine, avec l'appui déclaré du maréchal d'Ancre ; ses premières instructions, adressées aux envoyés de France en Allemagne, en Angleterre et en Italie, prouvaient assez qu'il n'entendait pas se faire le complaisant de la politique espagnole.

Condé prisonnier, les princes allaient rallumer la guerre civile, mais le maréchal d'Ancre mettait sur pied trois armées royales, qui devaient opérer à la fois en Picardie, en Champagne et dans le Nivernais, tandis que Richelieu faisait publier à Paris quantité de pamphlets mordants et de factums vigoureux, dans lesquels on n'épargnait pas la turbulence, l'avidité et la mauvaise foi des princes révoltés. Les hostilités commencèrent avec avantage pour l'armée royale contre les ducs de Nevers, de Vendôme, de Bouillon et de Mayenne, **pour empêcher**, disait une déclaration du roi, **l'établissement d'une tyrannie particulière dans chaque province**. Mais on pouvait prévoir que la nouvelle révolte des princes et des grands serait longue et difficile à réprimer, quoique les huguenots n'eussent pas encore pris les armes.

Déjà, le roi prenait ombrage et s'irritait de la suprématie despotique et impérieuse que le maréchal d'Ancre s'arrogeait- dans les choses du gouvernement, depuis que cet ancien favori de la reine mère avait pris la direction de la guerre contre les princes, avec l'assentiment de l'évêque de Luçon, qui, se bornant à dominer dans le conseil dont il était l'âme, était resté attaché à la fortune de Concini. Celui-ci avait épousé Léonora Dori, dite Galigaï, qui avait été sœur de lait de Marie de Médicis et son ancienne femme de chambre, avant de devenir sa favorite, sa confidente et presque son amie. Cette petite Florentine, presque laide à force de maigreur, malgré la beauté de ses traits, passait pour une femme de tête, plus astucieuse qu'intelligente, capable pourtant d'acquiescer une grande influence sur un esprit faible, capricieux et indécis. Elle eut donc une part considérable dans l'avancement de son mari, qui, parti de très bas, comme il ne craignait pas de l'avouer lui-même, était devenu marquis d'Ancre, maréchal de France, gouverneur de Normandie, riche à plusieurs millions, et maître absolu des volontés de la reine mère.

Au reste, Concini n'était pas sans mérite, au dire du maréchal d'Estrées : il avait du jugement, un cœur généreux, de l'esprit et quelque bravoure ; flatteur, séduisant, d'agréable tournure, de belle humeur et abondant en saillies, il n'avait pas eu de peine à gagner le cœur de la reine mère, auprès de laquelle il s'était glissé sous le titre équivoque de cavalier servant. Personne mieux que lui ne savait imaginer un divertissement, ni organiser les spectacles, les jeux, les carrousels (fig. 78), où il brillait entre tous par son adresse et par son grand air. Il en était venu à mépriser les princes et à leur faire sentir son mépris, **et, en cela**, comme le dit Tallemant, **il n'avoit pas grand tort** ; mais son orgueil, son insolence, son faste et sa cupidité lui firent des ennemis puissants, qui finirent par le perdre dans l'esprit du roi.

Quant à la haine populaire, elle ne s'était que trop manifestée lors du pillage de son hôtel, pillage exécuté en manière de représailles, sous l'inspiration d'un cordonnier nommé Picard, qu'il avait fait rouer de coups. Le sentiment de cette aversion générale qu'il inspirait le faisait incliner à la retraite, et il songeait à offrir au pape Paul V un don de 600.000 écus pour obtenir la cession en usufruit du duché de Ferrare ; mais il dut céder devant la résistance de sa femme, **plus**

ahéurtée que jamais, et répondant à toute objection que ce serait lâcheté et ingratitude d'abandonner leur bienfaitrice.

Le maréchal d'Ancre avait pressenti qu'un rival, plus redoutable que tous ses ennemis, tramait secrètement sa perte. Ce rival était le nouveau favori de Louis XIII, comme Concini avait été celui de la reine mère.

Charles d'Albert, sieur de Luynes, parti de plus bas encore que Concini, n'était pas moins ambitieux que lui. Attaché d'abord, en qualité de valet de fauconnerie, à la personne du dauphin tout enfant, il se fit une position par son habileté à dresser des faucons et des pies-grièches pour la chasse au vol. Le petit prince, dont la chasse fut la première et peut-être l'unique passion, voulut qu'on créât pour Luynes la charge bizarre de maître de la volerie du cabinet. Depuis la majorité du roi, Luynes avait demandé et obtenu d'autres emplois plus honorables et plus lucratifs. En moins de deux ans, il devint capitaine du Louvre, conseiller d'État, capitaine des gentilshommes ordinaires, grand fauconnier de France et gouverneur du château d'Amboise. Sa fortune était déjà grande, moins grande pourtant que son avidité. On lui supposait à tort trop peu d'esprit pour être jamais dangereux, et quand ce favori du roi inspira de l'ombrage à Concini, qui avait servi lui-même à le pousser dans le chemin de la faveur, il était trop tard pour l'éloigner ou le renverser : Luynes s'était emparé absolument de la confiance de Louis, qui ne pouvait plus se passer de lui et qui le tenait à toute heure dans l'intimité la plus familière.

C'est ainsi que Luynes, ayant à sa discrétion l'oreille et le cœur du roi, travaillait sans cesse à le tourner contre sa mère, et à lui inspirer des craintes au sujet des intrigues et des complots de Concini. Celui-ci, en effet, depuis la dernière prise d'armes des princes, n'avait que trop aidé, à son insu, la perfide manœuvre de Luynes, en ne permettant pas au roi de sortir de Paris pour aller chasser à Saint-Germain ou à Fontainebleau, car il redoutait une tentative d'enlèvement de la personne royale par les rebelles, et il avait fait comprendre à la reine mère qu'elle devait veiller sur son fils et le garder à vue jusqu'à la fin de la guerre civile. Louis s'indignait donc de se voir, en quelque sorte, captif dans le Louvre et forcé de borner ses divertissements aux promenades, aux jeux et aux semblants de chasse qu'on lui laissait faire dans le jardin des Tuileries. Luynes ne cessait de lui répéter que le Louvre était une prison où sa mère et le maréchal d'Ancre le retenaient pour prolonger son enfance et leur autorité.

Louis XIII, qui avait conspiré avec sa mère, l'évêque de Luçon et le maréchal d'Ancre, contre le prince de Condé, n'hésita pas à conspirer contre le maréchal d'Ancre avec Luynes et les gentilshommes de son entourage. Il fut convenu qu'on tuerait le maréchal. Le roi, âgé de quinze ans et demi, n'ignora aucun détail du complot et choisit lui-même le lieu du guet-apens dans lequel le malheureux Concini devait périr. Le baron de Vitry, capitaine des gardes, chargé d'exécuter l'assassinat, **reçut agréablement la proposition**, et appela son frère du Hallier, son beau-frère et d'autres aventuriers pour lui prêter main-forte.

Le 24 avril 1617, à dix heures du matin, le maréchal d'Ancre se rendit au Louvre, pour voir la reine mère. Il était accompagné de cinquante à soixante personnes, qui la plupart le précédaient. Au moment où il mettait le pied sur le pont dormant attenant au pont-levis, Vitry et ses complices, qui attendaient son arrivée dans la salle des Suisses, vinrent à sa rencontre ; Vitry lui posa la main sur le bras, en disant brusquement : **Le roi m'a donné l'ordre de me saisir de votre personne.** — **Moi !** s'écria en italien Concini, qui voulut tirer son épée. Aussitôt cinq coups de pistolet furent tirés à bout portant, et l'atteignirent sans le tuer ; il tomba sur les

genoux, et Vitry le renversant d'un coup de pied, on l'eut bientôt achevé. Les meurtriers se précipitèrent alors sur son corps criblé de blessures et le dépouillèrent de ses habits, de ses bijoux et des valeurs considérables en billets de banque italienne qu'il avait toujours dans ses poches.

Aux cris de Vire le roi ! qu'ils poussaient en agitant leurs épées et leurs poignards teints de sang, Louis XIII parut tout joyeux à une fenêtre entre les bras du comte d'Ornano, colonel des Corses, et leur cria : **Grand merci à vous, mes amis ! Maintenant, je suis roi !**

Pendant tout le jour, le Louvre ne désemplit pas de gens qui venaient complimenter le roi de cette action héroïque. Le soir, dans la chambre de Louis XIII, on partagea le butin, c'est-à-dire les charges, les gouvernements, les domaines et l'argent, qui composaient la succession de Concini et de sa femme ; Luynes en eut la plus grosse part, et Vitry hérita du bâton de maréchal qui lui avait été promis. Ce même soir, le cadavre de Concini, qu'on avait caché presque nu dans le coin d'un jeu de, paume, fut porté à Saint-Germain l'Auxerrois (fig. 80) et descendu dans une fosse, avec la bière vide qu'on mit par-dessus lui, sans même le couvrir d'un linceul. Le lendemain matin, la populace envahit l'église, déterra le corps et le traîna par les ruisseaux jusqu'au Pont-Neuf, où on le pendit par les pieds à une des potences qu'il avait fait dresser pour effrayer ceux qui parlaient mal de lui. Ensuite, on le coupa par morceaux qu'on brûla ou qu'on jeta dans la rivière.

La reine mère avait entendu de son lit les coups de pistolet, dit Bazin, et une de ses femmes ayant ouvert une fenêtre pour savoir d'où venait ce bruit, avait appris, de Vitry lui-même, ce qu'il venait de faire. Dès lors, elle se tint en quelque sorte pour condamnée et se résigna. Elle ne bougea de ses appartements, pendant qu'on arrêta et qu'on mettait à la Bastille plusieurs de ses agents et de ses domestiques : elle gémissait et maudissait son fils, mais elle eut bientôt pris son parti, quand elle sut que son conseiller favori, l'évêque de Luçon, n'avait été l'objet d'aucune violence ni d'aucune insulte. Elle résolut de ne pas se compromettre en essayant de défendre la mémoire du maréchal d'Ancre, et quand la femme de ce malheureux, abandonnée de tout le monde, espérait trouver auprès d'elle un appui, on refusa durement de la recevoir.

La pauvre Galigai se cacha dans son lit, avec l'or et les pierreries qu'elle aurait pu emporter, mais les meurtriers de son mari vinrent l'y chercher, et lui enlevèrent tout ce qu'elle possédait, sans toutefois attenter à sa vie. On la retint enfermée dix jours, avant de la conduire à la Bastille. Son fils, un enfant de neuf ans, serait mort de faim et de mauvais traitements, si un écuyer de la jeune reine n'en avait eu pitié. Anne d'Autriche, sachant que cet enfant avait été recueilli par un de ses écuyers, désira le voir, lui donna des friandises et lui fit danser un branle devant elle ; mais l'intérêt qu'il avait d'abord inspiré ne dura pas longtemps, car, pour se défaire de lui, on l'envoya en prison, où il mourut de misère.

Une commission extraordinaire étant nommée dans le parlement pour juger la marquise d'Ancre, on la transféra de la Bastille à la Conciergerie (11 mai). Elle était dans un tel dénuement qu'elle manquait de linge et d'argent, avant que son procès fût commencé. Accusée de crime de lèse-majesté et d'intelligence avec l'étranger, elle eut aussi à se défendre contre une accusation de magie et de sorcellerie, à laquelle avaient donné prise quelques pratiques de superstition italienne. Elle répondit, avec beaucoup de raison et de calme, à ses juges, sur les faits d'impiété qu'on lui attribuait, et elle se défendit d'avoir participé aux actes

politiques qu'on reprochait au maréchal d'Ancre. Il n'y avait pas matière à condamnation ; un des juges se récusait, cinq autres refusèrent de délibérer. L'avocat général le Bret conclut à la mort, **sur l'assurance**, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, **que la grâce suivrait le jugement**.

L'arrêt condamnait la mémoire de Concini à perpétuité, et ordonnait que sa veuve aurait la tête tranchée en place de Grève ; leurs biens devaient être confisqués et réunis à la couronne, leur maison rasée, leur fils déchu de noblesse et incapable d'exercer aucun office. Après un instant de défaillance, la maréchale d'Ancre se montra **fort assurée**, et ce fut avec autant de fermeté que de résignation qu'elle marcha au supplice. En regardant l'immense foule qui accourait sur son passage, elle s'écria : **Que de peuple, pour voir une pauvre affligée !** Sur l'échafaud, elle se recommanda à la miséricorde des assistants et réclama leurs prières (26 juillet 1617).

Louis XIII avait à plusieurs reprises refusé de voir sa mère, qui le suppliait de lui donner audience ; il lui fit répondre durement **qu'elle trouverait toujours en lui les sentiments d'un bon fils, mais que Dieu l'ayant fait roi, il voulait gouverner lui-même son royaume**. Humiliée et indignée de l'abandon où on la laissait dans le Louvre, elle demanda la permission de se retirer à Blois (3 mai 1618). C'était partir pour l'exil ; mais l'évêque de Luçon, à qui l'on n'avait pas ôté son titre de secrétaire d'État, en changeant tous les ministres, ne tarda pas à la rejoindre pour l'encourager et la soutenir, pendant la faveur de Luynes, qui allait gouverner le roi et la France.

CHAPITRE IV

LOUIS XIII ET RICHELIEU

Richelieu en disgrâce, après la chute de Concini. — Ses rapports avec Marie de Médicis. — La reine mère s'évade du château de Blois. — Intrigues des mécontents ; guerre civile. — Prise d'armes des protestants ; siège de Montauban. — Mort de Luynes. — Entrée de Richelieu au conseil. — Richelieu premier ministre. — Conspiration de Chalais ; son supplice. — Siège de la Rochelle. — Guerre d'Italie ; le pas de Suze. — Nouveaux complots déjoués par Richelieu ; la journée des Dupes. — Exécution de Montmorency. — Pouvoir de Richelieu. — Conspiration de Cinq-Mars. Mort de Richelieu. — Mort de Louis XIII.

A peine Richelieu est-il nommé par les historiens contemporains de la régence de Marie de Médicis, bien qu'il ait occupé, pendant les dernières années de cette régence, une position prépondérante et tout intime auprès la reine mère et qu'il fût encore, au moment de la mort du maréchal d'Ancre, secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères. Le comte de Pontchartrain, un de ses collègues au conseil d'État, a écrit des mémoires politiques sur cette époque et n'a pas daigné l'y nommer : il le désigne seulement entre **deux ou trois qui n'ont autre mérite et expérience aux affaires, sinon d'être ministres des passions du maréchal et de sa femme.**

Et pourtant Richelieu, qu'on n'appelait alors que l'évêque *de Luçon*, ou *Monsieur de Luçon*, était non seulement le confident et l'inspirateur de la reine mère, mais encore, sans se prévaloir de sa supériorité, le plus actif et le plus influent des membres du conseil. Mais il ne se montrait pas à la cour et se contentait d'avoir ses entrées libres chez la régente et chez le marquis d'Ancre, qui le tenait en estime particulière. Quant au roi, il connaissait bien M. de Luçon, et il ne se sentait pas éloigné de lui accorder certaine confiance, d'autant plus qu'il s'était servi de son intermédiaire en plusieurs occasions, pour agir auprès de la reine mère et obtenir d'elle au moins une apparence de bon vouloir et de condescendance. Il savait aussi que l'évêque de Luçon avisait toujours, dans le conseil, à ce qu'on ne le laissât pas manquer d'argent. Ainsi, le 23 avril 1617, la veille même de l'assassinat du malheureux Concini, Armand de Richelieu écrivait à l'intendant du Poitou : **Je vous assure que les finances de Sa Majesté sont si courtes, que par le désir que j'ay que son service ne retarde point, manque d'argent, j'ay mieux aimé avancer quinze cens livres du mien.**

Louis XIII sut peut-être qu'il était débiteur de l'évêque de Luçon, et il n'avait pas trouvé mauvais qu'on le retint dans le conseil ; mais le nouveau chef du gouvernement, Luynes, jugea dangereux pour sa fortune la présence de M. de Luçon auprès de Marie à Blois. **En vain, dit Bazin, l'évêque écrivait-il que la reine**

vivait sans ressouvenir fâcheux des choses passées ; en vain rendait-il un compte exact et minutieux de ses actions. Il devint lui-même suspect, ou peut-être feignit de croire qu'il l'était devenu, et quitta la reine (juin 1617) pour se retirer dans un prieuré qui lui appartenait près de Mirebeau, *voulant se renfermer avec ses livres, annonçait-il, et s'occuper, suivant sa profession, de combattre l'hérésie*. Il n'était resté que quarante jours à Blois, et il eut l'adresse de présenter sa retraite, à la cour comme un acte d'obéissance empressée, à la reine comme une nouvelle persécution de ses ennemis.

Il prétendait cependant ne pas être oublié ; aussi, peu de temps après (octobre), vit-on paraître un livre de sa façon, intitulé : *les Principaux points de la Foy de l'Église catholique deffendus contre rescrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton*. C'était une manière adroite de se rappeler à la bienveillance de Louis XIII, auquel il dédia son livre. Ce livre n'arriva peut-être pas à son adresse, et le prélat, qui continuait à entretenir des relations secrètes avec la reine mère, exilée à Blois, se vit exiler lui-même à Avignon (7 avril 1618), avec ordre de n'en pas sortir. Il s'empressa d'obéir à ce nouveau commandement du roi : Je n'aurois point le courage de me recommander aux bonnes grâces de Votre Majesté, lui écrivait-il, si ma conscience accusoit tant soit peu mes actions, mais sachant assurément qu'elles n'ont pas mesme peu donner lieu au moindre soupçon, j'attribue à mon malheur ordinaire la cause de mes esloignemens, et m'assure que le temps et mes déportemens, en quelque lieu qu'il vous plaise que j'aïlle, feront toujours paroistre à mes ennemys qu'il n'y a rien au monde capable de corrompre ma fidélité n'y d'altérer ma preud'hommie ; car, oultre que je suis obligé à Vostre Majesté, par nature, par les honneurs que j'en ay autrefois receuz et les tesmoignages qu'il luy a pieu souvent rendre de mon affection à son service, je le suis encore envers moy-mesme.

Si cette lettre n'eut pas un effet immédiat, elle remit l'évêque de Luçon en rapport indirect avec le sieur de Luynes, qui était devenu premier gentilhomme de la chambre, capitaine de la Bastille et lieutenant général de Normandie. Luynes avait jugé que l'exilé d'Avignon devait être toujours instruit 'des intentions et des projets de la reine mère, et il ne se refusa pas à bien accueillir le marquis de Richelieu, frère de l'évêque, et les deux fidèles agents de ce dernier, l'abbé Bouthillier et le capucin Joseph du Tremblay. Il apprit par ces intermédiaires que M. de Luçon usait de tout son crédit auprès de Marie de Médicis, pour la dissuader d'entreprendre aucune cabale contre le roi son fils et pour l'engager à attendre du temps et des événements la fin de sa disgrâce.

L'évêque de Luçon donnait, au reste, à la reine mère l'exemple de la patience et de la résignation ; il subissait, sans se plaindre, son exil à Avignon, et employait ses loisirs à composer, pour les fidèles de son diocèse, une Instruction du chrétien, qu'il faisait imprimer à Paris. Il avait confiance dans l'avenir, et il se promettait bien de reprendre, un jour ou l'autre, tout son crédit et tout son pouvoir auprès de la reine mère, si elle redevenait elle-même accréditée et puissante auprès du roi. Il ne voulut donc pas se mêler des intrigues et des complots que les ducs de Bouillon et d'Épernon dirigeaient à Sedan et à Metz, pour délivrer Marie, en butte à toutes sortes d'outrages et de calomnies.

Luynes, dans ses conférences avec le marquis de Richelieu et les deux secrétaires de l'évêque de Luçon, avait fait entendre qu'il ne s'opposerait pas à une réconciliation du roi avec sa mère. Quant au roi, cette idée de réconciliation l'alarmait, et il éprouvait une extrême répugnance à s'y prêter. Une anecdote racontée par Bassompierre peut montrer dans quelles dispositions on entretenait

l'esprit du roi. Un jour que ce jeune prince s'amusait à sonner du cor, Bassompierre lui ayant remontré que cet exercice, fatigant pour la poitrine, avait coûté la vie à Charles IX : *Vous vous trompez*, répondit-il ; *ce n'est pas cela qui le fit mourir. C'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine, sa mère, et que, l'avant quittée, il consentit à se rapprocher d'elle ; s'il ne l'eût pas fait, il ne serait pas mort sitôt.* D'un autre côté, Marie de Médicis fut détournée d'employer l'entremise de Luynes qui n'était probablement pas sincère pour se réconcilier avec le roi ; elle se jeta de préférence dans les bras des ducs de Bouillon et d'Épernon, qui avaient préparé une guerre civile avec l'argent qu'elle leur avait fait passer.

Dans la soirée du 22 février 1619, la fenêtre de la chambre qu'elle occupait dans le château de Blois s'ouvre tout à coup : les sentinelles ont été éloignées, des échelles de corde sont fixées solidement aux murailles. L'auguste prisonnière, soutenue par un des gentilshommes du duc d'Épernon, descend par ces échelles sur la plate-forme, d'où il fallut la glisser dans un manteau le long du rempart. Arrivée dans le faubourg, elle traverse rapidement le pont, et trouve, caché dans une ruelle obscure, un carrosse pour la recevoir avec son épargne et ses pierreries. Ce carrosse la mena jusqu'à Montrichard, où le duc d'Épernon l'attendait pour la conduire à Angoulême. L'évêque de Luçon n'essaya pas de l'y rejoindre, mais il lui adressa de sages conseils, qui témoignaient à la fois de sa prudence et son dévouement : *Sa Majesté*, disait-il dans cette note secrète, *qu'un envoyé était chargé de remettre en mains propres à la reine mère, s'acquerra de tous grandes louanges de n'avoir ni au passé ni au présent autre intention que d'aymer le roy, sa grandeur et l'augmentation de son règne.* Pendant que le duc d'Épernon rassemblait des troupes, et mettait en état de défense la ville d'Angoulême, Richelieu intervenait activement auprès de Luynes, toujours par l'intermédiaire de l'abbé Bouthillier et du capucin Joseph du Tremblay, pour décider le roi à conclure un accommodement avec sa mère, avant que la guerre civile eût éclaté. Le roi y répugnait visiblement ; Marie de Médicis ne s'y prêta pas davantage, mais l'évêque de Luçon fut invité à y donner des mains personnellement : il vint alors à Angoulême et n'eut pas de peine à faire partir la reine pour Poitiers, où Louis XIII venait à sa rencontre avec toute la cour.

L'entrevue de la mère et du fils eut lieu dans une maison du duc de Montbazou appelée Cousières, à trois lieues de Tours (4 septembre). Leur embrassement ne se fit pas sans beaucoup de larmes. *Dieu ! mon fils, que vous êtes grandi !* s'écria la reine. *Ma mère*, répondit le roi en s'inclinant, *si j'ai grandi, c'est pour votre service.* On se rendit ensuite à Tours au milieu des acclamations publiques et dans les épanchements d'une vive tendresse, qui inquiéta bientôt le favori. Cette réunion dura quinze jours, fait remarquer Bazin ; après quoi, le roi retourna vers Paris, et la reine mère se rendit dans son gouvernement d'Anjou pour en prendre possession, avec intention, disait-on, de rejoindre promptement son fils. A cette occasion, du Plessis-Mornay, bon juge des événements, écrivait à quelqu'un de la cour : *Si vous ne menez la reine avec vous, vous n'aurez rien fait. Les défiances croîtront par l'absence ; les malcontents multiplieront, et les bons serviteurs du roi n'auront pas peu de peine à vivre entre deux.*

Angers devint aussitôt le foyer de nouvelles intrigues. Marie, prêtant l'oreille aux sollicitations des princes et des seigneurs mécontents qui méditaient une nouvelle guerre civile, n'avait pas voulu rentrer à Paris sans garantie ; elle avait refusé ce retour aux instances de Luynes, dont la faveur auprès de Louis XIII ne faisait que s'accroître, et aux conseils que lui suggérait en secret la prudence de

l'évêque de Luçon : les mécontents l'avaient donc emporté sur les avis d'un grand politique. Tout était en armes dans le Poitou, la Vendée, la Guyenne et la Normandie. Le roi dut enfin', malgré sa répugnance pour la guerre, se mettre en personne à la tête de ses armées, en déclarant **qu'on avait emprunté le nom de sa mère pour couvrir d'ambitieux desseins**. Il prit tout à coup un plaisir, qu'il ne connaissait pas, à passer en revue ses troupes, à tenir son conseil de guerre, et il était bien résolu, suivant ses propres expressions, **à jeter le fourreau de l'épée en deçà de la Loire**, dans le cas où sa mère sortirait d'Anjou pour se réfugier en Poitou.

L'armée royale s'était arrêtée en vue des Ponts-de-Cé, dans l'attente d'une réponse définitive de la reine mère, à laquelle on avait fait offrir des conditions honorables. Louis XIII, **plutôt par divertissement qu'autrement**, eut l'idée de pousser une reconnaissance jusqu'aux remparts de cette ville. Les partisans de la reine mère, qui s'y trouvaient en grandes forces, essayèrent de battre en retraite, et leur retraite, provoquée par le duc de Retz qui, au premier coup de canon, abandonna la partie, se changea en déroute (7 août). **Une escarmouche de moins de deux heures, dit du Plessis-Mornay, avait dissipé le plus grand parti qui eût été en France depuis plusieurs siècles, et avec peu d'apparence de le pouvoir rallier**. C'est qu'il manquait un réel intérêt à ce mouvement capricieux des ambitions. L'évêque de Luçon conseilla, dit-on, à Marie de Médicis de chercher un passage sur la Loire, pour gagner Angoulême, où elle obtiendrait une paix avantageuse sous la protection du duc d'Épernon. Ce conseil ne fut pas suivi, et il eut des échos fâcheux, puisque le roi et son favori Luynes, qui jusque-là s'étaient montrés disposés à reconnaître les bons offices de Richelieu en appuyant sa promotion au cardinalat, renoncèrent momentanément à ce projet. La reine mère s'était cependant réconciliée avec son fils, dans une entrevue où ils avaient à l'envi redoublé de caresses et de protestations réciproques.

L'évêque de Luçon, après de vaines tentatives pour se rapprocher du roi et pour se rendre nécessaire, fut éconduit et tenu à distance. Luynes et Louis XIII avaient sur son compte la même opinion : ils le regardaient comme un politique habile et astucieux, mais ils le voyaient de longue date attaché de telle sorte à la reine mère, qu'il la servirait toujours aux dépens et au détriment de tout le monde. C'est en cela qu'ils s'exagéraient un dévouement qui, dans aucun cas, n'eût dépassé les bornes que lui imposait une invincible ambition personnelle. Au reste, M. de Luçon avait foi dans son étoile, et comme ses espérances de grandeur à venir étaient fondées sur le retour de Marie auprès de son fils, il attendait en silence auprès d'elle un instant plus favorable à leurs intérêts communs.

Contrairement à l'édit de pacification, un édit avait été rendu qui prescrivait aux États de Béarn de restituer les biens ecclésiastiques. Sur le refus des protestants, **le roi déclara qu'il irait le faire enregistrer lui-même, et que ni la saison avancée, ni la pauvreté des Landes, ni l'âpreté des montagnes ne l'arrêteraient**. En effet, il fit son entrée à Pau, le 15 octobre 1620. Il rétablit dans cette province, par un édit solennel, le culte catholique ; aboli par Jeanne d'Albret, et fit rendre au clergé tous ses biens. **Les réformés s'inquiétaient, de plus, dit M. de Bonnechose, de la tendance catholique du gouvernement. Dans une assemblée tenue par eux à Loudun, ils avaient pris fait et cause pour leurs frères menacés en Béarn. Leurs remontrances furent vaines, et, en 1621, dans l'assemblée générale de la Rochelle, ils partagèrent leurs 700 églises en 8 cercles, et rédigèrent une espèce de constitution, où furent réglées, sous l'autorité du roi, la levée des deniers et la discipline des troupes : c'était créer un gouvernement particulier dans l'État.**

Louis marcha contre eux, soumit la Saintonge et le Poitou, et, au lieu de porter d'abord tout l'effort de la guerre contre la ville de la Rochelle, principal centre de la rébellion, alla assiéger Montauban, en compagnie de Luynes, pour lequel il venait de rétablir la charge de connétable. Les dispositions du siège avaient été si mal prises, qu'il fallut le lever en toute hâte après des assauts infructueux, et l'armée royale, décimée par des maladies épidémiques, fut obligée de se tenir sur la défensive. La retraite eut lieu le 2 novembre ; en deux mois et demi, l'on avait perdu 8,000 hommes. Louis XIII, dont le caractère, à la fois timide et mutin, subissait en grondant le joug qu'il s'était donné, eût été bien aise de pouvoir alors se soustraire à la domination de son ancien favori, mais il ne l'osa pas, et ne fit que lui susciter des obstacles et des contrariétés. Luynes en éprouva tant de chagrin, qu'il tomba malade devant la petite ville de Monheurt, qui refusait d'ouvrir ses portes au roi, mais qui fut bientôt forcée de se rendre à merci. Louis ne pardonna pas aux habitants leur résistance : il ordonna que la ville fût pillée et brûlée, sous ses yeux, à l'heure même où Luynes mourait à quelques pas de lui, d'une fièvre pernicieuse. Luynes ne fut regretté de personne, et, comme dit Bassompierre, [il ne fut guère plaint du roi](#) (14 décembre 1621).

Le connétable mort, l'évêque de Luçon jugea que la reine mère pouvait reprendre toute son influence dans les conseils du roi, et il se chargea de la diriger vers ce but, qu'elle atteignit promptement sous l'habile conduite de son ancien ministre. C'est en vain que cette princesse, qui avait regagné l'amour du peuple français depuis qu'on la croyait persécutée par son fils, fut desservie, repoussée, entravée par les nouveaux élus du conseil, le prince de Condé, le chancelier de Sillery, le surintendant des finances, Henri de Schomberg, le cardinal de Retz, évêque de Paris, et par toutes leurs créatures. Ces nouveaux venus craignaient l'évêque de Luçon, et cherchaient à l'écarter de ce conseil où la reine mère avait repris sa place ; mais il y était toujours invisible et agissant, puisque Marie ne se conduisait que d'après ses avis : elle écoutait tout, parlait peu, épiait le moindre désir du roi, s'empressait de s'y conformer et ne se départait en aucun cas de la réserve la plus prudente, [s'apercevant bien qu'on ne lui faisait voir que la montre de la boutique et qu'elle n'entraît point au magasin](#).

Elle avait dès lors plus d'empire sur son fils qu'elle n'en eut jamais malgré les ruses et les perfidies qu'on inventait journellement pour détacher d'elle le roi, qui lui accordait autant de confiance que d'affection. On dut s'en apercevoir en diverses circonstances, et notamment quand la mort eut changé tout à coup la politique du conseil, en lui enlevant le cardinal de Retz, Henri de Gondy, et le garde des sceaux, de Vic, qui furent remplacés par le doyen des conseillers d'État, Lefevre de Caumartin, et par Bassompierre, créé bientôt maréchal de France, à la recommandation de la reine mère. Peu de jours auparavant, on apprenait que le pape avait donné le chapeau de cardinal à l'évêque de Luçon, [afin de complaire à la reine](#) (Marie de Médicis), [avec laquelle le roi vivoit si bien, qu'en toutes choses il avoit à plaisir de lui donner contentement](#).

Richelieu, qu'on n'appela plus dès lors que le cardinal, s'était flatté de succéder directement, dans le conseil, au cardinal de Retz, mais le prince de Condé eut assez de crédit pour l'en éloigner encore une fois. Il fallut un nouveau remaniement pour l'y faire entrer, après le renvoi du comte de Schomberg, qui dut céder sa charge de grand maître de l'artillerie au fils du duc de Sully, et la surintendance des finances au marquis de la Vieuville, en dépit de l'appui que Condé s'efforçait de lui prêter contre les sourdes manœuvres de son redoutable adversaire. Richelieu se refusa d'abord à faire effectivement partie du conseil, où

il se trouvait assez représenté par la reine mère qu'il inspirait, et par le marquis de la Vieuville, qu'il avait fait premier ministre. Sa santé fragile et chancelante, disait-il, l'empêchait d'accepter un pareil fardeau.

Marie de Médicis n'insistait pas moins auprès de son fils pour qu'il l'aidât à vaincre la résistance du cardinal : *Je le connois mieux que vous*, lui disait le roi ; *c'est un homme d'une ambition, démesurée ; il sera le maistre de nous tous, si nous le laissons faire*. Puis, à peu de jours de là, voyant le cardinal passer dans la cour du Louvre, il dit au maréchal de Praslin : *Voilà un homme qui voudroit bien être de mon conseil, mais je ne m'y puis résoudre, après tout ce qu'il a fait contre moi*. C'était un reste des préventions que Luynes lui avait fait partager à l'égard de l'évêque de Luçon.

Le lendemain même, Louis XIII manda le cardinal et lui annonça que M. de la Vieuville réclamait absolument son entrée dans le conseil. Richelieu, dit Bazin, sembla vouloir se défendre de cet honneur pénible. Il parla de sa santé, qui ne pouvait se prêter à la fatigue des visites, qui ne lui permettait pas de se tenir longtemps debout dans la chambre du roi, qui lui faisait un besoin de la campagne. Tout cela fut inutile : le marquis de la Vieuville, *qui était violent en ses passions*, comme dit Richelieu, força le pauvre cardinal à se sacrifier pour le bien de l'État (19 avril 1624). Jamais homme simple et candide, ami du repos et de la retraite, ne parut accepter le fardeau des affaires avec plus de répugnance et d'humilité. Il avait alors trente-neuf ans passés : il s'était essayé, en 1617, pendant cinq mois, dans le ministère, et depuis sept ans il attendait le moment d'y rentrer.

Une fois ministre en nom, le cardinal reconnut qu'il ne pouvait rien pour le service du roi, en laissant les affaires dans les mains d'un premier ministre tracassier, brouillon et indiscret. La Vieuville était donc jugé et condamné : il fut arrêté, le 12 août, au sortir de la chambre du roi, et conduit prisonnier d'État au château d'Amboise. On ne put douter, après ce coup d'éclat, que le cardinal allait exercer une grande influence dans le gouvernement. *Les affaires de l'État*, dit-il dans la première séance du conseil qu'il présida sous les yeux du roi et de la reine mère, *doivent se faire par conseil et non par un seul à l'oreille*. Il faut que les ministres vivent en société et amitié, non pas en partialités et divisions. Toutes les fois qu'un seul voudra tout faire, il voudra se Perdre, mais en se perdant il perdra l'État ; et toutes les fois qu'un seul voudra posséder l'oreille du roi, il faut nécessairement que ce soit pour lui cacher son ignorance ou sa malice. Louis XIII, qui avait un esprit juste mais borné, un caractère faible et ombrageux, un cœur sec et froid, se trouvait déjà sous le joug de son premier ministre, qui, par la grandeur de ses idées, par la force de sa volonté, par la puissance de son génie, l'avait conquis et subjugué.

C'est Richelieu lui-même qui, dans la *Succincte narration des grandes actions du Roi*, cet admirable résumé de sa vie politique, nous a révélé avec autant de modestie que de sincérité le véritable but de sa conduite de ministre : *Lorsque Votre Majesté, dit-il, se résolut de me donner en mesme temps et l'entrée de ses conseils et grande part à sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire, avec vérité, que les huguenots partageoient l'Etat avec elle, et que les grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas esté ses sujets, et les plus puissans gouverneurs des provinces, comme s'ils eussent esté souverains en leurs charges. Je puis dire que le mauvais exemple des uns et des autres estoit si préjudiciable à ce royaume, que les compagnies les plus réglées se sentoient de leur dérèglement et diminoient en certains cas vostre légitime autorité. Je puis*

dire que chacun mesuroit son mérite par son audace... Je puis dire encore que les alliances étrangères estoient méprisées ; les intérêts particuliers préférés aux publics ; en un mot, la dignité de Votre Majesté royale tellement ravalée et si différente de ce qu'elle devoit estre, par le défaut de ceux qui avoient lors la principale conduite de vos affaires, qu'il estoit presque impossible de la reconnoître. Nonobstant toutes les difficultés que je representay à Votre Majesté, connoissant ce que peuvent les rois quand ils usent bien de leur puissance, j'osai, vous promettre, sans témérité, à mon avis, que vous trouveriez remède au désordre de votre Estat, et que dans peu de temps votre prudence, votre force et la bénédiction de Dieu donneroient une nouvelle force à ce royaume. Je luy promis d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il luy plaisoit me donner, pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devoit estre.

Ainsi, suivant cette déclaration solennelle, Richelieu, dès le commencement de son ministère, avait conçu et projeté tous les actes politiques qu'il exécuta depuis : il semblait avoir recueilli dans son âme les grandes pensées d'Henri IV, qui voulait créer l'unité nationale de la France, en lui donnant de nouvelles frontières, et reconstituer l'Europe sur des bases durables, en abaissant la maison d'Autriche pour arriver à la pacification universelle. Le cardinal se mit à l'œuvre aussitôt, et ses premiers actes semblèrent rattacher son ministère au règne précédent : le mariage du roi d'Angleterre avec Henriette de France, l'alliance de Louis XIII avec la Suisse et la Hollande, l'union des princes protestants d'Allemagne avec le fils aîné de l'Église, la paix signée simultanément avec l'Espagne et les chefs du parti protestant (1625-26), paraissaient avoir donné à Richelieu la sécurité et le loisir nécessaires pour s'occuper du gouvernement intérieur de la France.

Mais, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, tandis que le Roy, croyant avoir apaisé toutes les tempestes étrangères qui estoient connues contre le repos de la France, s'appliquoit aux remèdes des maux internes qui la travailloient et des duels qui esloignoient d'elle la bénédiction de Dieu, voici qu'un orage se forme de nouveau, d'autant plus à craindre que c'est dans le cœur mesme de l'Estat, et qu'il enveloppe la personne qui y est la plus considérable après celle du roy. Cette personne n'était pas la reine mère, que Richelieu s'efforçait de maintenir dans une étroite union avec son fils, union importante à leur réputation et avantageuse au bien de l'Estat ; c'était Monsieur, frère du roi, âgé de dix-huit ans, qui devenait le chef de toutes ces cabales, que son gouverneur, le maréchal d'Ornano, avait l'audace et l'ingratitude de diriger contre le cardinal, auquel il devait sa récente élévation au rang de maréchal.

Marie de Médicis, rapporte Sismondi dans son *Histoire des Français*, avait transmis à ses fils ce goût de favoritisme et cette faiblesse de caractère qui leur faisaient une nécessité d'être dominés. Louis ni Gaston n'étaient jamais rien par eux-mêmes ; ils semblaient reconnaître qu'il ne leur appartenait point d'avoir une volonté à eux. Leur incapacité ne diminuait point à leurs yeux leur importance ; rapportant tout à eux, et dans les autres n'aimant qu'eux-mêmes, mais ennuyés, maladifs ou se figurant l'être, ils passaient leur vie à prendre des remèdes. Après Luynes et Ornano, ils choisirent pour favoris de fort jeunes gens, qu'ils semblaient se plaire à former comme des élèves ; mais bien qu'ils ne pussent se priver un moment de leur société, ils consentaient à leur ruine, même à leur supplice, avec une insouciance qui montrait assez que leur cœur était incapable de rien aimer.

Gaston ne tarda pas à haïr Richelieu, qui lui refusait l'entrée au conseil. Une cabale fut ourdie par une demi-douzaine de jeunes écervelés, qui convinrent d'aller ensemble chez le cardinal et de le tuer dans sa maison. Le complot, d'abord abandonné, fut repris avec l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes. Il s'agissait de renverser le ministre ; mais on accusa les coupables des plus noirs desseins.

C'estoit, dit le cardinal, la plus effroïable conspiration dont jamais les historiens aient parlé, non seulement en la multitude des conjurés, mais surtout en l'horreur de son dessein qui alloit à perdre la personne du Roy. Cette conspiration n'allait à rien moins, a-t-on dit, qu'à menacer la vie du malheureux Louis XIII, ou tout au moins sa couronne, car on l'aurait détrôné, pour mettre à sa place son jeune frère Gaston ; et comme on le croyait assez valétudinaire pour qu'il ne survécût pas longtemps à sa déchéance, on songeait déjà à faire épouser sa veuve par son successeur au trône.

La duchesse de Chevreuse avait tout combiné : le comte de Chalais, favori du roi, comme Mme de Chevreuse était favorite de la reine, s'était engagé à tout, et Gaston, au profit de qui l'on conspirait, ne reculait pas devant la pensée du détrônement et même de la mort de son frère. Les princes de la famille royale, les plus grands seigneurs de la cour, les chefs du parti protestant, avaient accepté un rôle actif dans cette odieuse conspiration, dont Richelieu tenait tous les fils et connaissait tous les ressorts (juillet 1626). Richelieu alla révéler au roi ce qui se tramait contre lui, et le roi, effrayé des dangers qui l'entouraient, approuva toutes les mesures de précaution que le cardinal voulait prendre contre les conspirateurs, en pardonnant au duc d'Anjou ses coupables intentions, qu'on mettait sur le compte de la légèreté de son caractère et de l'inexpérience de son âge, abusées par de perfides conseils.

Ornano avait été arrêté, au sortir de la chambre du roi, et mené à Vincennes, où une mort subite, assez étrange, devait le sauver d'un procès criminel. Le roi ordonna à Anne d'Autriche de comparaître devant le conseil et lui reprocha durement d'avoir voulu un nouvel époux en son frère. Je n'aurais pas assez gagné au change, se borna-t-elle à répondre. Elle demanda grâce pour Mme de Chevreuse, qu'on fit évader en fermant les yeux sur son évasion, mais on ne lui accorda pas la même indulgence pour le comte de Chalais, qui fut accusé du crime de lèse-majesté et livré à ses juges. Les princes de Vendôme, fils naturels d'Henri IV, furent arrêtés aussi et enfermés dans le château d'Amboise. Gaston, mis en présence du roi et de la reine mère, interrogé par le cardinal et convaincu de projets détestables qu'on désavoua pour lui, se vit réduit à dénoncer ses complices et à demander pardon à son frère, qui reçut de lui une déclaration écrite, par laquelle il s'obligeoit de soumettre ses volontés et ses affections, priant la reine sa mère d'estre sa caution, et promettant encore d'aimer sincèrement ceux que Leurs Majestés aimeroient. C'était faire amende honorable au cardinal et reconnaître son autorité suprême. En conséquence, un contrat d'amitié et de confiance fut signé entre le roi, sa mère et son frère, qui firent serment, sur les Évangiles, de l'observer fidèlement.

Trois mois plus tard, Monsieur, qui changeait son titre de duc d'Anjou contre celui de duc d'Orléans, épousait à Nantes Mlle de Montpensier, fille de la duchesse de Guise : le cardinal de Richelieu avait célébré lui-même les fiançailles des époux. Quand le comte de Chalais entendit, de sa prison, le canon qui annonçait la cérémonie, il s'écria : Ô cardinal, que tu as un grand pouvoir ! Quatorze jours après, le malheureux jeune homme paya pour les grands

coupables : il fut décapité, sur la place publique de Nantes (19 août 1626), par un bourreau inhabile, qui ne parvint à lui trancher la tête qu'au trente-quatrième choc d'une mauvaise épée.

Les coups répétés que Richelieu venait de frapper sur ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, dit Sismondi, n'humiliaient pas seulement ceux qui en étaient atteints ; tous les grands seigneurs tremblaient également, avertis que le moment était passé où ils pouvaient troubler l'État par des complots ou des guerres civiles, puis se retirer quand cela leur convenait en sacrifiant leurs subalternes et en demeurant assurés que les châtiments ne les atteindraient jamais eux-mêmes. Chacun se sentait désormais responsable de ses œuvres, et c'était là ce qu'avait voulu Richelieu. En déjouant quelques intrigues de cour, il avait eu surtout en vue de frapper de terreur tous ceux qui, depuis la mort d'Henri IV, avaient fait si souvent une opposition armée au gouvernement. Richelieu voulait n'être plus gêné par cette opposition ; il voulait tenir en mains toutes les forces de la France, et attaquer ses ennemis l'un après l'autre.

L'année suivante fut marquée par une exécution plus mémorable, celle du comte de Boutteville, issu de la maison de Montmorency, et du comte des Chapelles, qui lui avait servi de second dans un duel.

Depuis son entrée au ministère, Richelieu n'avait pas cessé de pousser le roi à détruire les protestants comme parti politique ; il répétait sans cesse que **les rébellions ne pouvaient venir que des huguenots et des grands du royaume, mécontents**. Il crut le moment arrivé de s'emparer de la Rochelle, qui était toujours la place d'armes des réformés et qui entretenait dans l'État un danger permanent de révolte. C'était là un des projets qu'il nourrissait depuis sa jeunesse, et qu'il avait souvent confiés au père Joseph, dans leurs longs entretiens à l'évêché de Luçon. Louis XIII avait fini par se laisser convaincre, d'autant plus que le dernier traité avec les protestants était sans cesse violé par eux, et que leur principal chef, le duc de Rohan, recommençait à soulever le Languedoc. Le roi aspirait à unir tous ses sujets dans la religion catholique ; Richelieu, comme théologien, condamnait aussi l'hérésie, mais, comme homme d'État, il ne songeait qu'à écraser la rébellion. Dans ce but, voyant que l'Angleterre armait ses flottes pour soutenir le protestantisme et défendre la Rochelle, il avait pu, en quelques mois, créer une marine militaire capable de tenir tête à celle de l'Angleterre, qui envoya bientôt 90 vaisseaux contre l'île de Ré, pour décider les habitants de la Rochelle à méconnaître l'autorité royale.

Le siège de la Rochelle fut décidé sur-le-champ, et, suivant un plan que Richelieu avait préparé lui-même depuis longtemps, on fit le blocus de la ville par terre et par mer. Pendant que l'armée du roi allait camper sous les murs de cette ville, qu'on n'espérait pas prendre de vive force, la flotte française bloquait le port, de concert avec une flotte espagnole, et on entreprenait, hors de la portée du canon des assiégés, un travail gigantesque, qui ressemblait à une menace plutôt qu'à une œuvre raisonnable de génie militaire, car ce n'était rien moins qu'une digue en pierre bâtie dans la mer sur toute la largeur de la rade et appuyée de chaque côté à un fort, de manière à empêcher toute espèce de secours ou de ravitaillement. Richelieu, qui était déjà grand maître et surintendant général de la navigation, du commerce et de la marine, fut nommé lieutenant général du roi, devant la Rochelle, quoique Louis XIII vînt plus d'une fois exercer un commandement effectif dans le camp de l'armée assiégeante. Les assiégés supportèrent les horreurs de la famine avant de capituler (29 octobre 1628). Le roi déclara à ses sujets, que le culte catholique était rétabli à la Rochelle, qu'il avait

conquête avec le conseil et les laborieux services du cardinal de Richelieu, après un siège de quinze mois, les hasards de sa propre personne en plusieurs occasions, et après avoir défait ou rendu inutiles trois armées des Anglais. Le cardinal aurait pu dire que le parti protestant n'existait plus en France, si le duc de Rohan n'eût pas été là pour le faire renaître.

Richelieu se détachait insensiblement de Marie de Médicis, qui s'étonnait de n'avoir plus autant d'empire sur le premier ministre, qu'elle regardait comme son ouvrage ; il se montrait vis-à-vis d'elle moins complaisant et peut-être moins dévoué, en restant aussi respectueux, et pourtant elle travaillait à le desservir auprès du roi, qui avait l'esprit toujours ouvert aux défiances et toujours porté à de brusques revirements d'opinion. Bientôt il fut certain que cette amie d'autrefois n'aspirait qu'à le renverser, et lui opposait constamment la faveur naissante du cardinal de Bérulle ; il se tint sur la défensive, et, blessé dans son orgueil, il comprit qu'il devait désormais séparer de ses intérêts ceux de Marie de Médicis. Il se croyait sûr de son crédit personnel et de sa puissance dans tout ce qui concernait le gouvernement ; néanmoins, sachant combien le caractère du roi était faible, ondoyant et capricieux, il eut l'idée de le soustraire à l'influence journalière des passions de la reine mère, dirigée par le cardinal de Bérulle, que le roi redoutait et méprisait. Il emmena donc le roi en Italie, pour secourir le duc de Nevers, que l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie voulaient empêcher de prendre possession du duché de Mantoue, lequel lui appartenait par droit de légitime héritage. Richelieu ne craignait pas la reine mère quand elle était loin de son fils, et il l'avait fait nommer régente en l'absence du roi.

La campagne d'Italie fut très brillante et très rapide : le cardinal, qui l'avait préparée et qui la dirigeait en personne, laissa au roi tout l'honneur des succès, qu'il pouvait à juste titre s'attribuer à lui-même. Après le combat du pas de Suze, où le roi conduisit lui-même ses troupes à l'assaut avec une bravoure digne de sa race, et la capitulation de la ville de Suze (6 mars 1629), le duc de Savoie traita de la paix, au nom de l'Espagne, et le nouveau duc de Mantoue fut réintégré dans son duché. Le cardinal avait pu dire sans flatterie, mais avec l'emphase ordinaire du grand style de son temps, *que le seul bruit de l'arrivée du roi, porté au loin par le vent, délieroit les villes assiégées, protégeoit les alliés de la France et humilioit ses ennemis.*

Mais, au moment même où le duc de Nevers devenait duc de Mantoue sous la protection de Louis XIII, le duc d'Orléans, devenu veuf et violemment épris de Marie de Gonzague, qu'il voulait épouser malgré son frère et sa mère, avait formé le projet d'enlever cette princesse, au lieu de rejoindre le roi à l'armée. Marie de Médicis, avertie du projet de Gaston, y mit obstacle en faisant arrêter et conduire au château de Vincennes la princesse de Nevers, qui attendait à Coulommiers, chez sa tante, la duchesse douairière de Longueville, la venue du prince, qu'elle devait épouser en secret. Gaston d'Orléans, indigné d'un pareil acte de violence, écrivit à son frère, pour lui déclarer qu'il ne reparaitrait pas à la cour jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice. Richelieu était resté en Italie pour négocier, mais le roi allait en Languedoc réduire à merci les protestants, que le duc de Rohan avait soulevés une dernière fois, en leur promettant l'appui du roi d'Espagne. La reddition de Montauban, assiégé par Louis XIII, fut la fin des séditions incessantes du parti protestant en France.

Marie de Médicis avait juré de se venger de Richelieu, en mettant à sa place le cardinal de Bérulle, dont le roi ne voulait pas. Elle était d'intelligence avec son fils Gaston, qui refusait de revenir à la cour tant que Richelieu serait ministre, et qui

passa en Lorraine dès que le roi et Richelieu entrèrent à Paris. Bérulle mourut subitement (2 octobre 1629), peu après le retour de Richelieu, qu'on accusa de l'avoir fait empoisonner. Délivré de son plus redoutable adversaire, il ne tint aucun compte de l'accusation que ses ennemis portaient pour le perdre : il s'entendit avec Puylaurens et le Coigneux, confidents et âmes damnées de Gaston, pour le ramener auprès du roi, qui s'inquiétait de sa nouvelle fuite. Il avait d'abord écrit une lettre respectueuse à la reine mère, pour la supplier de faire agréer au roi sa retraite, **maintenant**, disait-il avec dédain, **que les affaires estoient remises au point de pouvoir être conduites par tout le monde**. Louis XIII, effrayé de l'idée seule de se voir privé de son ministre, employa jusqu'à la prière et jusqu'aux larmes pour apaiser la colère de la reine mère contre Richelieu. Il n'y eut pas de réconciliation entre eux, mais le roi, sous prétexte de rétablir le bon ordre dans ses conseils, déclara Richelieu **premier ministre de l'État, pour y tenir le rang qu'il avoit eu jusqu'alors** (21 novembre 1629).

La guerre se ravivait en Italie ; les forces combinées de l'Empire et de l'Espagne menaçaient le duché de Mantoue. Richelieu dut repartir à la hâte pour reprendre le commandement de l'armée française : il laissait derrière lui bien des ennemis et surtout la reine mère, qui ne songeait qu'à s'emparer du roi. Il croyait pouvoir compter sur le garde des sceaux Marillac, sur le marquis d'Effiat, surintendant des finances, et sur la plupart des membres du conseil, mais il comptait davantage sur le roi, qui ne s'accoutumait pas à son absence et en témoignait des inquiétudes continuelles. Aussi ne tarda-t-il pas longtemps à rejoindre le cardinal, qui avait dirigé avec bonheur les opérations militaires, et qui commençait à négocier avec le duc de Savoie et l'empereur.

Louis XIII n'avait reparu qu'un moment à la tête de son armée : il retourna bientôt à Lyon, où les deux reines l'avaient suivi, et où l'on travaillait, au milieu des fêtes de la cour, à la chute du cardinal. Celui-ci était instruit de tout : le vaste système d'espionnage qu'il avait établi autour du roi ne lui laissait rien ignorer de ce qui se tramait contre lui. Le roi avait fini par se rendre aux pressantes sollicitations de sa mère, de sa femme et de son frère, qui réclamaient l'éloignement du cardinal : il s'était donc engagé par serment à renvoyer son premier ministre, et peut-être même à le traduire en justice, pour y répondre à divers chefs d'accusation capitale, aussitôt que la cour serait rentrée à Paris.

Sur ces entrefaites, le roi tomba si gravement malade, qu'on désespéra de son rétablissement. Chacun se préparait à un nouveau règne qui allait mettre le duc d'Orléans sur le trône, puisque le roi n'avait pas d'enfant, lorsque celui-ci entra en convalescence (1er octobre 1630). Quinze jours après, il était en état de revenir à Paris avec la reine, qui lui avait prodigué les soins les plus tendres pendant sa maladie. Les hostilités étaient momentanément suspendues en Italie, à cause des négociations qui se poursuivaient, à Ratisbonne, à Mantoue et à Casai ; le cardinal avait jugé nécessaire de quitter l'armée, en laissant ses instructions et ses pleins pouvoirs au père Joseph, pour traiter avec les Espagnols : il était arrivé à Lyon en toute hâte, il avait vu le roi à peine convalescent, qui ne l'attendait pas, et le roi, lié par un serment qu'il n'osait enfreindre, lui avait dit seulement de se mettre bien avec la reine mère. Richelieu se fit violence pour dissimuler son ressentiment et pour faire bonne mine à sa plus implacable ennemie, avec laquelle il descendit la Loire, sur le même bateau, **en grande privauté**, dit Bassompierre, qui était du voyage.

Le complot qu'on avait ourdi à Lyon contre le cardinal ne pouvait plus tarder à éclater : *Jamais faction ne fut plus forte en un Estat*, dit Richelieu dans sa *Succincte narration* ; *il seroit plus aisé de rapporter ceux qui n'y trempoient pas que ceux qui s'y estoient engagés*. Le garde des sceaux Marillac en avait été le principal artisan, et Richelieu, qui le savait, n'eut pas l'air de s'en douter.

Le 10 novembre 1630, la reine mère et son fils, qu'elle avait sommé de tenir sa parole en faisant arrêter son premier ministre, se trouvaient en conférence au Luxembourg, quand le cardinal vint frapper à la porte du cabinet cette porte était fermée, et l'on n'ouvrit pas. Le cardinal connaissait une autre issue qui le conduisit dans le cabinet par l'oratoire de la reine. *Le voici !* s'écria le roi tout ému, en le voyant paraître. *Vous parliez de moi ?* dit froidement le cardinal. Marie de Médicis restait frappée de stupeur ; mais, reprenant courage, elle éclata en reproches et en injures contre Richelieu, qui n'y daigna pas répondre et qui, se tournant vers le roi éperdu, acheva de le troubler en lui disant : *Il est temps que vous soyez instruit de tout ce qui s'est fait, non pas contre moi, mais contre Votre Majesté qu'on veut détrôner au profit de monsieur le duc d'Orléans*. Richelieu accompagna le roi, au sortir du Luxembourg, et le ramena au Louvre, où il le tint longtemps enfermé avec lui. Gaston, qui se faisait malade pour ne pas se montrer, vint, le soir même, rendre visite à son frère : le cardinal était encore là, et le lui présenta, en le priant de l'aimer comme un de ses plus fidèles serviteurs. Ce fut le coup de grâce des adversaires de Richelieu.

Le lendemain de ce jour, qui fut nommé la journée des Dupes, Louis XIII partit de grand matin pour Versailles, et le cardinal y arriva en même temps que lui. La reine mère avait été avertie de n'y pas venir. Le jour même, le garde des sceaux fut arrêté par un exempt, qui le conduisit à Châteaudun, où il était exilé, tandis qu'on recherchait dans ses papiers les éléments d'un procès criminel à lui intenter, et que son frère, le maréchal de Marillac, plus coupable que lui, était ramené prisonnier d'Italie en France pour y être jugé. '

Le cardinal avait reconquis plus d'empire qu'il n'en avait jamais eu sur Louis XIII, et il se sentait assez fort pour tenir tête à tous ses ennemis. Il fit toutefois un nouveau pacte avec le duc d'Orléans, par l'intermédiaire de Puylaurens, qu'il trouvait toujours prêt à le remettre en bonne intelligence avec Monsieur ; mais cette fois encore, après avoir donné parole d'agir de concert avec le cardinal, le prince retomba dans les mains de sa mère et lui obéit sur-le-champ, en allant s'établir à Orléans, où il se mit en rapport avec plusieurs gouverneurs de provinces, les ducs de Bellegarde, d'Elbeuf et de Guise, qui avaient promis de se déclarer pour lui et pour la reine mère, si l'on en venait à une prise d'armes contre le cardinal. Celui-ci disposait entièrement du roi, qui ne pardonnait pas à sa mère d'avoir entraîné la reine dans une cabale diabolique qui semblait menacer sa couronne, sinon sa vie. Anne d'Autriche fit amende honorable et obtint son pardon, en avouant qu'elle avait prêté l'oreille à de perfides insinuations.

Entourée de ses astrologues et de ses flatteurs, Marie de Médicis restait décidée à ne pas céder et à lutter contre le roi lui-même. Louis XIII comprit qu'il ne pouvait souffrir plus longtemps une pareille révolte contre son autorité et qu'il devait, pour son repos, peut-être aussi pour sa sûreté, éloigner sa mère. Après l'avoir attirée à Compiègne, où il s'était rendu avec le cardinal (17 février 1631), il l'y laissa prisonnière, fit éloigner ou arrêter ses principaux partisans, et lui désigna Moulins comme lieu d'exil. En même temps, il cherchait à se rapprocher de Gaston, en lui faisant savoir qu'il ne s'opposait plus à son mariage ; mais

Gaston, inspiré, dirigé par sa mère, ne songeait qu'à fomenter la guerre civile, et ses agents commençaient à l'entreprendre, en son nom, sous la forme des plus odieux pamphlets.

La reine mère était toujours prisonnière à Compiègne et refusait de se rendre à Moulins : le 18 juillet, elle sortit du château, déguisée et accompagnée d'un seul gentilhomme, pour monter dans un carrosse à six chevaux qui l'emmena en Flandre. C'est là que son fils Gaston ne devait pas tarder à la suivre. *Votre Majesté*, dit Richelieu dans la *Succincte narration des grandes actions du Roi*, éluda alors avec beaucoup de vigilance, divers desseins et beaucoup d'entreprises, méditées et tentées, sous le nom de la Reine et de Monsieur, sur diverses places du royaume, et votre patience fut telle en ces malheureuses rencontres que je puis dire que vous ne fistes connoître que ce que vous ne pouviez dissimuler de leur mauvaise conduite. Cependant, pour en arrêter le cours, vous fistes trancher la teste au maréchal de Marillac, avec d'autant plus de raison qu'ayant esté condamné avec justice, la constitution présente de l'Etat requéroit un grand exemple.

Richelieu, qui attribue au roi tous les actes de fermeté et de justice de son règne, aurait pu s'en faire honneur, car c'était lui, lui seul, qui les avait conseillés au roi. Il n'était pas cruel, mais inflexible, et quand il obéissait à la raison d'État, il n'épargnait pas le sang d'un grand coupable. C'est à l'occasion des déplorables rébellions que l'incorrigible duc d'Orléans excitait sans cesse dans le royaume, que le cardinal écrit de sa main cette note qui révèle tout son caractère d'homme politique : *Il falloit alors achepter les momens, non seulement au prix de l'or, mais du sang des hommes*. Si le garde des sceaux Marillac n'était pas mort dans sa prison, il eût partagé sans doute le sort de son frère. Quand Boutteville et des Chapelles furent condamnés à la peine de mort pour avoir bravé l'édit contre les duels, Richelieu n'hésita pas à faire exécuter la sentence, *qui estoit, disait-il, quasi contre le sens de tout le monde et contre mes sentiments particuliers*. Quand le duc d'Orléans, en révolte contre le roi son frère, fut entré dans le royaume avec des troupes que le duc de Lorraine et l'Espagne lui avaient fournies, Richelieu conseilla au roi la clémence à l'égard de Monsieur, mais il exigea le châtement impitoyable de tous ceux qui, par la force ou l'intrigue, avaient pris part à cette tentative de guerre civile.

Après la défaite de Castelnaudary (1er septembre 1632), le duc de Montmorency, qui s'était laissé séduire par l'héritier présomptif de la couronne, fut donc condamné à la peine capitale : Richelieu ordonna l'exécution, quoique le duc d'Orléans eût fait dire au roi que, *si Montmorency mourait*, il ne pardonnerait pas aux auteurs de sa mort, et *les feroit mourir un jour eux-mêmes*. Le cardinal avait pensé que *le châtement du duc de Montmorency ne se pouvoit obmettre, sans ouvrir la porte à toutes sortes de rébellions, dangereuses en tout temps*. La chambre de justice, qu'il avait fait établir à Paris, dans le ressort de l'Arsenal, poursuivit sa tâche redoutable, et prononça des condamnations sévères et justes, dont quelques-unes ne furent exécutées qu'en effigie : plusieurs des coupables reçurent leur grâce sur l'échafaud. Il y eut des accusés et des condamnés dans la magistrature comme dans l'armée, et le marquis de Châteauneuf, qui avait succédé comme garde des sceaux à Marillac, apprit en prison ce qu'il en coûtait pour n'avoir pas rempli avec assez de dévouement les ordres du premier ministre.

Richelieu était enfin délivré des cabales de la reine mère, qui s'était fait justice elle-même en passant à l'étranger, et qui ne cessait pas, à Bruxelles comme

naguère en France, de tramer des complots contre le roi, tout en essayant de se rapprocher de lui et d'arriver à une réconciliation, que son fils Gaston persistait à solliciter pour elle ; mais tous les efforts de l'un et de l'autre restèrent impuissants devant l'inexorable ressentiment de Richelieu, qui disposait seul désormais de la volonté du roi. Le duc d'Orléans était retourné plusieurs fois auprès de sa mère, qui l'animait sans cesse contre le roi et contre le cardinal. Ce prince inconstant et léger porta malheur à tous ses partisans, et surtout à son beau-frère le duc de Lorraine, lorsque son mariage avec la princesse Marguerite motiva l'occupation de la Lorraine par l'armée du roi, qui ne voulait pas reconnaître ce mariage et le fit déclarer nul par une assemblée du clergé de France (juillet 1635). Gaston, qui avait fait un traité secret avec le roi d'Espagne, et n'était pas resté étranger à plusieurs tentatives d'assassinat contre le cardinal, revint enfin à la cour, et tout lui fut pardonné de nouveau ; mais son éternel instigateur, Puylaurens, arrêté dans le cabinet du roi et emprisonné au château de Vincennes, mourut, au bout de quatre mois, d'une maladie subite, qu'on appela fièvre pourprée.

Le duc d'Orléans était rentré en grâce auprès du roi, qui lui témoignait plus d'affection que de confiance : on devait croire que tant d'échecs et de mésaventures dans ses intrigues l'avaient rendu sage ou du moins prudent, mais il ne se résignait pas à plier sous la domination de Richelieu : il continuait à lui tendre des pièges et à le battre en brèche dans la faveur du roi, qui n'eût pas été fâché de trouver en faute son premier ministre, mais qui ne l'aurait pas sacrifié à des ennemis incapables de le remplacer. Le cardinal, de son côté, était bien aise de tenir sous sa main puissante cet artisan infatigable de révoltes et de brouilleries, pour l'éloigner des mauvais conseils de Marie de Médicis qui, pensionnée par l'Espagne et discréditée dans toutes les cours de l'Europe, ne pouvait plus rien contre lui ni contre la France. Il était voué tout entier aux grandes œuvres de sa politique, après avoir décidé Louis XIII à déclarer la guerre à l'Espagne.

Cette guerre, qui devait durer vingt-cinq ans, s'était allumée à la fois en Allemagne, en Italie et en France. Richelieu avait réuni des forces suffisantes pour résister en même temps aux Espagnols et aux Impériaux. Le roi se mit à la tête d'une de ses armées et marcha contre les Espagnols, qui avaient envahi la Picardie. Il avait pris pour son lieutenant général le duc d'Orléans, et cela sans consulter le cardinal, qui en fut très irrité et qui s'en plaignit amèrement.

Le cardinal était sur le point de donner sa démission de premier ministre et de se retirer dans son château de Richelieu, et, comme le dit Vittorio Siri, **il en eût fait la folie, sans le père Joseph, qui le rassura, en lui représentant que Gaston se perdrait lui-même dans l'esprit du roi.** Gaston donna raison au moine, et comme il attribuait le refroidissement subit du roi à l'influence de Richelieu, il conçut l'odieux projet de le faire tuer, au sortir du conseil, par le comte de Montrésor, qui s'était offert pour exécuter ce lâche assassinat. Le comte de Soissons trempait dans le complot, qui n'eût pas manqué si les auteurs avaient eu le courage de donner le signal à l'assassin. Monsieur, en apprenant que le cardinal savait le danger auquel il venait d'échapper, avait quitté brusquement l'armée, et lorsqu'on lui annonça le prochain retour de son frère à Paris, il s'écria, terrifié : **Combien de gens vont-ils pendre maintenant ?** Il n'eut garde d'attendre le terrible cardinal, et il s'enfuit à Blois, tandis que son complice, le comte de Soissons, se retirait à Soissons. Gaston fut encore sur le point de sortir du royaume et de recommencer ses tentatives de guerre civile, mais Richelieu évita

de le pousser à bout, et recommanda la voie de la conciliation pour le ramener auprès de son frère après une brouille de deux mois.

La reine mère n'était pas à craindre directement, et d'ailleurs son retour au Louvre n'était plus possible ; jusqu'à sa mort, sa fatale influence continua à se faire sentir à la cour de France, tantôt sur son fils Gaston, tantôt sur Anne d'Autriche, tantôt sur les princes et les grands de l'État, sans avoir désormais aucune action sur le roi, qui la détestait plus qu'il ne la redoutait. Richelieu ne lui pardonna jamais ; l'humeur vindicative, il est vrai, était au fond de son caractère, mais, comme il le dit en mourant, il n'eut jamais **d'autres ennemis que ceux de l'État**. Il n'en avait pas moins à se défendre sans cesse contre ces ennemis, qui travaillaient à sa chute et la croyaient tous les jours plus imminente ; son habileté consistait surtout à suggérer au roi les idées qu'il voulait lui voir adopter, et le roi croyait toujours agir de son plein gré en n'agissant que par la volonté de son ministre.

Le règne de Louis XIII ne fut donc, à vrai dire, que le règne de Richelieu, quoique ce grand ministre se fit un devoir scrupuleux d'attribuer au roi seul tous les actes dont l'initiative et l'exécution n'appartenaient qu'à lui-même. Ainsi, ce fut en 1641 que Richelieu, non pas aveuglé mais encouragé et fortifié par le succès des armes du roi dans les guerres qu'il soutenait à la fois en Allemagne, en Espagne et en Italie, pensa que le moment était venu de fonder en France la monarchie absolue, en consolidant le pouvoir royal par une manifestation solennelle des droits de la royauté. Louis XIII se rendit au parlement (24 février), avec son frère Gaston, le cardinal, le prince de Condé et les ducs et pairs qui se trouvaient en cour. La déclaration du roi, dont il fut donné lecture, commençait ainsi : **Il n'y a rien qui conserve et maintienne davantage les empires que la puissance du souverain également reconnue par tous les sujets ; mais, comme cette puissance porte les Etats au plus haut degré de leur gloire, aussi, lorsqu'elle se trouve affoiblie, on les voit en peu de temps décheoir de leur dignité... Les factions qui s'étoient formées en France n'avoient été dissipées que depuis que l'autorité royale avoit repris cette force et cette majesté qui conviennent à un estat monarchique, où il ne sauroit être permis de mettre la main au sceptre du souverain**. On pouvait croire, en effet, que l'ère des factions était close, et que la royauté absolue de Louis XIII, proclamée par le cardinal de Richelieu, en face du duc d'Orléans, n'avait plus rien à craindre des factieux.

Déjà, trois ans auparavant, la naissance, longtemps attendue, d'un dauphin (16 septembre 1638), en assurant l'hérédité du trône dans la ligne directe, en la préservant des ambitions jalouses de Gaston et des princes du sang, semblait avoir mis l'autorité royale hors de toute atteinte, et le roi, pour reconnaître cette faveur de la Providence par un grand acte religieux, avait prononcé ce vœu mémorable qui plaçait le royaume sous la protection de la Vierge Marie.

L'année 1641 s'ouvrit par de nouveaux complots, ourdis à Sedan, et la guerre civile était près de renaître. Le comte de Soissons avait signé, de concert avec les ducs de Guise et de Bouillon, un traité secret avec l'Espagne. Richelieu envoya deux armées contre les Espagnols et contre les rebelles. Le comte de Soissons gagna le combat de la Marfée, aux portes de Sedan (6 juillet 1641) ; mais il y fut tué avant que le duc d'Orléans eût le temps de venir prêter son concours aux rebelles. Le duc de Bouillon fit sa soumission au roi, tout en se promettant de prendre sa revanche.

Une conspiration se renoua presque aussitôt entre lui et le grand écuyer Cinq-Mars. Le favori de Louis XIII, dont le caractère impérieux et mutin se révoltait

souvent contre le roi lui-même, avait juré de perdre le cardinal, qui le traita un jour avec autant d'aigreur et d'emportement que s'il eust été un de ses valets. Ce fut donc un sentiment de vengeance, plutôt que d'ambition, qui l'entraîna dans ce complot, dirigé surtout contre le cardinal. Il avait espéré le faire tomber en disgrâce, et, voyant qu'il n'y réussirait pas, il était résolu à le faire assassiner, avec la complicité de Gaston et de l'Espagne. On ne sait pas exactement de quelles mains le cardinal de Richelieu reçut la copie du traité conclu avec cette puissance. Il était alors à Narbonne, gravement malade, et le corps à moitié paralysé. Le roi, non moins malade que lui, s'y trouvait aussi, pendant que son armée assiégeait Perpignan et occupait le Roussillon.

La mort du cardinal semblait si prochaine qu'on l'annonçait déjà à Paris et celle du roi paraissait devoir la suivre de près ; cependant Louis XIII s'était rétabli assez bien pour partir avec son grand écuyer, qui avait repris faveur, et pour se rendre au camp de siège devant Perpignan : il y resta plus d'un mois, triste et préoccupé, attendant les preuves de la conspiration, que Richelieu lui avait promises ; elles ne lui arrivèrent que le 10 juin 1642, et aussitôt il revint à Narbonne. Le cardinal n'y était plus ; il s'était fait transporter à Tarascon, après avoir dicté son testament. C'est à Narbonne que Cinq-Mars fut arrêté, par ordre du roi, qui refusa de le voir ; on arrêta en même temps son ami, le jeune Auguste de Thou, qui connaissait le complot sans y avoir pris part. Le cardinal, toujours malade, voulut les conduire lui-même, en remontant le Rhône, à Lyon, où ils devaient être jugés, tandis que le roi retournait à Paris. Le duc d'Orléans s'était empressé de s'accuser lui-même et de révéler tous les faits relatifs au complot qui venait d'avorter : il était sûr d'avance d'obtenir son pardon, mais le cardinal ne fit grâce ni à Cinq-Mars, ni au malheureux et imprudent de Thou, qui furent tous deux condamnés et exécutés (12 septembre).

Pendant ce grand procès criminel (fig. 104), Marie de Médicis mourait à Cologne (3 juillet 1642). En sortant de France, elle s'était établie à Bruxelles, où, entourée d'intrigants, elle n'avait cessé de se mêler à toutes les affaires qui pouvaient contrarier et le cardinal et son propre fils. Louis XIII fermait l'oreille à ses prières comme à ses menaces, avec d'autant plus d'indifférence qu'il n'avait jamais eu pour elle ni tendresse ni respect. D'une chose puis-je vous assurer, lui avait dit un jour Henri IV, c'est qu'étant de l'humeur que je vous connais, et prévoyant celle de votre fils, vous entière, pour ne pas dire têtue, Madame, et lui opiniâtre, vous aurez assurément maille à partir ensemble.

En 1638, Marie quitta en secret Bruxelles, où le roi Philippe IV lui accordait un traitement magnifique, et alla se mettre sous la protection du prince d'Orange. Au bout de quelques mois, les Hollandais, qui n'entendaient pas se brouiller, à cause d'elle, avec la France, et encore moins la traiter à leurs frais comme une puissante reine, la prièrent d'abrèger son séjour parmi eux. Son gendre, Charles Ier, dont sa présence venait accroître les embarras, lui attribua aussitôt une pension de 2.500 livres par jour et entreprit même de la réconcilier avec Louis XIII. Celui-ci s'en rapporta, de l'opportunité de cette mesure, aux membres du conseil, qui déclarèrent, d'une voix unanime, que le roi ne pouvait prendre aucune résolution sur ce qui regardait sa mère avant que l'établissement d'une bonne paix l'eût mis dans le cas de moins soupçonner les intentions de cette princesse, dont on savait les liaisons avec les ennemis de l'État. Malgré cette nouvelle sentence d'exil, dont les meilleures raisons, avait dit l'un des conseillers, ne peuvent être données qu'à l'oreille du maître, Marie ne se lassa point de faire des offres de soumission à Richelieu et des vœux pour ceux qui voulaient le renverser. La haine du papisme la chassa de Londres ; mais, abandonnée par

l'Espagne qui lui ferma les Pays-Bas, elle ne trouva de pays ouvert que l'électorat de Cologne. Elle y résidait depuis neuf mois environ lorsqu'elle termina sa misérable vie dans l'abandon et le dénuement.

Richelieu ne devait pas survivre longtemps à ses deux dernières victimes : on le ramena pourtant à Paris, en bateau, et il se fit conduire, le lendemain même, à sa maison de Rueil, où il se tint renfermé pendant six semaines, attendant toujours le roi, qui ne parait pas ; presque moribond, il craignait encore d'être assassiné ou empoisonné. Son dernier acte fut une déclaration au roi, relatant tous les méfaits et toutes les trahisons du duc d'Orléans, depuis jeunesse, et concluant néanmoins au pardon du coupable. Le cardinal, dont la faiblesse augmentait d'heure en heure, s'était mis au lit le 1er décembre, avec un violent accès de fièvre : il envoya prévenir le roi de se hâter, s'il désirait le voir encore. Le roi vint le lendemain sans empressement, sans émotion ; le mourant lui dit adieu, en déclarant d'une voix ferme et respectueuse, qu'il quittait la vie **avec la satisfaction de n'avoir jamais desservi le roi, et de laisser son Etat en un haut point, et tous ses ennemis abattus**. Puis, il fit appeler le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, qui lui apporta le viatique ; jusqu'au dernier moment il conserva son courage et sa force d'âme.

Le jour suivant, le roi revint le voir, et l'agonisant se ranima pour s'entretenir avec lui pendant une heure. Il ne mourut que le 4 décembre 1642, entouré de sa famille et de quelques serviteurs. Il légua au roi le Palais-Cardinal, qu'il avait fait bâtir de 1629 à 1634, ainsi qu'une partie de ses meubles et de sa fortune ; il lui avait légué aussi, en quelque sorte, le successeur qu'il s'était choisi lui-même, en désignant à son choix et à sa confiance celui qui fut le cardinal Mazarin.

CHAPITRE V

LA FRONDE

Mort de Louis XIII. — Bataille de Rocroy. — Anne d'Autriche déclarée régente. — Mazarin ; son caractère, son impopularité. — Émotion populaire. — L'arrêt d'union. — Le Te Deum de Lens. — Arrestation de Broussel. — Sédition. — La Fronde. — La cour quitte deux fois Paris. — Combat de Charenton. — Traité entre la cour et le parlement. — Rentrée solennelle du roi à Paris. — Nouvelles intrigues. — Arrestation des princes. — Guerre civile générale. — Exil de Mazarin. -- Majorité du roi. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Les princes à l'hôtel de ville ; massacre des notables. — Nouvelle rentrée du roi. — Fin de la Fronde.

De son lit de mort, Richelieu avait recommandé au roi le cardinal Mazarin. Suivant la remarque d'un historien, il n'y avait dans l'entrée de Mazarin au conseil rien d'extraordinaire, et qu'il fallut expliquer par une recommandation du mourant.

L'ami, le confident de Richelieu, dit Sismondi, le négociateur habile qu'il avait chargé de ses missions les plus difficiles, le prélat pour lequel il avait demandé deux ans la pourpre romaine et qu'il en avait enfin revêtu, Mazarin, était naturellement appelé à continuer son système et à présider le conseil ; mais il y était associé avec deux secrétaires d'État, Bouthillier de Chavigny et Sublet des Noyers, tous deux créatures de Richelieu. Le nouveau ministre, était seulement âgé de quarante ans ; aussi, quoiqu'il désirât le pouvoir, c'était vers un autre règne qu'il dirigeait son ambition.

Fils d'un artisan sicilien qui était venu chercher fortune à Rome, Jules Mazarini étudia d'abord le droit aux universités de Salamanque et d'Alcala, puis servit en qualité de capitaine dans l'armée papale de la Valteline, et se donna enfin tout entier à la diplomatie, la seule carrière qui convînt à son caractère adroit et souple, à son esprit essentiellement temporisateur. Quelques négociations heureuses le mirent en faveur auprès de Richelieu ; sa patience et les circonstances firent le reste.

Louis XIII avait promis, en effet, à son premier ministre mourant d'accepter de sa main le successeur qu'il s'était choisi lui-même ; il eut d'autant moins de répugnance à remettre à Mazarin tous les soins du gouvernement, que lui-même, malade, s'affaiblissant de jour en jour, dégoûté de tout et presque las de la vie, car la force lui manquait pour se livrer comme autrefois au plaisir de la chasse, il reconnaissait la nécessité de continuer l'œuvre politique de Richelieu ; d'ailleurs, depuis la trahison de son cher ami (Cinq-Mars), il ne sentait plus de goût à reprendre un favori, et il ne subissait pas d'autre influence que de celle la reine Anne d'Autriche, qui avait conquis sur lui, bien tardivement, une sorte

d'empire, par suite des bons conseils du cardinal Mazarin. Rien n'empêchait donc ce dernier d'entrer immédiatement en possession du crédit et de l'autorité que son illustre prédécesseur venait de lui léguer auprès du roi.

Deux jours après la mort de Richelieu (6 décembre 164e, Louis XIII écrivait, sous la dictée de Mazarin, aux ambassadeurs de France dans les cours étrangères : *Ma principale pensée sera toujours d'user de la mesme vigueur et fermeté dans mes affaires que j'y ay gardées, autant que la justice et la raison me le pourront permettre, et de continuer la guerre avec la mesme application et les mesmes efforts que j'ay fait depuis que mes ennemis m'ont contraint de m'y porter, jusqu'à ce que, Dieu leur ayant touché le cœur, je puisse contribuer avec tous mes alliés à l'establissement du repos général de la chrestienté.* C'était bien la pensée de Richelieu, qui regrettait, à son dernier soupir, de laisser la France sans l'avoir affermie par une paix générale.

Dans la prévision d'une régence prochaine, plus longue que celle qui suivit la mort d'Henri IV, Mazarin avait eu déjà l'adresse et l'habileté de gagner la confiance d'Anne d'Autriche, en s'assurant l'affection personnelle de cette princesse fière et hautaine ; elle avait trop longtemps souffert de se voir dédaignée et souvent opprimée par les favoris du roi pour n'être pas sensible à la soumission respectueuse d'un ministre qui la replaçait à son rang, en quelque sorte. D'abord, elle avait conçu de l'éloignement pour celui qu'elle considérait comme une créature de Richelieu ; mais elle comprit le besoin qu'elle allait avoir d'un homme au courant de la politique, et elle lui accorda toute confiance. D'ailleurs, ainsi que le dit La Rochefoucauld dans ses Mémoires, *il avait eu le temps de se justifier auprès d'elle, par ses amis qui le servaient utilement et par des conversations secrètes, dont elle ne donnait de part à personne.*

Le roi ne pouvait plus se faire illusion sur son état de santé, qui lui annonçait la fin de son règne, et il en vint bientôt (20 avril 1643) à régler, en présence d'une nombreuse assemblée de princes, de seigneurs et de hauts dignitaires, l'administration du royaume pendant la minorité de son fils. Le lendemain, il désigna Mazarin pour présenter le dauphin au baptême avec la princesse de Condé. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain, et l'enfant, alors âgé de cinq ans, fut nommé Louis. Son père lui ayant demandé en le revoyant comment il s'appelait, le dauphin répondit naïvement : *Louis XIV.* — *Pas encore*, fit observer le roi avec douceur. Il ne survécut à Richelieu que cinq mois, et mourut le 13 mai 1643, à l'âge de quarante-deux ans, en se préoccupant beaucoup plus des détails minutieux de ses obsèques que des grands intérêts de la monarchie. Peu de jours après, pendant les funérailles de Louis XIII, on apprit que la bataille de Rocroy avait été gagnée par le duc d'Enghien sur les Espagnols.

Les commencements de la régence furent pleins de promesses et d'espérances. Les armées de la France étaient victorieuses sous le commandement du duc d'Enghien et du vicomte de Turenne ; les princes, naguère coalisés contre la royauté, semblaient maintenant d'accord pour la soutenir et la défendre ; la reine, conseillée et dirigée par Mazarin, se montrait bienveillante, gracieuse, libérale, pour tout le monde. Quant au peuple, qui prêtait l'oreille aux échos de la cour, il se réjouissait déjà d'une nouvelle ère de paix et de prospérité.

Dans un lit de justice tenu le 18 mai au Palais, Anne d'Autriche, vêtue de deuil, accompagnée des princes et des ducs et pairs, était allée, avec l'héritier de la couronne, prendre possession de la régence et se mettre, en quelque sorte, sous la tutelle du parlement qui, flatté, enorgueilli du rôle suprême qu'on semblait lui

offrir, ne songea point à réclamer l'exécution rigoureuse du testament de Louis XIII. C'était pourtant la régence absolue qu'on voulait attribuer à la reine, car Condé et le duc d'Orléans se levèrent, l'un après l'autre, **pour lui remettre tout le pouvoir et rendre ses volontés sans bornes**. Gaston se contentait du titre éphémère de lieutenant général du royaume, et chacun des princes croyait, à part soi, avoir des droits acquis à une action personnelle dans le gouvernement. Mais on ne tarda point à s'apercevoir qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait qu'une volonté, celle d'Anne d'Autriche, et qu'une direction, celle du cardinal Mazarin.

Mazarin, pendant les dernières années du règne de Louis XIII, avait toujours dissimulé sa réelle influence sous les discrètes allures d'une politesse sérieuse et muette. On s'accordait à faire l'éloge de son caractère affable et bienveillant, comme de son esprit fin et délié ; mais personne ne pouvait se vanter de le bien connaître, excepté la reine, qui lui portait la plus sincère amitié et qui comptait en toute chose sur son dévouement absolu. **Il avait sur elle**, dit Voltaire avec un sens et un tact exquis, **cet empire qu'un homme adroit devait avoir sur une femme née avec assez de faiblesse pour être dominée, et avec assez de fermeté pour persister dans son choix**.

La reine avait le même âge que lui ; elle était encore fort belle ; romanesque et passionnée comme une Espagnole, elle ne pouvait être indifférente aux sentiments de respectueux attachement qu'elle avait inspirés au cardinal. Son orgueil l'avait faite irascible et opiniâtre, quoiqu'elle sût, au besoin, dissimuler ses impressions et se soumettre, en apparence, à une nécessité de situation dominante ; elle ne changeait pas pour cela d'idée, ni d'intention, ni de but : ce qui explique sa persévérance invariable dans ses affections comme dans ses haines. Elle devait depuis longtemps se préparer à la régence, que Mazarin avait su lui faire pressentir, car elle se sentait incapable de gouverner par elle-même et elle avait besoin de compter sur un autre Richelieu, qui la déchargerait du fardeau et des embarras du gouvernement.

Une minorité devait, d'ailleurs, donner un nouvel aliment aux cabales de cour, que l'affaiblissement de la puissance royale, depuis la mort de Richelieu, avait laissé renaître, en ouvrant les portes des prisons d'État à plus d'un dangereux détenu ; mais ces cabales avaient changé de caractère, de tactique et d'objet. Ce n'était plus la guerre civile qui devait inévitablement résulter de la conspiration des mécontents ; c'était seulement un travail incessant d'intrigues qui se succédaient l'une à l'autre, où se mêlaient ensemble pour donner satisfaction à des ambitions aussi mesquines qu'insatiables. Pour les mécontents, que le ridicule avait déjà frappés en leur donnant la qualification d'Importants (fig. 109), il s'agissait moins de s'emparer du pouvoir que de tous les avantages qu'il serait possible d'en tirer à leur profit.

Le chef de ces Importants était le duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme, jeune prince de haute mine, mais de pauvre intelligence, inconséquent et vantard, capable de toutes les folies et de quelques bonnes intentions. Il se croyait tout permis parce qu'il avait l'audace de tout entreprendre ; il voulait marcher l'égal du roi, parce qu'il se disait aussi petit-fils d'Henri IV, et il tenait à la cour le premier rang de prince du sang, parce qu'il s'appuyait sur le crédit de M^m^o de Montbazou, qui partageait exclusivement, avec sa fille la duchesse de Chevreuse, la faveur de la reine. Il s'était entouré de brouillons et de factieux qui lui conseillaient de se débarrasser de la dangereuse rivalité de Mazarin auprès d'Anne d'Autriche. Mazarin fut averti des complots qu'on tramait contre lui, et il

dut les prévenir en faisant arrêter et conduire au donjon de Vincennes le duc de Beaufort, qui avait juré de le tuer de sa propre main.

Il y eut, en outre, plusieurs des partisans de ce prince, entre autres le vieux Châteauneuf, qu'on éloigna de la reine et qui furent invités à se retirer dans leurs terres. La duchesse de Montbazon avait été sacrifiée la première, sans que la reine essayât de la protéger contre la duchesse de Longueville, qui exigeait son renvoi et sa disgrâce. Min^o de Longueville avait pour elle, outre l'adhésion de Mazarin, l'influence considérable de sa mère, la princesse de Condé, et de son frère, le duc d'Enghien, le vainqueur de Rocroy. Anne d'Autriche ne songea même pas à intervenir en faveur de la duchesse de Chevreuse, autrefois sa confidente. *La souveraine, dit Mme de Motteville, était devenue sérieuse et dévote ; la favorite était demeurée dans les mêmes sentiments de galanterie et de vanité.*

L'évêque de Beauvais, que Louis XIII en mourant, avait mis à la tête du conseil, fut remercié et renvoyé dans son diocèse. Le surintendant des finances Bouthillier et son fils, le comte de Chavigny, sortirent en même temps du ministère, qui fut reconstitué par le cardinal avec des hommes d'État qu'il savait être à sa dévotion. Les principaux Importants, que le cardinal de Retz représente comme *quatre ou cinq mélancoliques qui avoient la mine de penser creux*, essayèrent encore de donner suite à la cabale du duc de Beaufort, mais ils perdirent le dernier appui qu'ils avaient dans l'intimité de la reine, quand Mme de Hautefort, qui persistait à les soutenir, se vit obligée, à son tour, de quitter la place et de disparaître de la cour, sur un ordre de Mazarin, qui la craignait plus que toutes les autres conseillères d'Anne d'Autriche. La querelle des duchesses de Montbazon et de Longueville eut un triste dénouement, dans un duel célèbre, où le duc de Guise et le comte de Coligny combattirent l'un contre l'autre, en plein jour, au milieu de la place Royale, sous les yeux des dames qui étaient les témoins de la lutte sanglante de ces deux vaillants champions. Ce duel, dans lequel Coligny fut blessé mortellement pour les beaux yeux de Mme de Longueville, semblait le prologue de la Fronde, où les femmes de la régence d'Anne d'Autriche allaient jouer un rôle si actif, en faisant de la galanterie française le mobile romanesque de la politique.

On ne pouvait plus douter que Mazarin fût désormais le seul guide, le seul inspirateur de tous les actes de la régence. Il pouvait achever, par la paix autant que par les armes, l'œuvre de Richelieu, et tandis que d'Enghien et Turenne (fig. i 10), les grands capitaines de leur temps, se mesuraient sur les champs de bataille de Fribourg et de Nordlingue, avec les meilleurs généraux de l'Espagne et de l'Allemagne, les négociations se poursuivaient à la fois à Munster et à Osnabruck pour la conclusion d'un traité qui donnait de nouvelles frontières à la France agrandie, en assurant une paix durable à l'Europe. Les négociations, que le comte d'Avaux et Abel Servien étaient chargés de suivre au nom de la France, c'était Mazarin qui les conduisait seul, avec beaucoup d'habileté, du fond du Palais-Royal, où il avait jugé utile de s'établir près de la reine, qui s'y trouvait plus en sûreté qu'au Louvre. Quant à lui, il habitait un petit corps de logis, dans une cour intérieure du palais, laquelle s'ouvrait sur la rue des Bons-Enfants et était gardée jour et nuit par de nombreuses sentinelles ; le complot de Beaufort contre sa vie l'avait averti de prendre des précautions de prudence, qui devinrent de plus en plus nécessaires, à mesure que s'envenimait le ressentiment de ses ennemis et que la voix publique le désignait plus spécialement à l'aversion de tous les Français.

On attribuait, en effet, à la reine, tout le bien qui se faisait, dans les choses du gouvernement, et l'on n'attribuait tout le mal qu'à lui seul. Un courtisan avait déclaré que la langue française pouvait se réduire à cinq petits mots : **La reine est si bonne**, et le peuple, parodiant cette flatterie, disait qu'il en fallait à peu près autant pour résumer la puissance du diable : **Le cardinal n'est pas bon**.

Mazarin avait, sans doute, à se reprocher de n'avoir pas pris à cœur la cause du peuple et de ne tenir aucun compte de ses misères, quand il avait autorisé et même provoqué les prodigalités des premiers temps de la régence. **On donnoit tout, on ne refusoit rien**, dit, à ce sujet, le cardinal de Retz. Les revenus de l'État étaient dévorés, par anticipation, pour plus de trois années, et cependant les dépenses s'élevèrent, dans le cours de cette première année, à 25 millions au-dessus du chiffre des dépenses de l'année précédente. Les abus et les désordres qui existaient dans l'administration financière, depuis qu'elle avait cessé d'être dans les mains de Sully, n'avaient fait que s'augmenter à l'excès, surtout après que l'Italien Particelli, qui déguisait sa nationalité sous le nom d'**Émery**, fut devenu contrôleur général ou surintendant des finances.

Particelli d'Émery surpassa tous ses prédécesseurs : il avait une prodigieuse imaginative pour créer de nouvelles taxes ; il retranchait arbitrairement une portion des rentes à payer par l'État, il empruntait à 15 et 20 pour cent, rendait les contribuables solidaires les uns des autres, faisait saisir et vendre les bestiaux et les instruments aratoires des laboureurs, et retenait en chartre privée les gens qui n'avaient pas le moyen de payer. On assure que, durant l'année 1646, 23.000 personnes avaient été ainsi emprisonnées, et que 5.000 moururent de faim et de maladie dans les prisons ! D'un bout de la France à l'autre, des cris de douleur et des malédictions s'élevaient contre le premier ministre, qui autorisait ces horreurs ou qui du moins n'y portait pas remède. L'indignation populaire eût été plus grande encore, si l'on avait soupçonné qu'il se faisait une large part dans le produit de ces impôts injustes et vexatoires, et que sa fortune particulière grossissait aux dépens de la fortune publique.

Bien que Mazarin n'eût rien changé à ses habitudes discrètes et mystérieuses et se fût fait, en quelque sorte, une existence close de toutes parts, le secret n'en était pas si bien gardé qu'il ne transpirât dans le public quelque bruit de ce rapide accroissement de fortune. On savait qu'une grande bibliothèque avait été formée, pour lui, par le savant Naudé, son secrétaire ; que de riches collections de tableaux de maîtres, de statues antiques, d'anciennes tapisseries, de camées et de pierres précieuses, étaient réunies par ses ordres. On apprit bientôt que le cardinal avait acheté, au prix d'un million, l'hôtel que le président Duret de Chevry avait fait construire à Paris, sur la rue des Petits-Champs, et qu'un autre président de la chambre des comptes, Jacques Tubeuf, venait d'agrandir en y ajoutant son propre hôtel. Une armée d'ouvriers et d'artistes, arrivés d'Italie, s'étaient emparés déjà de ces deux lits tels. et les badauds de Paris étaient aux aguets pour suivre les travaux de construction et d'embellissement, en se disant l'un à l'autre, que le palais Mazarin serait plus beau que le Palais-Cardinal, devenu Palais-Royal depuis qu'il était habité par le jeune roi, la reine et le premier ministre.

Mazarin ne prenait pas garde à ces haines populaires qui s'amassaient contre lui : il avait trop de mépris pour le peuple, d'où il était sorti, et qu'il confondait avec la canaille, suivant l'habitude des grands seigneurs. Il ne savait pas que le levain de la Ligue fermentait toujours au fond du cœur des bourgeois de Paris, et il osa imprudemment se mettre en lutte avec l'esprit de corps parlementaire, qui faisait

mouvoir à son gré toute la bourgeoisie. Il aurait pu voir, cependant, au mois de juillet 1644, un faible essai d'émeute parisienne, lorsque le peuple, irrité d'une taxe arbitraire et onéreuse qui frappait toutes les maisons bâties dans les faubourgs depuis un demi-siècle, se porta en masse sur le Palais, envahit la grand'salle en poussant des cris de mort contre d'Émery, et se montra dans les rues, armé de bâtons et vociférant. Ce fut ce jour-là même que la reine, effrayée de ces menaces et de ces excès, transporta du Louvre au Palais-Royal sa résidence ordinaire.

Quant aux désordres et aux émeutes qui avaient lieu dans les provinces à l'occasion de la levée des tailles, le cardinal n'en voyait rien et ne s'en inquiétait pas. Il n'ignorait point que la colère du peuple et des bourgeois s'exhalait contre lui en épigrammes et en vaudevilles satiriques ; c'est à ce sujet qu'il aurait dit ce mot fameux, qui eut des échos sinistres dans le ressentiment des Parisiens : **Ils chantent, ils payeront !**

Tout était tranquille du côté de la cour, où les Importants, avaient été remplacés par les Petits-mâîtres, qui s'étaient donné pour chef et pour modèle le duc d'Enghien : ils critiquaient tout d'un ton tranchant et d'un air bravache, mais ils ne songeaient pas à faire des menées politiques, se plaignant seulement de ce que la reine donnait trop de temps à ses dévotions, et pas assez d'éclat aux divertissements de la jeune noblesse.

Nous emprunterons à Mme de Motteville quelques détails sur la vie journalière de la reine depuis qu'elle était en paisible possession du pouvoir. Elle s'éveillait pour l'ordinaire à dix ou onze heures ; ses principaux officiers lui venaient faire leur cour, ainsi que certaines dames qui lui parlaient de charités, car ses aumônes étaient grandes. Puis elle se levait, prenait une robe de chambre, et, après avoir fait une seconde prière, elle déjeunait de grand appétit. Après avoir mis son corps de jupe avec un peignoir, elle entendait la messe fort dévotement et, cette action finie, elle venait à sa toilette. De temps en temps, elle gardait la chambre un ou deux jours pour se reposer. Elle ne dînait pas souvent en public, servie par ses officiers. Après son dîner, elle allait tenir le cercle, ou bien elle sortait et allait voir des religieuses. La reine se retirait ensuite en son particulier, et le cardinal venait s'entretenir, les portes ouvertes. Quand elle avait donné le bonsoir, elle restait en prière pendant plus d'une heure ; puis elle soupa à onze heures.

Au dehors, les armées de France poursuivaient le cours de leurs succès, et le congrès de Munster marchait lentement dans la voie que Mazarin avait ouverte pour arriver à une paix définitive. Mais il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, car les caisses de l'État étaient vides, et, pour les remplir, le contrôleur général d'Émery faisait appel aux ressources de son génie inventif, en créant de nouveaux impôts. En vain, touché de la misère du peuple, le parlement s'était réuni, malgré la défense de la reine, pour protester contre cet accroissement des impôts ; Paris était resté calme, bien que les corps de métiers eussent été taxés à plus de 700.000 livres, et le contrôleur général continuait le cours de ses entreprises financières.

Mazarin se croyait alors assez sûr de l'avenir pour faire élever auprès de lui trois de ses nièces et son neveu, que la reine avait accueillis avec empressement et qu'elle traitait comme ses propres enfants. Tandis qu'il faisait connaître à la cour ce que c'était que l'opéra italien et la musique italienne, ce qui coûta des sommes considérables, il laissait à son compère d'Émery liberté entière de battre monnaie, tantôt par des mesures vexatoires, tantôt par des édits bursaux presque insignifiants et même ridicules, tels que la création des charges de

contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin, et ces charges se vendaient cher, ainsi que l'octroi des lettres de noblesse.

Toutefois, ce calme ne devait pas être de longue durée, et déjà les artisans de troubles et de guerres civiles jugeaient le moment favorable pour exciter le peuple à l'insubordination, sinon à la révolte, en attaquant hautement la reine et son ami le cardinal, qu'elle soutenait contre le parlement. Les dispositions séditieuses du peuple et de la bourgeoisie parisiennes se traduisirent par une espèce d'émeute, aussitôt réprimée que commencée, le 12 janvier 1648, quand le jeune roi, à peine rétabli d'une maladie qui avait mis ses jours en danger, fut conduit, par sa mère, à Notre-Dame, pour assister à une messe d'actions de grâces. La veille même, la reine avait vu son carrosse entouré d'un groupe de femmes de la lie du peuple, qui l'outragèrent, en l'invitant à chasser soi/ Mazarin.

D'autres indices de sédition témoignaient de la sourde irritation qui régnait dans Paris. Ainsi, toutes les nuits, on entendait, dans les rues, des coups de feu, et le jour, les abords du Palais étaient encombrés d'une foule remuante et grondante. La création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes avait exaspéré le parlement, qui refusa d'enregistrer cet édit.

Le parlement fit plus : il s'entendit, pour la résistance, avec les cours souveraines, la chambre des comptes, la cour des aides et le grand conseil, qui s'unirent [par la considération de la confraternité](#). L'arrêt d'union, rendu, le 13 mai 1648, par toutes les chambres assemblées, fut cassé par le conseil des ministres, qui voulait mettre ordre à la coalition séditieuse de la haute magistrature. Mazarin avait protesté, dans le conseil, contre cet arrêt d'union, qu'il déclarait attentatoire aux droits de la royauté ; mais, comme il prononçait le français à l'italienne, il répétait toujours l'arrêt d'ognon, ce qui eut des échos moqueurs à la cour. Le parlement ne persista pas moins à maintenir sa décision [pour servir le public et le particulier, et réformer les abus de l'Etat](#).

On apprit tout à Coup que le duc de Beaufort s'était échappé du donjon de Vincennes, et qu'il recommençait, plus audacieux que jamais, ses brigues et ses complots, avec les anciens chefs des Importants. Le parlement avait l'air de les soutenir, lorsqu'il osait adresser des remontrances à la reine, par une députation qui fut reçue au Palais-Royal, mais qui n'y trouva que des reproches et des menaces de la part de la reine elle-même. Anne d'Autriche alla jusqu'à dire aux envoyés du parlement, que [si les séditeux persistoient, elle en feroit un chastiment si exemplaire, qu'il en seroist mention à la postérité](#).

En dépit de ces menaces, Mazarin poussait doucement à la conciliation, et il pria le duc d'Orléans, le grand agitateur du règne précédent, d'intervenir auprès des magistrats réfractaires. Après deux jours de délibérations parlementaires et de conciliabules secrets, la reine déclara qu'elle consentait à l'exécution de l'arrêt d'union, pourvu que les assemblées des quatre cours souveraines terminassent promptement la besogne qu'elles avaient à faire. Les magistrats coalisés, fiers de leur triomphe, prononcèrent souverainement la suppression des intendants créés par Richelieu, et demandèrent la diminution des impôts, en établissant une chambre de justice, pour faire rendre gorge aux financiers. La reine s'inclina devant la volonté du parlement de Paris, appuyé par les cours souveraines et par tous les parlements de France. Mazarin n'osa même pas faire entendre sa voix en faveur de Particelli, qui fut destitué le 10 juillet et remplacé, à la surintendance des finances, par le duc de la Meilleraye, auquel il ne laissait que des caisses vides, avec 130 millions de dettes.

Le parlement était désormais le maître de la situation.

Le duc d'Orléans avait repris beaucoup d'autorité auprès de la reine, qui s'indignait des attentats de ces *robins* contre le pouvoir royal et qui voulait que ce pouvoir fût respecté. *M. le cardinal est trop bon*, disait-elle ; *il gastera tout, pour toujours ménager ses ennemis*. Mazarin prêchait tout haut la modération et la prudence, en reprochant à la reine *d'être brave comme un soldat qui ne connaît pas le danger*. Mais ce n'était qu'une manière de cacher son jeu et de prendre, au nom de la reine, des mesures coercitives contre les téméraires empiètements de la bourgeoisie de robe.

La nouvelle de la glorieuse victoire de Lens, remportée le 20 août par le prince de Condé contre les Espagnols, vint encourager la reine et son premier ministre à recourir aux moyens violents pour réduire à merci le parlement. Rien ne prouve mieux la coïncidence de ce succès avec un projet de répression vigoureuse des entreprises parlementaires, que ce mot du jeune roi Louis XIV, à propos de la victoire de Lens : *Le parlement en sera bien fâché*. Il était question, en effet, d'appeler Condé à Paris, avec quelques régiments de sa vaillante armée, pour mâter la bourgeoisie séditieuse et tenir en bride le populaire. On savait que le parlement préparait des remontrances au roi et semblait aspirer à mettre la main dans le gouvernement de la régence.

Mazarin jugea que la mesure était comble, et qu'on ne pouvait plus sans péril tolérer l'attitude factieuse des parlementaires.

Un *Te Deum* solennel devait être célébré, le 26 août, à Notre-Dame, pour la réception des drapeaux pris sur l'ennemi ; le parlement fut invité, selon l'usage. Cette cérémonie avait motivé un grand déploiement de troupes, qui remplissaient toutes les rues de la Cité. Dès que les membres du parlement furent rentrés à leur domicile, on procéda aussitôt à l'arrestation du conseiller Broussel et des présidents Charton et Potier de Blancmesnil, qui étaient considérés comme les chefs les plus dangereux de la faction parlementaire, et soupçonnés d'être les instruments des grands conspirateurs qui travaillaient sourdement à soulever le peuple. Le président Charton avait eu le temps de s'esquiver, mais Broussel et Potier de Blancmesnil furent mis dans deux carrosses, pour être conduits, sous bonne escorte, l'un à Vincennes, et l'autre à Saint-Germain-en-Laye.

La vieille servante de Broussel courut après le carrosse qui emmenait son maître, et ses cris ameutèrent le peuple, qui tenta de délivrer le prisonnier. Ce Broussel, qui n'avait de recommandable que les cheveux blancs et sa haine contre le ministère ou plutôt contre Mazarin, s'était rendu populaire en attaquant avec animosité tous les actes de la cour et en élevant ses attaques jusqu'à la personne de la reine. L'enlèvement de Broussel souleva donc tout le quartier de la Cité ; les portefaix et les gens de rivière accoururent, aux cris de liberté et de Broussel ; on ferma les boutiques, on tendit les chaînes des rues, on jeta des pierres aux soldats, les fenêtres se garnirent d'hommes armés.

Au bruit de cette émeute, le maréchal de la Meilleraye s'était avancé, à la tête des gardes de la maison du roi, jusqu'au Pont-Neuf, lorsque la foule ouvrit ses rangs pressés pour livrer passage au coadjuteur de l'archevêque de Paris, à Paul de Gondi, sire de Retz, qui était sorti de l'archevêché pour aller supplier la reine de faire mettre en liberté Broussel et Blancmesnil. On comprend que le coadjuteur, se rendant au Palais-Royal, à pied, en rochet et en camail, au milieu d'une bande de peuple fut assez mal reçu par la reine et par le cardinal : *en*

ayant été refusé, dit le *Journal du parlement*, comme il n'avoit pas de bonnes paroles à donner au peuple, il retourna chez lui par un autre chemin qu'il n'estoit venu.

La foule continuait à vociférer, à casser les vitres : on la laissa occuper la Cité, le quartier des Halles et la rue Saint-Honoré. La Meilleraye avait fait replier les troupes aux alentours du Palais-Royal, et pendant la nuit on fit venir 2.000 hommes d'infanterie, qui étaient cantonnés à quelques lieues de Paris. Cette nuit-là se passa dans le plus grand calme ; mais le coadjuteur tenait conseil, à l'archevêché, avec les principaux meneurs, pour aviser à ce qu'il faudrait faire, le lendemain, pour tirer parti de l'agitation du peuple.

Paul de Gondy, qui venait de faire son apparition sur la scène politique, était né conspirateur. Son orgueil et son ambition le poussaient aux entreprises audacieuses ; il enviait la fortune du cardinal Mazarin et il aspirait à prendre sa place auprès de la reine, qu'il croyait facile de subjuguier par la puissance de la fascination. Il n'en était pas, d'ailleurs, à son coup d'essai, puisqu'à l'âge de vingt-trois ans il avait été l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu. Ses espérances n'avaient pas de bornes ; car, ne comptant que des marchands enrichis parmi ses ancêtres, il ne se lassait pas de répéter : *Je suis d'une famille de Florence aussi ancienne que celle des plus grands princes*. Ce fut lui qui attira le parlement dans les cabales et le peuple dans les séditions, sans autre but que de renverser Mazarin et de devenir, à sa place, maître absolu du gouvernement.

Il est impossible de ne pas voir la main du coadjuteur dans les événements qui eurent lieu à Paris, le lendemain de la réception froide et dédaigneuse qu'on lui avait faite au Palais-Royal. De grand matin (27 août), le parlement était rassemblé, et deux membres de la compagnie, neveux du conseiller Broussel, lui avaient porté plainte au sujet de l'enlèvement de ce magistrat. Les bourgeois, la plupart en armes, sortaient de leurs maisons et venaient se mettre sous les ordres des colonels et capitaines de quartiers ; le peuple, très ému et très exalté, affluait de toutes parts et se portait aux abords du palais de justice.

On signala un carrosse, lequel, escorté de gens à cheval, essayait de traverser le Pont-Neuf : c'était le chancelier Seguier, qui allait enjoindre au parlement de cesser ses assemblées. Il fut obligé de mettre pied à terre, et la foule le poursuivit de grandes huées. Son escorte fut assaillie et maltraitée ; lui-même eut beaucoup de peine à se soustraire à ces violences, en cherchant un asile dans l'hôtel de Luynes, près du pont Saint-Michel. Le peuple assaillit l'hôtel, et le chancelier n'aurait pas échappé à ces furieux, si le maréchal de la Meilleraye, à la tête d'une compagnie des gardes, ne fût venu le délivrer et le ramener au Palais-Royal à travers une grêle de pierres.

Le bruit se répandit aussitôt qu'il avait été tué ; ce fut le signal du soulèvement des Parisiens : partout on s'arme, partout on élève, à chaque rue, des barricades, avec des tonneaux remplis de sable et de terre ; on monte des pavés à tous les étages des maisons : la ville entière offre l'aspect d'un camp retranché, dans lequel plus de cent mille hommes se distribuent les postes et se disposent à soutenir un siège. *Suivant tous les témoignages, deux ou trois heures avaient suffi pour faire passer Paris, du calme profond où l'aurore l'avait trouvé, à cet état qui avait déjà tout le caractère d'une victoire*. Les troupes reculent devant ces démonstrations menaçantes, et ne répondent pas même à des décharges de mousqueterie qui font tomber quelques soldats. Tout est morne et anxieux dans l'intérieur du Palais-Royal, où la reine et le cardinal ne savent que résoudre.

Alors le parlement, après ample délibération, sort majestueusement, [en corps de cour, avec robes et bonnets, les huissiers en tête](#), pour se rendre chez le roi. On lui fait place, on le salue de mille acclamations. La reine, à l'arrivée des magistrats, ordonne de les introduire en sa présence : elle les reçoit dans une attitude noble et fière. Le premier président Molé prend la parole, et conjure la reine de faire mettre en liberté Broussel et Blancmesnil comme l'unique moyen de sortir d'affaire. Anne d'Autriche répond que c'est au parlement seul de calmer l'agitation publique et que, s'il ne le faisait pas, tous ceux qui se trouvaient devant elle en répondraient sur leurs têtes. Le premier président insiste ; la reine s'irrite, refuse toute concession et passe dans une autre chambre. Mais Mazarin, qu'elle va rejoindre, la décide à entrer en pourparlers avec le parlement, qui peut seul s'interposer entre elle et le peuple révolté. Après de longs débats pour en venir à une entente réciproque, la reine consent à tout, si le parlement s'engage à ne pas siéger jusqu'aux premiers jours de novembre. Il s'agit d'en délibérer, et le parlement se met en marche pour retourner au lieu de ses séances.

Quand le peuple, qui attendait sa sortie, le voit revenir sans ramener le conseiller Broussel avec lui, on lui barre le passage, on le repousse, on lui crie qu'il ne sortira du Palais-Royal qu'avec Broussel libre ou le cardinal et le chancelier pour otages. Une partie des magistrats seulement rentre dans le Palais-Royal ; les autres jettent à terre leurs insignes et leurs robes pour s'esquiver dans la foule. On tient séance dans la grande galerie du Palais-Royal, sous la présidence du chancelier, et l'on rend un arrêt par lequel le parlement déclare qu'il ne s'occupera plus que des affaires courantes, ajournant tacitement toute autre discussion à la rentrée des vacances. Cet arrêt rendu, la reine fait délivrer des lettres de cachet pour le retour des prisonniers. Les parlementaires sont forcés de montrer ces lettres, pour que la foule leur ouvre passage.

On était arrivé ainsi jusqu'à sept heures du soir, et le peuple, qui ne se fiait pas trop aux promesses de la reine, passa la nuit sur ses barricades, en faisant bonne garde pour ne pas être surpris.

Le jour suivant (28 août), dès l'aube, le parlement était déjà réuni quand le président de Blancmesnil vint reprendre sa place dans la grand'chambre ; mais Broussel n'avait pas encore reparu, et le peuple le redemandait à grands cris. On le trouva dans l'église de Notre-Dame, qui priait à genoux devant un autel ; les bourgeois armés l'escortèrent jusque dans les salles du Palais, en criant : Vive Broussel ! Aussitôt le parlement ordonne : [Que chacun rouvre ses boutiques, et retourne à ses exercices ordinaires ; que les chaînes soient abaissées et les barricades défaites, avec défenses à tous vagabonds et gens sans aveu de piller aucunes armes et de s'assembler, sous peine de punition.](#) A midi, il ne restait plus aucune trace du désordre.

[Les trois journées des barricades étaient sans doute, fait observer Bazin, un événement fâcheux pour l'autorité royale ; elle avait voulu agir violemment, par surprise, et une résistance ouverte, forte, unanime, devenue en quelques instants menaçante et agressive, avait arraché publiquement de ses mains sa chétive capture. Au milieu de l'agitation causée par cet attentat impuissant, le mécontentement populaire avait certainement fait de grands pas. Il était parvenu jusqu'à des manifestations offensantes contre la personne de la reine, contre son ministre ; il avait proclamé dans la rue des principes tout à fait séditionnaires, des désirs complètement hostiles. Cependant, il était certain aussi que si la volonté du souverain avait été empêchée, si sa puissance avait été vaincue, personne du moins n'avait pu profiter de cette défaite pour établir son](#)

commandement sur la force immense qui venait de se révéler. Aucun chef n'avait paru, aucun nom n'avait rallié :es masses ; le parlement lui-même s'était compromis. Les gens de guerre s'étaient montrés fidèles, les gens de cour zélés jusqu'à la fanfaronnade. La position n'était donc pas désespérée, et beaucoup d'adresse, avec un peu de fermeté, pouvait en réparer le dommage.

Le parlement tint sa promesse et s'abstint de toute délibération relative aux derniers événements, mais le peuple et les bourgeois étaient trop fiers d'avoir fait trembler la cour pour ne pas s'attribuer toute la gloire de leurs barricades. C'était, pensaient-ils, un moyen infaillible qu'ils pourraient toujours employer avec succès pour obtenir du gouvernement pleine satisfaction à l'égard de tous leurs griefs. Les conspirateurs savaient aussi comment le peuple et les bourgeois leur serviraient d'instruments dociles et aveugles contre la cour.

Ces conspirateurs avaient déjà leur nom de parti : ils s'étaient qualifiés de Frondeurs, pour rappeler qu'il n'avait fallu qu'un coup de fronde du petit berger David pour mettre à bas le géant Goliath. Le roi avait à peine été nommé pendant l'émeute des barricades ; la reine seule était désignée au ressentiment des Parisiens ; on n'imputait qu'à elle l'audace d'un attentat contre Broussel, qui avait toujours été le défenseur de la cause du peuple. C'est alors que commença contre elle un effroyable débordement de chansons et de vaudevilles satiriques, qui passaient de bouche en bouche et allaient retentir jusqu'aux portes du Palais-Royal. Dans ces chansons, que les frondeurs s'acharnaient à multiplier et à répandre avec une atroce malignité, le nom de Mazarin était odieusement mêlé au nom de la reine, qui ne pouvait plus paraître en public sans être outragée.

Anne d'Autriche avait demandé, avec instance, que Condé fût averti de venir en toute hâte à Paris avec son armée. Mazarin s'y opposa, en disant que l'armée du prince était plus utile contre les ennemis que contre les Parisiens ; mais la reine, ne pouvant plus supporter le séjour de la capitale, où tout le monde semblait s'être tourné contre elle, résolut d'aller passer l'automne au château de Ruel, avec le roi et la cour (13 septembre). Le cardinal, prévoyant l'effet fâcheux de ce départ, prit les précautions nécessaires pour qu'il n'eût pas l'air d'une fuite, et une fois arrivé à Ruel, où il suivit la reine, il manda au parlement que le jeune roi étant malade, ses médecins lui avaient recommandé, dans l'intérêt de sa santé, de faire un séjour de deux mois à la campagne.

Les Parisiens furent très inquiets et très irrités quand on sut que la cour n'était plus au Palais-Royal. Ils apprenaient, peu de jours après, que Condé avait quitté son armée pour se rendre aussi à Ruel, et qu'on rassemblait des troupes destinées à faire le siège ou le blocus de Paris. Le parlement oublia sa promesse de s'abstenir de toute discussion politique jusqu'à la fin de ses vacances. Dans une séance (22 septembre), où le président Viole avait exposé les dangers que pourrait courir la capitale si le parti de la cour se préparait à l'attaquer de vive force ou par la famine, Blancmesnil s'écria que tout le mal venait d'un seul homme, et que le remède serait de remettre en vigueur l'arrêt de 1617, qui, après la mort du maréchal d'Ancre, avait interdit expressément de confier à un étranger l'administration du royaume. Le cardinal Mazarin avait été nommé par tous les assistants, et dès lors son nom revint dans les délibérations où le parlement ne visait qu'à humilier l'autorité royale.

En même temps, on publiait à Paris une des premières *mazarinades* qui aient paru, et dont M. de Retz était certainement l'auteur ou l'inspirateur ; elle était intitulée : *Requête des trois États du gouvernement de l'Île-de-France au Parlement* ; ce pamphlet anonyme, où les griefs contre Mazarin s'étaient en

huit pages pleines des plus violentes invectives, s'adressait au parlement, pour le supplier de faire des remontrances à la reine sur les grands malheurs et désordres déjà causés par le cardinal Mazarin, et sur ceux qu'il causeroit à l'avenir s'il demeurait plus longtemps dans cette domination illégale et violente où il s'estoit établi.

Mazarin comprit qu'il ne devait pas laisser le champ libre à ses ennemis : dans les conférences qui se tenaient à Saint-Germain pour dresser un compromis entre le roi et le parlement, il écouta, il signa tout ce qu'on voulut, pourvu que son nom ne fût pas prononcé dans cet arrangement amiable qui donnait satisfaction aux exigences impérieuses du parlement ; et, le 31 octobre, il ramenait la cour à Paris, sept jours après la signature, à Munster, d'un glorieux traité de paix — on l'appela plus communément traité de Westphalie —, d'après lequel, selon les expressions emphatiques de la *Gazette*, les François pourroient dorénavant abreuver paisiblement leurs chevaux dans le Rhin, et le roi faire, de là vers l'autre bout de son royaume, plus de cinq cents bonnes lieues françoises sur ses terres. Les habitants de Paris ne s'émurent même pas à la nouvelle de ce traité, qui rehaussait la grandeur de la France aux yeux de l'Europe : on n'était occupé que du retour du roi au Palais-Royal, ce qu'on regardait comme une soumission aux volontés du peuple et aux ordres du parlement.

Le cardinal ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était trop pressé de revenir à Paris.

L'attitude de la population était plus insolente et plus menaçante que jamais, et les projets des chefs de la Fronde s'annonçaient par des bruits sinistres et par des placards incendiaires. Les libelles imprimés en cachette commençaient à pleuvoir et tombaient dans toutes les mains. Aussi Mazarin fut-il le premier à reconnaître que le roi et sa mère n'étaient plus en sûreté au Palais-Royal. On décida donc que la cour quitterait Paris, pour se rendre à Saint-Germain. Le secret fut bien gardé, et, le 6 janvier 1649, jour des Rois, à quatre heures du matin, le carrosse d'Anne d'Autriche, où se trouvaient Louis XIV et son frère, arriva au Cours la Reine : les carrosses des princes et princesses, des ministres et des grands officiers de la maison royale, en un mot, de toutes les personnes de la cour, ne se firent pas attendre au rendez-vous, et deux heures plus tard tous les fugitifs étaient en sûreté dans le château de Saint-Germain. Là, rien n'avait été préparé pour recevoir un seul de ces hôtes nombreux, l'habitude étant toujours de démeubler les châteaux que l'on n'habitait pas. Durant plusieurs jours, la reine et ses deux fils couchèrent sur des lits de camp, tandis que les princesses et les dames de la cour n'eurent d'autre lit que des bottes de paille, et encore la paille devint bientôt si chère qu'on n'en pouvait trouver pour son argent.

A leur réveil, les Parisiens apprirent qu'ils n'avaient plus dans leurs murs ni roi, ni ministres, ni princes, ni princesses, à l'exception de la duchesse de Longueville, qui était restée presque seule dans l'hôtel de Condé ; on l'y avait laissée, sans se douter qu'il y eût des motifs cachés dans sa résolution, et qu'elle allait devenir un chef de parti.

Il y eut dans la ville un moment de stupeur et d'effroi. Les milices bourgeoises s'armèrent et sortirent dans les rues ; on courut d'abord aux portes de Paris pour les fermer et les garder, car le - bruit se répandait déjà que Condé, accompagné des maréchaux de la Meilleraye, de Gramont, du Plessis-Praslin et de Villeroy, s'était mis en campagne, afin de tenter un coup de main sur Paris avant que la ville fût en état de défense. On avait beau regarder dans la plaine, on ne voyait

paraître aucun corps d'armée, on n'entendait pas au loin le son des tambours et des trompettes : on se rassura.

Le parlement prit des mesures, à l'effet de maintenir la tranquillité de Paris et de pourvoir à sa sûreté. Le coadjuteur avait reçu l'ordre de suivre la cour à Saint-Germain : il fit grand éclat de son obéissance apparente aux volontés du roi ; mais, au moment où il montait en carrosse, le peuple intervint à point pour le faire rentrer à l'archevêché, en le saluant de mille acclamations. Le lendemain, un lieutenant des gardes du corps apporta au parlement, qui refusa d'en prendre connaissance, un message de la reine. C'était un ordre du roi qui transférait l'assemblée à Montargis. On décida que l'avocat général Talon et les autres gens du roi iraient à Saint-Germain, pour protester contre les calomnies dont leur corps était l'objet, mais ils n'allèrent pas au-delà d'un village au-dessous de Saint-Germain. Le chancelier, qui ne leur donna audience qu'après les avoir fait attendre en plein air, par le froid de la bise, leur annonça que, si le parlement n'obéissait pas, Paris serait assiégé par les troupes royales, qui occupaient déjà Saint-Cloud, Charenton et Saint-Denis.

Au retour de la députation, le parlement rendit à l'unanimité des voix, hors une, un arrêt, qui disait que de très humbles remontrances seraient faites au roi et à la reine régente, et qui signalait comme auteur de tous les désordres de l'État le cardinal Mazarin, **le déclarant perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son Estat, lui enjoignant de se retirer de la cour en ce jour, et dans huitaine du royaume ; et ledit temps passé, ordonnant à tous les sujets du roi de lui courir sus, avec défense à toutes personnes de le recevoir.** Cet arrêt fut crié à son de trompe dans tous les carrefours de Paris (8 janvier).

La guerre civile était déclarée.

Pour soutenir cette guerre, il fallait de l'argent. Le parlement commença par s'imposer lui-même et fournit une contribution de 750.000 livres ; les autres cours souveraines se taxèrent à proportion. On avait des armes, puisque l'Arsenal était au pouvoir du peuple. **Il fut ordonné de faire des retranchements aux faubourgs de la ville, en prenant les terres et héritages qui seraient nécessaires. Chaque maison ayant porte cochère fut obligée de fournir un cavalier monté et équipé ou 150 livres ; chaque maison à petite porte, un fantassin ou 30 livres.** Les soldats à enrôler ne faisaient pas faute dans les classes populaires, et l'on eut bientôt formé un régiment destiné à être employé au dehors de la ville, où les milices bourgeoises devaient rester cantonnées.

Les chefs arrivaient de tous côtés : le duc d'Elbeuf vint le premier se mettre au service du parlement : le prince de Conti et le duc de Longueville, qui n'avaient fait que s'arrêter quelques heures à Saint-Germain, prirent le commandement des recrues et des bourgeois, qu'on nommait déjà l'armée de Paris. Puis, la foule accueillit avec enthousiasme son héros, le duc de Beaufort, qui, depuis son évasion du donjon de Vincennes, s'était tenu caché dans le Vendômois. Le duc de Bouillon, le maréchal de la Mothe, le prince de Conti, et beaucoup d'autres grands seigneurs, accouraient pour servir la cause du peuple.

La belle duchesse de Longueville était l'âme de cette noblesse frondeuse. Rien, dit un écrivain, **ne semblait moins convenir à un pareil rôle, outre la condition de cette princesse, que son caractère indolent, paresseux, engourdi dans une molle admiration de soi-même, et n'ayant fait paraître encore que l'oisive activité du bel esprit.** Celui qui l'avait portée à une pareille résolution était La Rochefoucauld, alors plus connu sous le nom de prince de Marsillac.

Le premier fait d'armes, dont les Parisiens furent très fiers, avait été la prise de la Bastille défendue par vingt-deux soldats, qui fut battue en brèche par six petits canons ; le gouverneur capitula, et sortit de la place avec les honneurs de la guerre ; on le remplaça par le fils de Broussel (12 janvier). Le parlement n'avait pas perdu de temps pour l'exécution de son arrêt contre Mazarin : il ordonnait que tous ses biens meubles et immeubles fussent saisis ; après quoi, il invita tous les parlements de France à sanctionner son arrêt contre **le perturbateur du repos public**. Le coadjuteur avait fait appel, par l'intermédiaire de ses agents, à toutes les plumes vénales qui voudraient participer à cet effroyable déchaînement de libelles outrageants et calomnieux, qu'on allait voir naître et se succéder sans interruption pendant quatre ans, pour vouer au mépris et à la haine des Français le ministre étranger que la reine régente s'obstinait à conserver.

Il y eut, dans ces quatre années, plus de 4.000 *mazarinades*, la plupart rédigées et imprimées à Paris, puis colportées par toute la France, les unes sérieuses, emphatiques, éloquents, les autres burlesques, plaisantes et grossières, soit en vers, soit en prose, et dont l'effet fut immense au moment où elles parurent, parce qu'elles répondaient aux passions du plus grand nombre. Plus tard, le coadjuteur en faisait justice, en disant de ces instruments de guerre civile : **Je crois pouvoir dire, avec vérité, qu'il n'y a pas cent feuilles qui méritent qu'on les lise**. On prétend que Mazarin n'avait que du dégoût et de l'indifférence pour ces pamphlets, dont l'exagération ridicule atténuait l'effet ; on sait pourtant qu'il fut sensible au poème burlesque de la *Milliade*, composé par Scarron, qu'il avait pensionné généreusement, et le soin qu'il prit de faire publier par son bibliothécaire Naudé une réfutation vive et précise des principales attaques dirigées contre sa politique prouve combien il avait à cœur de détruire la fâcheuse impression produite par tant de libelles.

Cependant, la cour ne voulait pas prendre au sérieux la guerre de Paris. On racontait les anecdotes les plus plaisantes sur les étranges soldats qu'on avait levés à la hâte, pour les opposer aux troupes de Condé et du duc d'Orléans ; c'était la cavalerie des portes cochères. Cette armée improvisée commençait à sortir de la ville, sans s'éloigner beaucoup des murailles ; ses exploits se bornaient à l'enlèvement de quelques convois de vivres et au pillage de quelques maisons des champs. Elle portait sur ses enseignes cette devise bizarre : Nous cherchons notre roi. Une partie du régiment levé par le coadjuteur, qui était aussi archevêque de Corinthe, fut battue près de Longjumeau ; ce qui fit appeler cette défaite **la première aux Corinthiens**. Toutes les forces de Paris allèrent se mettre en bataille dans la plaine de Picpus quand on apprit que Condé se portait sur Charenton, qui fut emporté à la pointe de l'épée et presque aussitôt abandonné par les vainqueurs, après un combat assez sanglant ; mais l'armée de la Fronde n'osa pas se mesurer avec l'armée royale et se retira sans coup férir (8 février).

Cette affaire, peu glorieuse pour les rebelles, disposa le parlement à la conciliation, et, malgré les intrigues du coadjuteur, qui cherchait à l'entraîner ainsi que les princes dans une sorte de ligue avec l'Espagne, mécontente du traité de Munster, en faisant luire à leurs yeux l'espoir d'une intervention de l'armée de Turenne, les conférences ouvertes à Ruel aboutirent à un accommodement entre la cour et les parlementaires (11 mars). Le premier président Molé ne craignit pas d'outrepasser ses pouvoirs, en signant cette transaction : il ne savait pas que Turenne, abandonné de son armée, avait dû se réfugier chez le landgrave, pour n'être pas retenu prisonnier par ses propres

soldats, mais il savait que la cour était instruite de l'alliance projetée des frondeurs avec l'Espagne, par l'arrestation d'un écuyer du prince de Conti et par la saisie des lettres de l'archiduc Léopold.

Quand Molé vint rendre compte de sa mission au parlement, les princes s'indignèrent de ce que leurs intérêts particuliers n'eussent pas été mieux sauvegardés. La grand'salle du Palais était envahie par le peuple, qui faisait rage ; et le premier président, dont la fermeté ne faiblit pas un moment dans cette journée, aurait été mis en pièces s'il s'était montré. On lui proposa de se retirer par une issue dérobée, mais il s'y refusa fièrement, et comme le coadjuteur se disait incapable d'apaiser la foule qu'il avait ameutée : *Eh ! mon bon seigneur*, repartit Molé en raillant, *dites le bon mot seulement, et vous en viendrez à bout*. Le coadjuteur harangua cette foule furieuse, lui dit tout ce qui devait la toucher et tout ce qui pouvait la tromper, fit en un quart d'heure trente personnages différents, *menaça, commanda, supplia*, et ouvrit enfin un passage au premier président, qui, précédé des huissiers et suivi des membres du parlement, sortit sain et sauf du Palais. Parmi les clameurs qui l'accompagnaient, on entendit pour la première fois retentir le cri de *Vive la République !*

Il y eut encore de nouveaux débats au parlement, et de nouveaux attroupements autour du Palais ; la paix n'en était pas moins signée, et les princes, pour y adhérer, imposèrent au cardinal des conditions plus ou moins exorbitantes. On n'épargna ni l'argent ni les promesses avec eux. Enfin, cette paix fut criée à son de trompe, dans les rues de Paris, le 2 avril : le peuple en avait pris son parti ; les feux de joie, les salves d'artillerie et le Te Deum le mirent en liesse. L'armée de la Fronde fut licenciée le lendemain, et le parlement se remit à juger des procès.

Les princes, généraux de la Fronde, avaient tous fait assez pauvre figure pendant la guerre civile, à l'exception du duc de Beaufort, qui se signala par une grande bravoure et dont la popularité s'en accrut. On ne parlait de lui, à la cour, que sous le nom de *roi des halles* ; mais le peuple l'admirait et l'adorait à tel point, que la paix n'eût pas eu lieu si ce brave prince eût voulu s'y opposer. Il ne fut même pas nommé, non plus que le coadjuteur, dans les articles accessoires du traité.

La tranquillité fut prompte à se rétablir dans toutes les villes et les provinces qui avaient obéi au mouvement insurrectionnel de la Fronde ; toutefois, quoique Paris eût repris sa physionomie ordinaire et que chacun ne songeât qu'à ses affaires, il n'était pas question du retour du roi dans sa capitale. La reine régente avait déclaré qu'elle préférait mourir plutôt que, d'y rentrer. Ce fut pour la distraire et la calmer que le cardinal Mazarin la conduisit à Compiègne, avec le roi. Il avait l'intention de se rendre à l'armée d'Allemagne, car si les ratifications du traité de Munster avaient été échangées, la paix n'était pas encore terminée avec l'Espagne, et l'archiduc Léopold, qui avait eu l'espoir de conclure une alliance offensive et défensive avec la Fronde, par l'entremise du coadjuteur et du prince de Conti, allait continuer la guerre en Flandre. Condé n'avait pas consenti à reprendre son commandement, mais il s'était engagé à ramener le cardinal à Paris. Le cardinal attendait le moment de l'inviter à tenir sa promesse, dès qu'il aurait décidé la reine à revenir avec lui au Palais-Royal. Il alla d'abord à Saint-Quentin, visiter l'armée qui se préparait à faire campagne contre les Espagnols, et il fut reçu avec les mêmes honneurs qu'on avait rendus à Richelieu devant la Rochelle.

Dès lors, il jugea que l'heure était venue de retourner à Paris.

Un maître des cérémonies prévint le parlement et le corps de ville que l'entrée solennelle aurait lieu le 8 août 1649 ; le corps de ville, suivi de cinq cents bourgeois à cheval en housses et habits noirs, alla, sur la route de Saint-Denis, attendre le cortège royal. La reine était sur le devant du carrosse, avec Mlle de Montpensier, fille unique du duc d'Orléans ; à la portière, du côté de la reine, se trouvaient le roi, le duc d'Anjou et le duc d'Orléans ; à l'autre portière, Condé et le cardinal Mazarin. Ce fut, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, un véritable prodige que l'entrée du roi en ce jour, et une grande victoire pour le ministre. Le Mazarin, si haï, fut regardé attentivement de ceux qui suivoient le roi ; ils se disoient les uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent jamais vu : Voilà le Mazarin ! Les uns disoient qu'il étoit beau, les autres lui tendoient la main et l'assuroient qu'ils l'aimoient bien ; d'autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé.

Condé se croyait quitte désormais de ses engagements avec la reine, et dès lors il n'appartint plus qu'aux caprices de sa sœur, la duchesse de Longueville, et aux intérêts de sa maison ; il s'éloigna immédiatement du cardinal, et donnant carrière à son caractère mutin, malicieux et narquois, il se posa en adversaire du premier ministre, qu'il se faisait un plaisir de contrecarrer en toute occasion et qu'il affectait d'accabler d'impertinences. Un jour, en prenant congé de lui, il le toisa d'un air sardonique et lui dit en ricanant : *Adieu, Mars*. Il ne pardonnait pas sans doute à Mazarin d'être allé au camp de Saint-Quentin jouer le rôle d'un général d'armée. Son ressentiment s'était aussi tourné contre la reine : il la bravait, il se moquait d'elle. Les épigrammes et les bons mots ne coûtaient pas à Condé : il faut supposer qu'il s'en permit quelques-uns qui le brouillèrent avec la reine et le cardinal, auquel il aurait écrit, dit-on, une lettre provocatrice portant cette adresse insolente : *All' illustrissimo signor Facchino*. Une réconciliation n'était plus possible, et la cour songeait à se rapprocher des principaux chefs de la Fronde et du duc d'Orléans, pour lesquels Condé, qui ne ménageait personne, témoignait un dédaigneux mépris.

Le parlement se trouvait un peu en dehors de ces cabales et de ces intrigues, mais il n'attendait que l'occasion de rentrer en scène. Il ne fallait pour cela que voir reparaître les armes dans les mains des bourgeois, et agiter le fantôme des complots de la cour. Des bruits de tentatives d'assassinat contre le duc de Beaufort, contre le prince de Condé et contre un conseiller au Châtelet nommé Guy Joly — cette dernière affaire imputée à la cour et imaginée dit-on, par la prétendue victime elle-même —, mirent en présence devant le parlement et devant le public les partis qui se rejetaient mutuellement l'accusation.

Bientôt la mésintelligence fut au comble entre les princes et la cour, qui prit le parti violent de faire arrêter Condé, son frère Conti et son beau-frère le duc de Longueville. Cette arrestation arbitraire, que le coadjuteur n'osa désapprouver tout haut, eut lieu le 18 janvier 1650, au Palais-Royal, où les trois princes avaient été mandés par la reine pour assister à une séance du conseil privé ; et pendant qu'on les arrêta au nom du roi, Anne d'Autriche était en prières dans sa chambre, avec son fils. Les prisonniers furent conduits à Vincennes ; le peuple, en apprenant leur emprisonnement, fit des feux de joie et des réjouissances, parce qu'il regardait ces trois grands seigneurs comme les plus redoutables ennemis de la Fronde.

Mazarin s'était presque réhabilité par ce coup d'État, et les frondeurs disaient gaiement, qu'il ne falloir plus haïr le cardinal, puisqu'il avoit cessé d'être Mazarin.

Celui à qui la postérité a décerné le titre de grand, le vainqueur de Rocroy et de Lens, le premier capitaine de son temps, n'était pas populaire à Paris, mais son nom imposait le respect et l'admiration à toute l'Europe. On eût souhaité le voir à la tête des armées de la France, alors qu'il était enfermé au donjon de Vincennes. Sa mère, la princesse douairière, quoique frappée d'un arrêt d'exil, s'était obstinée à rester à Paris, pour porter elle-même au parlement une requête suppliante, et pour lui demander justice de l'arrestation illégale des princes ; sa femme, qu'il avait eu le tort grave d'humilier sous prétexte qu'elle n'était pas de condition assez illustre, avait traversé la France, en bravant mille périls, pour se réfugier à Bordeaux, où, avec l'aide des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, elle soulevait le peuple en faveur des prisonniers ; sa belle-sœur, la duchesse de Longueville, sortait de France et y rentrait avec une armée espagnole, commandée par Turenne. La situation de la cour était difficile et menaçait de devenir très grave.

Mazarin avait eu l'adresse de s'éclipser, en quelque sorte, du gouvernement, en laissant l'autorité royale dans les mains du duc d'Orléans, tandis que Mme de Longueville et Turenne traitaient avec le roi d'Espagne (20 avril), en s'engageant réciproquement à ne pas mettre bas les armes, **que monsieur le Prince ne fût hors de prison et qu'on n'eût offert une paix juste et raisonnable à l'Espagne**. Le roi n'avait pas d'armée pour faire face à tant d'adversaires, et l'on dut mettre en gage les pierreries de la reine, afin de payer la solde arriérée des régiments suisses. Le parlement de Paris et tous les parlements de France inclinaient à protester contre la prison des princes.

Le cardinal fait face à tout : il trouve des soldats et des généraux pour combattre les forces de la sédition, qui commence en Normandie, qui éclate ensuite en Picardie, qui menace de s'étendre en Bourgogne, et qui s'allume avec plus de violence en Guyenne. C'est la reine, c'est le roi, qu'il met à la tête des troupes et qu'il conduit lui-même contre les partisans du prince de Condé, tandis qu'il oppose le maréchal du Plessis au maréchal de Turenne, qui avait pris le titre de **lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes**. Après avoir fait transférer au château de Marcoussis les prisonniers que Turenne allait tirer de Vincennes, il pacifie en trois mois la Guyenne et fait rentrer Bordeaux dans l'obéissance du roi (1^{er} octobre). Il pardonne aux rebelles et traite avec eux, sans les pousser au désespoir.

On le voit, après le traité de Bordeaux, dans le même carrosse que le duc de Bouillon, le duc de la Rochefoucauld et Lenet, un des ardents auxiliaires de la cause des princes. **Qui auroit pu croire, Messieurs, leur dit en souriant le cardinal, qui auroit pu croire, il y a seulement huit jours, que nous serions tous quatre aujourd'hui dans le mesme carrosse ? — Tout arrive en France !** répond la Rochefoucauld, qui méditait déjà son livre des *Maximes*. Ce mot spirituel résumait d'avance tout ce qui devait se passer jusqu'à la fin de la Fronde.

Le cardinal rentra seul à Paris (31 décembre 1650), où les frondeurs s'étaient réunis contre lui avec les partisans des princes : tout le prestige de ses succès militaires était déjà perdu. Le roi et la reine, qu'il croyait ramener en triomphe, n'ont plus même la puissance de le soutenir contre Retz et Gaston. Il s'indigne, sort une fois de son caractère doux et placide, et, en présence du duc d'Orléans, que la reine avait appelé au Palais-Royal, maudit les brouillons de la France, en leur appliquant les noms de Cromwell et de Fairfax. Le coadjuteur, qui avait compté sur sa promotion au cardinalat, accuse Mazarin de lui avoir enlevé le chapeau de cardinal : il excite le parlement à demander hautement la liberté des

princes et l'éloignement du ministre étranger ; le duc d'Orléans est muni de pleins pouvoirs pour obtenir de la reine régente cette double concession.

Mazarin, dont le peuple attache les portraits au pilori et à la potence, comprend qu'il n'est pas en sûreté au Palais-Royal : accompagné de deux gentilshommes, il se retire à Saint-Germain, où il espère que le roi et la reine ne tarderont pas à le rejoindre. Mais le parlement rend un arrêt qui l'exile de France, et dans la nuit du 9 au 10 février 1651, les milices bourgeoises entourent le Palais-Royal et y retiennent prisonniers le roi et la reine. Mazarin se résigne : **lui, timide et tremblant aux approches d'une disgrâce, se retrouve ferme et patient dans la disgrâce même.** Porteur d'un ordre de la reine, il se rend au Havre pour annoncer aux princes qu'ils sont libres, et Condé ne tire de lui d'autre vengeance que de le saluer, en adieu, d'un immense éclat de rire.

Ne sachant trop où chercher un asile, et dans l'attente d'une lettre de la reine qui le rappelât, Mazarin fit quelque séjour à Doullens, puis à Clermont-en-Argonne. Les princes étaient rentrés à Paris, et le cardinal n'avait plus que des ennemis intéressés à son éloignement définitif. Sur un avis de la reine, il se hâta de passer la frontière. Le jour même où le parlement le poursuivait d'un nouvel arrêt plus violent que les autres, pour informer plusieurs crimes d'État à lui imputés, et pour se saisir de sa personne, Mazarin avait trouvé une splendide hospitalité dans le château de Bruhl, appartenant à l'électeur de Cologne, et c'était encore lui qui dirigeait les affaires de France, par l'entremise des nombreux agents de sa politique, qu'il avait laissés auprès de la reine régente, notamment le secrétaire d'État le Tellier, Servien et Lionne. En même temps, il entretenait une correspondance secrète avec Anne d'Autriche, qui lui conservait un attachement inaltérable. Le prince de Condé avait dès lors rompu avec la cour, après avoir essayé d'arracher au roi des concessions qui devaient annihiler l'autorité royale : il refusa de paraître au lit de justice dans lequel Louis XIV déclarait à treize ans sa majorité (7 septembre 1651), et partit pour son gouvernement de Guyenne avec le projet d'y préparer la guerre civile.

Le roi avait été forcé, en se déclarant majeur, de confirmer l'arrêt du parlement contre Mazarin. Celui-ci se plaignit d'un tel acte de faiblesse, dans une lettre restée célèbre, avec plus d'éloquence peut-être que de sincérité. **Le roi et la reine, écrivait-il le 26 septembre, m'ont déclaré un traître, un voleur public, un insuffisant, et l'ennemi du repos de la chrétienté, après les avoir servis si fidèlement. Si je puis obtenir d'eux ce qui ne se refuse pas au dernier des hommes, qui est d'être entendu et qu'on me fasse mon procès dans les formes, afin qu'étant coupable je lave de mon sang les crimes que j'aurais commis, c'est la seule et la plus grande grâce que je saurais recevoir. Je demande l'honneur qu'on m'a ôté, et qu'on me laisse en chemise, renonçant de très bon cœur au cardinalat et à mes bénéfices, desquels j'enverrai la démission avec joie, consentant volontiers d'avoir donné à la France vingt-trois années du meilleur de ma vie, toutes mes peines et le peu de bien que j'avais, et de me retirer seulement avec l'honneur.** Il est difficile de ne pas croire que le roi ne fût toujours d'accord avec Mazarin pour tous les actes de son gouvernement, puisqu'il envoyait secrètement à son ancien ministre les pouvoirs nécessaires à l'effet de traiter avec les Espagnols en son nom, au moment même où, dans la déclaration publique qui inaugurait sa majorité, il rejetait sur le cardinal tous les griefs de la Fronde contre la régence d'Anne d'Autriche.

Ce fut certainement Mazarin qui détacha du parti des princes le maréchal de Turenne (fig. 129), lequel devint le général en chef de l'armée du roi. Condé en

conçut tant de dépit, qu'il ne balançait plus à lever l'étendard de la révolte dans son gouvernement de Guyenne, et il en ressentit plus d'une fois un terrible remords, comme l'indique son propre aveu, recueilli par Bossuet dans l'oraison funèbre de ce grand capitaine : **J'étais entré en prison le plus innocent des hommes ; j'en suis sorti le plus criminel !**

La Fronde se divisait alors en trois partis : celui de la vieille Fronde, représenté par le duc d'Orléans, le coadjuteur, le parlement et la bourgeoisie de Paris ; celui de monsieur le Prince ; dans lequel les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld s'étaient jetés comme des héros de roman ; et celui de la cour, qui avait pour lui le duc de Bouillon et Turenne. La reine, d'après le conseil de Mazarin, n'hésita pas à opposer le roi en personne, au prince de Condé, le souverain au sujet rebelle. Le roi, en partant de Paris, avait enjoint formellement au cardinal de venir le rejoindre à l'armée ; et le cardinal, qui faisait faire des levées d'hommes dans le pays de Liège et sur les bords du Rhin, se mit en campagne au mois de décembre, pour obéir au roi, avec 6.000 soldats portant sa couleur, l'écharpe verte, qui annonçait que ces troupes étaient à sa solde et sous ses ordres. Il s'avance, sans rencontrer d'obstacle, de Sedan à Rethel, et pénètre en Champagne, où les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté viennent prendre le commandement des renforts qu'il amène au roi.

Le parlement de Paris, en apprenant que Mazarin est en France, renouvelle contre lui l'arrêt rendu en 1569 contre l'amiral Coligny, et défend, sous peine de mort, de lui livrer passage ou de lui donner asile ; mesure qui ne suffit pas à arrêter la marche du petit corps d'armée du cardinal, qui arrive enfin à Poitiers, auprès du roi et de la reine (30 janvier 1652).

La guerre civile eut pour théâtre les rives de la Loire, d'Angers à Orléans, d'Orléans à Bléneau, où Condé faillit enlever le roi lui-même avec toute la cour, et enfin d'Étampes à Paris, où la vieille Fronde populaire, soutenue par le parlement et dirigée par le duc de Beaufort et le coadjuteur, semblait n'avoir plus de liens avec la nouvelle Fronde, qui n'était qu'une lutte entre Condé et Turenne. Mazarin avait fait du coadjuteur un cardinal (février 1652), sans réussir à le faire rompre avec le parlement. Les intrigues et les négociations continuaient, tandis que les deux armées manœuvraient l'une contre l'autre, avec une merveilleuse stratégie, sans en venir à une bataille décisive.

Cette bataille eut lieu pourtant, sous les murs de Paris, qui voulait se désintéresser des résultats d'une lutte exclusivement militaire, dans laquelle la cour seule pouvait former des vœux et des espérances. Le jeune roi assistait, avec Mazarin, des hauteurs de Charonne, au sanglant combat livré à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652). Condé, forcé de battre en retraite devant les forces supérieures de Turenne, allait se voir obligé de mettre bas les armes, si Mlle de Montpensier, la grande Mademoiselle, n'avait obtenu de son père, le duc d'Orléans, un ordre écrit pour faire tirer le canon de la Bastille contre Turenne victorieux, et pour ouvrir les portes de la ville à Condé, qui put s'y réfugier avec ses troupes en déroute. Des deux côtés, la perte fut énorme et, comme on avait combattu de près, la noblesse y avait une grande part.

L'entrée des troupes de Condé dans Paris reculait encore une fois le dénouement pacifique de la guerre civile le parti des princes était maître de la ville, où le parlement ne pouvait plus traiter avec le roi et signer la paix, au moyen d'une transaction qui avait été presque convenue avant le combat du faubourg Saint-Antoine. Tout le monde voulait pourtant la paix, mais on n'avait jamais été plus exaspéré contre Mazarin ; on accusait même le parlement de *mazarinisme*, et

c'était à qui le maudirait le plus. Les bourgeois et les marchands surtout se repentaient d'avoir fait la Fronde : **Voilà quatre ans, disaient-ils, que le parlement nous a excités pour ses intérêts particuliers ; il nous a valu le siège de Paris, l'absence du roi, la ruine de notre trafic ; qu'il fasse la paix et nous tire de notre misère, ou nous l'assommerons !**

Les princes demandaient à la ville d'embrasser leur cause et de leur fournir l'argent nécessaire pour continuer la guerre, et la ville faisait la sourde oreille. Ils soulevèrent la populace, qui se répandit dans les rues, en forçant tous les passants à arborer à leur chapeau un petit bouquet de paille, qui était l'emblème de l'union des princes et du peuple. Une assemblée des notables devait avoir lieu à l'hôtel de ville le 4 juillet, pour accepter cette union avec les princes, à laquelle la plupart des délégués étaient hostiles. Condé et Gaston d'Orléans s'efforcèrent de changer les dispositions de l'assemblée, et, n'y réussissant pas, ils sortirent, en disant à la foule, du haut du perron : **Ces gens-là ne veulent rien faire pour nous, et sont des mazarins. Faites-en ce que vous voudrez !** On en fit un affreux massacre, et les milices bourgeoises n'osèrent pas venir à leur secours.

Le but poursuivi par les princes était atteint : tout tremblait devant eux ; Paris leur appartenait, et le parlement obéissait à leurs ordres. Le président Molé, devenu garde des sceaux, fit savoir au parlement que le roi avait permis au cardinal de se retirer ; mais cependant le cardinal retardait toujours son départ. Les princes, de leur côté, annonçaient leur soumission au roi, pourvu que Mazarin sortît du royaume. La chasse au Mazarin recommença dans le parlement, qui ordonna de reprendre la vente publique du mobilier et des objets d'art du cardinal, en mettant sa tête à prix. Le conseiller Broussel, qui avait été l'infatigable agitateur de la Fronde, en était venu enfin à diriger l'action du parlement, qui donne à Gaston la lieutenance générale du royaume et qui nomme Beaufort gouverneur de Paris.

Condé, après avoir entamé avec la cour des négociations que ses caprices et ses exigences faisaient échouer, persiste dans sa rébellion et joint ses forces à celles des Espagnols, qu'il appelle en France pour continuer la guerre civile. Le roi ne s'oppose plus au départ du cardinal, qui va s'établir à deux pas de la frontière, dans la ville de Bouillon.

Le cardinal de Retz, qui s'était éloigné des princes et qui restait dans l'inaction depuis plusieurs mois, se rattache tout à coup au parti de la cour et conduit à Compiègne une députation de son clergé, pour prier le roi de revenir au milieu de son bon peuple de Paris. Puis il se fait chef d'une espèce de conspiration, dans le but d'ouvrir les portes de Paris au roi, malgré les résistances de Gaston et du duc de Beaufort ; il travaille le peuple et la bourgeoisie au profit de la cour, et fait crier Vive le roi ! dans les rues, pendant que le signe de ralliement des princes, la paille, est remplacé par un papier blanc, qui devient l'emblème royaliste. L'armée de Condé s'éloigne de la capitale, et le roi rentre au Louvre dans la soirée du 21 octobre 1652.

Le lendemain, le duc d'Orléans partit pour Blois, et le parlement enregistra un nouvel édit d'amnistie, en réclamant certaines réserves contre les princes qui portaient encore les armes contre le roi ; mais il lui fut **interdit de prendre dorénavant connaissance des affaires générales de l'État et de la direction des finances, et de rien ordonner ou entreprendre contre ceux qui en auraient l'administration, à peine de désobéissance.** Par arrêt du 13 novembre, Condé fut déclaré criminel de lèse-majesté et un mois plus tard, le 10 décembre, le cardinal

de Retz, qui s'était remis à cabaler, se vit arrêté au Louvre et conduit à Vincennes.

Tout annonçait tellement, dit Bazin, le rétablissement complet de l'autorité dans la capitale du royaume, qu'on était déjà presque inquiet de n'y pas voir reparaître le premier ministre. Il eut encore la coquetterie de se faire attendre quelque temps. Il était allé rejoindre l'armée de Turenne, qui assiégeait Bar-le-Duc, et il assista à la reprise de cette ville, ainsi qu'à celle de Sainte-Ménéhould et de Château-Porcien. Le 3 février 1653, le roi vint à sa rencontre jusqu'au Bourget, et le conduisit au Louvre dans son carrosse.

La fin de la guerre civile, qui se prolongea jusqu'à la soumission de Bordeaux (31 juillet), termina les troubles de la Fronde et inaugura glorieusement le règne de Louis XIV, sous les auspices de son premier ministre.

CHAPITRE VI

FINANCES, INDUSTRIE, COMMERCE

Administration financière de Sully. — Mesures prises par Henri IV en faveur de l'industrie et du commerce français. — Désordres financiers pendant la régence de Marie de Médicis ; États généraux de 1614. — Les finances sous Richelieu. — La Fronde ; misère et dilapidations. — Mazarin et Fouquet. — Colbert.

On a vu comment Sully avait justifié la confiance que lui accordait Henri IV, en s'attachant à faire une guerre implacable aux abus de toute nature qui régnaient dans les finances depuis tant d'années, et qui n'avaient fait que s'accroître durant les troubles de la Ligue. On jugera de la situation financière de la France par le chiffre de la dette publique : en 1598, elle formait une masse de plus de 348 millions de ce temps-là, ce qui correspondrait à environ 1.254 millions en monnaie actuelle.

Le nouveau surintendant fut obligé de s'armer d'une résolution inflexible, pour arrêter le pillage des deniers de l'État et pour faire rendre gorge aux voleurs : il avait affaire à une **effrénée quantité d'officiers, qui détruisoient tous les revenus du roi** ; il avait affaire à d'anciens partisans, qui tenaient à vil prix les gabelles, les cinq grosses fermes, les péages des rivières, etc., **par l'intelligence d'aucuns du conseil, lesquels y avoient part** ; enfin, il avait affaire à de puissants personnages, gouverneurs de provinces et grands seigneurs, qui levaient des impôts qu'ils avaient établis à leur profit et de leur seule autorité. C'est ainsi que le duc d'Épernon touchait, dans son gouvernement de Guyenne, 60.000 écus de taxes arbitraires, sans lettres patentes du roi. Sully y mit ordre, et il eut à répondre, dans le conseil même, aux insolentes réclamations de d'Épernon. Sa réponse fut celle d'un soldat, décidé à faire respecter avec son épée les droits de son autorité administrative. Henri IV était alors à Fontainebleau ; il écrivit à son ministre, que si M. d'Épernon osait l'appeler en duel comme il l'en avait menacé, c'était le roi qui viendrait en personne lui servir de second.

Le roi, à cette époque, ne recevait pas les deux tiers des sommes que les trésoriers percevaient en son nom sur la masse des différents impôts, et sur la taille seule, qui devait se monter annuellement à 16.230.000 francs, il y avait, en 1597, un arriéré de plus de 20 millions. Il fallut toute l'activité, toute la persévérance, toute l'adresse de Sully, pour équilibrer, avant tout, la recette et la dépense, en payant les dettes énormes de l'État et en comblant le déficit effrayant qui existait dans tous les services publics. Le surintendant des finances avait obtenu ces grands résultats en cinq ans, par le fait seul de nombreuses réformes dans la perception des impôts.

En 1602, les tailles avaient été réduites de 1.400.000 écus, ainsi que le constate le préambule de l'édit de la même année ; et cependant, tout en réduisant les tailles et les gabelles à mesure que s'accroissait la prospérité publique, l'habile ministre avait pu, à force d'économies, payer 100 millions de dettes du roi, et créer en numéraire un fonds de réserve qui dépassait 16 millions en 1610. Le revenu ordinaire de la France n'était pourtant alors que de 26 millions (environ 130 d'aujourd'hui).

La situation prospère des finances se trouvait au niveau de celle de l'industrie et du commerce, qui devaient surtout leurs progrès rapides à l'influence directe d'Henri IV et à ses intelligentes innovations. Sully ne partageait pas toujours à cet égard les idées et les vues du roi, mais il n'avait garde de les contrarier ; il se bornait à essayer de les modifier, dans de longs entretiens. Au sortir des guerres civiles, en 1595, la plupart des manufactures françaises étaient ruinées, et celles qui n'avaient pas arrêté tout à fait le travail ne produisaient que des marchandises de qualité inférieure et peu abondantes. Tout ce qu'on fabriquait de draps grossiers et d'étoffes communes suffisait à la consommation restreinte des pauvres gens. La fabrique de Rouen conservait seule, en France, le privilège de faire des draps fins, que n'égalait pas ceux de l'Angleterre, mais qui étaient alors presque dédaignés, car le luxe et la mode voulaient qu'on portât de la soie au lieu de drap ; or, la France ne fabriquait pas d'étoffes de soie ; elle ne savait plus même employer ses belles laines pour faire des serges et des étamines de bonne qualité, ses beaux chanvres pour faire des toiles fines, ses excellents cuirs, naguère si bien tannés, pour faire de bonnes chaussures ; on ne faisait plus rien que de grossier et d'imparfait, la main-d'œuvre s'était comme perdue, et les matières premières passaient, à l'état brut, en Italie, en Suisse, en Flandre et en Angleterre, pour revenir, toutes fabriquées, sur le marché français, au détriment de l'industrie nationale.

Les Anglais, disait Barthélemy Laffemas dans son *Règlement général pour dresser les manufactures* (1597), *font apporter en ce royaume telle abondance de leurs manufactures de toutes sortes, qu'ils en remplissent le pays, jusqu'à leurs vieux chapeaux, bottes et savattes, qu'ils font porter en Picardie et en Normandie, à pleins vaisseaux, au grand mespris des François et de la police. Où l'on peut remédier par l'establisement du commerce et manufactures.*

Laffemas, après avoir constaté, dans ce même mémoire, la décadence de l'industrie française, notamment dans le rayon de la capitale, avait proposé au roi d'établir, en chaque ville, une chambre de commerce, pour réveiller l'émulation des anciennes communautés d'arts et métiers, et, en chaque chef-lieu de diocèse, un grand bureau des manufactures, des marchands et artisans, pour concentrer et diriger les efforts de l'industrie locale ; mais il demandait, en même temps, la prohibition absolue des marchandises étrangères dans le royaume. Tel était aussi le vœu de l'assemblée des notables de Rouen, en 1596, ainsi que des délégués des manufactures de la Touraine et du Languedoc.

Henri IV accueillit ce vœu général, et rendit, en 1599, un premier édit qui défendait l'importation d'aucune marchandise manufacturée d'or, d'argent et de soie. On n'avait pas songé que l'usage des bas de soie et des draps d'or et d'argent était général à la cour et dans la riche bourgeoisie. La fabrique de Lyon commençait à peine à façonner quelques draps d'or et d'argent ; celle de Tours ne produisait encore qu'une petite quantité de bas de soie, à des prix exorbitants. Il y eut donc un cri de colère et d'indignation chez les consommateurs, comme chez les marchands qui ne pouvaient plus vendre ni

acheter. Le roi fut assiégé de réclamations contre le nouveau système prohibitif, que les contrebandiers se chargeaient déjà de battre en brèche : *J'aimerois mieux, disait-il, combattre le roy d'Espagne en trois batailles rangées, et que tous ces gens de justice, de finance, d'escrivoire et de ville, et surtout leurs femmes et leurs filles, que vous me jetteriez sur les bras par vos défenses.* Moins d'un an après, il révoqua son édit malencontreux, en ne faisant porter la prohibition que sur les draps et étoffes d'argent et d'or.

Alors il revint à ses larges idées et aux plans de Laffemas. Voici, d'après l'historien Poirson, sur quelles bases il arrêta le programme des réformes : 1° Donner par l'industrie des moyens d'existence à toute la classe pauvre de la nation, qui soutenait quelque temps sa misérable vie par l'aumône et la terminait par la faim ; 2° retenir en France l'énorme quantité de numéraire que l'industrie étrangère en tirait, et empêcher que le tribut annuel qu'on lui payait n'égalât ou ne dépassât tous les bénéfices de notre agriculture restaurée ; 3° au lieu de recourir à la prohibition contre les étoffes de soie devenues un des besoins généraux, se mettre en mesure d'avoir de quoi en faire dans le royaume ; 4° à cet effet, multiplier la graine de vers à soie et les mûriers, dont la feuille servait de nourriture aux vers ; 5° établir partout des manufactures, et gagner le prix de la fabrication. Quant aux fabriques d'objets de première nécessité, le roi résolut de les étendre par la forte direction d'un conseil central, par de bons règlements et par une protection incessante.

Malgré l'obstination et les résistances de Sully, Henri IV s'occupa d'acclimater en France l'industrie de la soie. Après avoir donné lui-même l'exemple dans les allées du jardin des Tuileries, il fit planter des mûriers dans les provinces méridionales, où cette culture réussit à merveille ; il fit acheter de la graine de ver à soie dans le Levant, et donna aux habitants de la Provence la faculté de créer, des magnaneries sur le modèle de celles qui étaient si florissantes en Italie. Il prit ces différentes mesures à la suite de ses entretiens avec un gentilhomme du Languedoc, Olivier de Serres, qui avait acquis, par une longue pratique, la réputation de l'homme le plus habile dans l'économie agricole. Laffemas, son argentier, avait été nommé contrôleur du commerce (1602), et il devait faire agir les commissaires désignés pour répandre par toute la France la culture du mûrier et l'élevage des *magnans*, ou vers à soie. Les fâcheuses prédictions de Sully, qui jugeait cette innovation préjudiciable à l'agriculture et impraticable dans nos climats, ne se réalisèrent pas, et bientôt la soie indigène alimenta abondamment les manufactures françaises. Celles de Lyon fabriquèrent des soieries qui ne le cédaient en rien aux soieries d'Italie et qui pouvaient être vendues à un prix bien inférieur.

Henri IV avait pourtant consenti, malgré lui, à donner raison aux préjugés économiques de son premier ministre, qui croyait défendre les intérêts de l'agriculture, en renouvelant les lois somptuaires contre le luxe ; mais Sully vint à reconnaître son erreur, et le roi favorisa la fabrication des draps d'or et d'argent, qu'il avait d'abord prohibée. Il fonda à Paris, sur l'emplacement de la place Royale actuelle, une grande manufacture modèle, où les draps d'or et d'argent étaient fabriqués, ainsi que les plus riches étoffes de soie, par d'habiles ouvriers qu'il faisait venir de Venise et qu'il avait logés dans les galeries basses du Louvre. Cette manufacture modèle encouragea la concurrence des manufactures de Lyon, de Tours, de Troyes et d'autres villes, où l'on travaillait la soie aussi artistement que dans les Flandres et en Italie. En 1620, la fabrique de Lyon, après avoir satisfait à la consommation intérieure, fournissait encore l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et le Portugal, avec un bénéfice annuel

pour la main-d'œuvre que l'on ne peut estimer à moins de 130 millions d'à présent.

Henri IV ne s'arrêta pas dans la voie qu'il avait ouverte à l'industrie : il voulut rendre à la France les fabriques de tapisseries de haute lisse, qu'elle avait eues autrefois pour la décoration de ses hôtels et de ses châteaux, et dont il n'existait plus à Paris qu'un seul atelier, dirigé par un excellent élève ou *apprentif*, pour la conservation de son art vraiment national ; il fit plus, il appela les meilleurs ouvriers de Flandre, avec l'intention de créer à Paris même une manufacture de tapisseries flamandes, en leur assurant une subvention de 100.000 livres. *Tant pour les commoditez que Sa Majesté leur a donnez que pour se faire valoir eux-mêmes*, dit Laffemas dans son *Recueil de ce qui s'est passé à l'assemblée de commerce de Paris*, ils y apportent toute diligence : il ne se pourroit jamais rien voir de mieux, ni pour les personnages, auxquels il semble qu'il ne manque que la parole, ni pour les paysages et histoires, qui sont représentés d'après le naturel. Le roi établit, en outre, au Louvre une fabrique de tapis de Turquie et de Perse, qui fut l'origine de la célèbre manufacture de la Savonnerie.

La commission du commerce engagea le roi à fonder une manufacture de toiles fines à la façon de Hollande, avec les lins de France, et elle n'hésita pas à lui prédire qu'il en proviendrait un grand trésor pour le royaume, en l'affranchissant ainsi de l'importation des marchandises étrangères. Henri IV eut également la bonne pensée de faire renaître les manufactures de verre, de cristal et de glaces à miroir, que Henri II avait créées à Saint-Germain, et dont il restait à peine un souvenir dans les imitations imparfaites qu'on en faisait encore à Nevers et à Lyon. Le duc de Nevers avait conseillé lui-même au roi de s'emparer d'une fabrication aussi importante et de la propager en France. Une manufacture royale de cristal et de glaces fut donc établie à Melun, avec privilège pour la confection et la vente de ces objets en verre, accordé à des Italiens qui devaient diriger la fabrication confiée à des ouvriers français.

Les encouragements que le roi ne se lassait pas d'octroyer aux industries de luxe, destinées à rivaliser avec les industries étrangères, ne l'empêchèrent pas de s'intéresser aux industries vraiment nationales, en corrigeant les défauts de la mauvaise fabrication et en relevant l'ancienne probité du commerce français, altéré et compromis durant les guerres civiles. Il avait donc, par lettres patentes du 16 avril 1601, chargé une commission tirée des cours souveraines, *de vaquer au rétablissement du commerce et manufactures*. L'industrie des draps et étoffes de laine, tombée en décadence, fut réformée et en partie rétablie ; on mit en œuvre de nouveaux procédés pour la fabrication du fer, du cuivre et de l'airain ; on repeupla de poisson les étangs et rivières ; des haras furent fondés en plusieurs localités. *Il y eut sous ce règne*, dit Poirson, *un élan d'invention, un essor de découvertes qui sont devenus le point de départ de tous les développements de l'industrie française dans les temps modernes*.

Henri n'avait pas encore essayé de reconstituer une marine militaire en état de protéger sa marine marchande ; et, pour défendre cette dernière contre les corsaires anglais dans l'Océan ou les pirates algériens dans la Méditerranée, il n'eut longtemps d'autre ressource que de délivrer des lettres de marque à des armateurs de Bretagne et de Provence. Cet état de choses prit fin par un traité pour la liberté du commerce, conclu avec l'Angleterre (1606), laquelle n'y consentit toutefois qu'à la condition que ses nationaux seraient exemptés du droit de 30 pour cent, qui frappait les marchandises françaises à leur sortie du royaume ; il en résulta que, si ce traité mit fin à la piraterie qui désolait le

commercé maritime, il permit à l'Angleterre de s'emparer du transport de nos marchandises dans les ports d'Espagne, au grand détriment de notre marine marchande.

Avec la Porte ottomane, Henri IV avait signé un traité plus avantageux, qui concédait aux Français la liberté entière du commerce, soit pour vendre, soit pour acheter, dans les Échelles du Levant ; toutes les autres nations de l'Europe n'étaient admises, par le passé, à fréquenter les ports de l'empire ottoman que sous l'aveu et le pavillon de la France. Les navires anglais qui n'auraient pas arboré ce pavillon eussent été capturés par la marine turque. Quant à la piraterie des États barbaresques, elle était absolument interdite, sous peine de mort.

De grands efforts avaient été faits pour affranchir de toute entrave et pour sauvegarder de tout péril le commerce des mers ; mais, trop indulgent aux prétentions opiniâtres de Sully, le roi eut le tort de maintenir, dans ses États, les douanes intérieures et une foule de péages tyranniques, que les provinces et les villes avaient établis sur leur territoire. On ne s'explique pas comment Henri IV et son ministre ne faisaient rien pour supprimer le péage du Rhône, lorsqu'ils projetaient de construire des [canaux nécessaires pour rendre les deux mers communicables par à travers la France](#), qu'ils consacraient de grosses sommes au rétablissement des routes et des ponts, et qu'ils commençaient la construction du canal de Briare, en adoptant pour principe l'utilité commerciale de la navigation des rivières, favorisée, en outre, par l'établissement de relais de chevaux pour le halage. Disons, à propos des routes, qu'elles avaient été partout plantées d'ormes, longtemps désignés sous le nom de [rosnys](#) et qu'en plusieurs endroits les paysans arrachèrent par cupidité ou par ignorance.

Des édits sévères furent promulgués, vers la même époque, pour protéger le commerce contre les banqueroutiers frauduleux, qui se sauvaient hors de France avec l'argent de leurs créanciers, ou qui détournaient leur actif en le faisant passer sur la tête de leurs femmes ou de leurs enfants. L'exemple de deux banqueroutiers fameux, Jousseaulme et Pingré, que l'extradition ressaisit en Italie et en Flandre, et dont le premier fut pendu, tandis que l'autre paya son crime du pilori et des galères, produisit une salutaire intimidation.

Le commerce, ainsi protégé, reprit bientôt sa vitalité, et un historien contemporain, Legrain, a représenté ainsi, dans sa *Décade de Henri le Grand*, les brillants résultats que l'administration du roi et de Sully obtenaient alors dans le commerce et dans l'industrie : [Henri introduisit plusieurs manufactures d'importance, dit-il, en quoy il monstra véritablement qu'il n'estoit pas seulement grand guerrier et grand homme d'Etat, mais aussi très grand politique et œconome. Conservant l'argent de la France, il tiroit l'argent des estrangers, par la vente des choses que la fertilité de la France produit en plus grande abondance qu'il ne luy en faut pour ses besoins. Et, de cet argent, il se fortifioit contre les estrangers mesmes, car on ne voyoit en France que pistoles, doubles ducats, ducats d'Espagne ; chevaliers et alberts des Pays-Bas ; jacobus, angelots et nobles d'Angleterre ; sequins de Pologne ; ducats d'Allemagne, dont les coffres du roy s'emplissoient, et les bourses des particuliers en estoient garnies.](#)

L'état prospère dans lequel Henri IV avait laissé les finances, l'industrie et le commerce, n'était plus qu'un souvenir, quatre années après sa mort. Les quinze ou seize millions qui formaient le fonds de réserve du trésor de la Bastille avaient été dévorés par la régence de Marie de Médicis. Malgré le rétablissement des édits bursaux et la triste ressource d'une foule d'exactions, la cour manquait

d'argent au moment où se réunirent à Paris les États généraux de 1614. C'étaient les pensions et les dons de toute nature qui avaient vidé les caisses de l'État et absorbé tous les produits de l'impôt.

La régente demanda d'abord aux trois ordres qu'ils ne l'empêchassent pas de distribuer à son profit les offices des trésoriers des pensions, offices dont le feu roi lui avait permis de disposer librement ; et, peu de temps après, on sut que ces offices étaient vendus, pour la somme de 1.800.000 livres, au bénéfice du maréchal d'Ancre, le favori de la régente. Un des députés vint alors raconter, en pleine assemblée des États généraux, que, durant les derniers troubles, ayant voulu, en sa qualité de trésorier de la généralité de Châlons, s'opposer aux levées de deniers que le duc de Nevers faisait dans son duché de Rethélois pour soudoyer la rébellion, le duc l'avait fait enlever par des soldats et promener sur un âne, habillé en fou, dans toutes les villes du duché. Cette piteuse aventure n'annonçait pas que la réforme des finances fût chose facile, alors que les États généraux réclamaient la surséance des pensions qui s'élevaient au taux des gagés de tous les fonctionnaires publics, la réduction de la taille, et la recherche des financiers coupables des plus horribles concussions.

Sully n'était plus là pour diriger les finances, et le président Jeannin, qui l'avait remplacé, déclara que, depuis la retraite de son prédécesseur, les finances étaient gouvernées aussi innocemment que jamais, éblouit l'assemblée par un imposant étalage de chiffres suspects, et se refusa enfin à fournir des comptes écrits, en se défendant de violer ce qu'on appelait le secret des finances. La recette totale de l'épargne, c'est-à-dire des revenus publics, montait, en ce temps-là, à 31 millions, sur lesquels l'impôt territorial en fournissait plus de 14, et il fut impossible cependant de faire la moindre réduction, malgré les vœux unanimes des trois ordres et surtout du tiers état, qui avait déposé dans son cahier les idées les plus justes et les plus neuves sur les finances, l'industrie et le commerce.

Pour les finances, le tiers état demandait qu'on en revînt au grand règlement de 1600 sur les tailles, et que les frais de perception fussent notablement diminués, que l'on restreignît les privilèges des personnes exemptes de payer leur quote-part ; qu'on abolît pour toujours les acquits au comptant, qui donnaient lieu à tant d'abus, de pertes et de déprédations ; que le fonds destiné au service des rentes ne fût jamais appliqué à un autre usage, etc. Pour le commerce, il demandait que les traites foraines, c'est-à-dire les douanes de province à province, cessassent d'exister, et que les bureaux des douanes fussent reportés aux frontières. Il s'agissait aussi d'établir sur des bases plus équitables le commerce maritime, en développant la marine marchande et en la protégeant mieux contre la piraterie. Pour l'industrie, le tiers état réclamait l'abolition des maîtrises et jurandes établies depuis 1576, et le libre exercice des métiers, sauf visitation des ouvrages et marchandises par experts et prudhommes, la sauvegarde des travailleurs contre les vexations exercées sur eux à titre de surveillance, et en même temps la garantie de la loyale fabrication des produits industriels. On est vraiment étonné de trouver une telle hardiesse de vues et de conceptions dans ce cahier du tiers état, rédigé par des magistrats et des avocats, au nombre desquels on ne comptait pas un seul marchand. En somme, les États généraux de 1614 n'eurent aucun résultat sérieux.

Douze ans plus tard, la situation financière de la France avait bien empiré, quoique Richelieu fût devenu premier ministre ; mais il n'avait pas le génie des finances et il en faisait l'aveu. A cette époque, la couronne s'était endettée de 50

millions, plutôt que d'aggraver les tailles et de suspendre les rentes ; la dépense annuelle de l'État s'élevait à 36 millions, et le revenu s'abaissait jusqu'à 16, par suite de l'aliénation successive des tailles, des aides et des gabelles. Ce fut en présence de ces embarras financiers que Louis XIII convoqua une assemblée des notables à Paris (2 décembre 1626), assemblée dont étaient exclus systématiquement tous les fauteurs des cabales de la cour, princes, ducs et pairs, et gouverneurs de province. Le cardinal n'hésita pas à exposer la véritable situation du gouvernement : il fallait, pour y porter remède, diminuer la dépense et augmenter la recette. Le roi et la reine mère consentaient à diminuer de 3 millions leurs dépenses personnelles. Quant à l'accroissement de la recette, il ne fallait pas songer à surcharger les peuples, **qui contribuent, dit Richelieu, plus par leur sang que par leurs sueurs, aux dépenses de l'État.**

Le ministre proposait donc à l'assemblée de chercher les moyens de racheter les domaines, les greffes, les droits et impôts, engagés à vil prix et produisant plus de 20 millions par an, et de reconstituer ainsi les revenus de l'État, pour n'avoir plus besoin d'édits bursaux ni de partisans, qui étaient le fléau des finances. Les réformes que proposait Richelieu furent approuvées par l'assemblée, qui applaudit surtout au projet de démolition des forteresses par toute la France : la tyrannie féodale et militaire, qui avait pesé pendant des siècles sur les classes pauvres et laborieuses, allait disparaître avec ces forteresses. Le peuple eût accepté, à ce prix, une surcharge d'impôts ; mais Richelieu déclara, au contraire, que l'intention du roi était de réduire les tailles. Il voulait, en outre, créer une puissante marine de guerre, pour protéger la marine marchande, favoriser la création **de bonnes et fortes compagnies de commerce**, en un mot, **rétablir le commerce, amplifier ses privilèges, et faire en sorte que la condition du trafic soit tenue en l'honneur et considération qu'il appartient, afin que chacun y demeure volontiers, sans porter envie aux autres conditions, enfin diminuer les charges du pauvre peuple.**

Malgré ces promesses, les réformes annoncées dans l'assemblée des notables de 1626 ne commencèrent à s'opérer qu'en 1634, et il avait fallu jusque-là user d'expédients et augmenter considérablement l'impôt direct ; en 1634, le roi supprima 100.000 offices, jugés inutiles et onéreux, en remboursant avec des rentes les titulaires de ces offices ; on créa aussi des rentes pour dégager le domaine et les autres revenus aliénés. Puis, **le gouvernement**, dit Henri Martin dans son *Histoire de France*, **publia sur les tailles le règlement le plus large, le plus sage et le plus populaire qui eût paru depuis Henri IV.** C'était la suppression presque complète de tous les privilèges nobiliaires, ecclésiastiques et autres, qui dispensaient du paiement des tailles une multitude de propriétaires fonciers. Mais bientôt le roi se vit contraint de maintenir, par des édits postérieurs, le droit d'exemption aux gens d'Église, aux nobles, aux villes maritimes et frontalières, ainsi qu'à certaines personnes de la cour. La réforme financière n'avait donc pas produit les heureux effets qu'on en attendait. Le gouvernement, loin de liquider son arriéré, était obligé de recourir aux avances que les partisans lui faisaient chèrement payer ; il avait besoin de ressources extraordinaires pour faire face aux énormes dépenses d'une guerre permanente ; il battait monnaie, en créant des rentes, en vendant des offices de toute espèce, qui trouvaient toujours acquéreurs.

Cependant la misère était grande dans les villes comme dans les campagnes ; l'industrie avait subi de telles crises, depuis la mort d'Henri IV, que les plus habiles ouvriers s'expatriaient pour chercher du travail à l'étranger. Le commerce allait de mal en pis et manquait de capitaux ; il était, d'ailleurs, obéré par une

quantité de nouveaux droits qu'on lui avait imposés : droits de contrôle sur la bière (1625), droits sur le tabac (1629), droits de marque sur l'orfèvrerie (1631), droits de marque sur le papier (1633), etc. Pour remédier à ce fâcheux état de choses, un marquis de la Gombardière avait proposé au roi un *nouveau règlement général sur toutes sortes de marchandises et de manufactures*, consistant à établir, dans les principales villes du royaume, des bureaux et maisons communes pour y faire travailler continuellement dans les manufactures, et à faire choix des plus capables ouvriers pour les établir dans ces bureaux et maisons communes, pour que chacun d'eux puisse montrer et enseigner leurs arts et métiers aux peuples.

Il ne paraît pas que Louis XIII ait pensé à réaliser les projets économiques du marquis de la Gombardière. Les compagnies de commerce que le cardinal avait fondées, celle de Saint-Christophe en 1626, celle de la Nouvelle-France en 1628, n'avaient point assez bien réussi pour encourager le roi à établir des bureaux et maisons communes de travail industriel dans les principales villes de son royaume. L'industrie et le commerce ne pouvaient pas prospérer sous ce règne plein de troubles et d'agitations politiques. N'est-ce pas un piètre résultat de la diplomatie du grand ministre de Louis XIII qu'un traité de commerce avec le roi de Maroc (1er septembre 1635) ?

Richelieu cependant se félicitait, en adressant sa Succincte narration au roi, d'être parvenu à élever les finances, par des moyens héroïques, en fournissant tous les ans plusieurs millions de secours ou subsides aux princes étrangers alliés de la France et en subvenant à toutes les dépenses d'une guerre de cinq ans, qui avait coûté chaque année plus de 60 millions, *sans prendre les gages des officiers, sans toucher aux revenus des particuliers, et sans demander aucune aliénation du fonds du clergé*. A la fin de ce règne, le revenu de l'État s'était élevé à 80 millions, et Richelieu, à sa mort, laissait l'État endetté de 40 millions de rentes, avec un arriéré du revenu de trois années, consommé d'avance ; mais, sur sa fortune personnelle, il léguait au roi une somme de 1.500.000 livres, en disant, dans son testament, avoir plus d'une fois employé cette somme utilement aux plus grandes affaires de l'État.

Si Richelieu avait renoncé, pendant son long ministère, à entreprendre des réformes radicales en matière d'impôt, le cardinal Mazarin, qui, malgré la variété et l'étendue de ses aptitudes politiques, n'entendait absolument rien aux choses de finance, évita toujours de s'en occuper, dans tout le cours de sa carrière de premier ministre ; il laissait ce soin là aux agents spéciaux qu'il avait choisis : au sieur d'Émery, contrôleur général des finances ; à Fouquet, surintendant des finances ; à Colbert, son homme d'affaires, son secrétaire intime. Sous la régence d'Anne d'Autriche, les charges de l'État allèrent de mal en pis, augmentant sans cesse avec les dépenses. Ainsi le revenu de la France, qui s'élevait à 99 millions en 1642, monta, l'année suivante, à 124 millions, et le tiers de cette contribution énorme, représenté par des acquits au comptant, n'entraît pas dans les caisses de l'État Il en fut de même durant la Fronde, où la misère du peuple, surtout dans les campagnes, atteignit des proportions inconnues jusque-là ; il en fut de même après la Fronde, 'depuis la majorité de Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin.

On mourait de faim partout, à Paris comme dans les villes de province ; les paysans, qui laissaient la terre en friche et qui mangeaient de l'herbe, abandonnaient leurs maisons aux receveurs des tailles et se cachaient dans les bois. On ne s'explique pas comment on pouvait, au milieu de ce désarroi

universel, mettre des armées sur pied, fournir la solde des soldats et subvenir à tous les frais de la guerre civile. C'est à d'Émery, qui n'était autre que l'Italien Particelli, que la reine mère et Mazarin demandaient les moyens de faire face aux nécessités du gouvernement ? avec des emprunts usuraires et ruineux, ou bien de nouvelles taxes qui témoignaient de l'esprit inventif du contrôleur général. Il fallut pourtant, à deux reprises, sacrifier le contrôleur général aux colères du peuple de Paris, pressuré par le fisc.

Mazarin essaya de trois surintendants des finances avant de faire nommer Fouquet (février 1653), qu'il avait jugé plus habile et plus audacieux que tous les autres ; mais Fouquet, que l'intérêt et la reconnaissance engageaient à satisfaire aux exigences du premier ministre, ne pouvait pas relever l'administration financière aussi promptement que celui-ci l'aurait voulu : aussi, cinq mois après sa nomination, n'était-il pas encore en état de satisfaire aux demandes d'argent incessantes et immodérées que le cardinal lui adressait au nom du roi. Mazarin, dans une lettre à son secrétaire Colbert (juillet 1653), pressait le surintendant de lui envoyer un prompt secours de 100.000 écus au moins, et lui offrait, pour l'aider à trouver cette somme sur-le-champ, de mettre en gage ses pierreries ; mais Colbert répondait sèchement à toutes les lettres du cardinal : **Il n'y a pas d'argent**. Les choses changèrent en peu de temps : Fouquet sut créer autant de ressources qu'il en fallait pour contenter l'insatiable avidité de Mazarin, qui ne s'informait jamais des moyens employés pour tirer de l'impôt toutes les sommes que le surintendant mettait à la disposition du gouvernement. Le cardinal ne pouvait ignorer la vérité, mais il fermait les yeux et s'abusait lui-même, pour ne pas avoir à supprimer la source impure où il ne se lassait pas lui-même de puiser à pleines mains. Son secrétaire et intendant Colbert était trop honnête, en revanche, pour ne pas s'indigner de tant de monstrueuses prévarications, que Fouquet ordonnait ou autorisait, et que le cardinal n'avait pas l'air de soupçonner.

Après avoir vainement tenté d'abord d'éclairer Mazarin par des avis indirects, Colbert se décida enfin à écrire un Mémoire, destiné à rester secret, dans lequel il prouvait, d'une manière irréfragable, que la France payait 90 millions d'impôts dont le roi ne touchait pas la moitié, et que le surintendant était le principal auteur de ce vol manifeste des deniers publics. Le cardinal ne tint aucun compte de ces dénonciations catégoriques ; il écrivit seulement à Colbert de faire tout ce qui pourrait dépendre de lui pour vivre avec le surintendant en bonne amitié. Colbert était bien forcé de comprendre que le cardinal se refusait absolument à changer un état de choses qu'il avait toléré jusque-là, et que Fouquet continuerait à dilapider les deniers du roi. Il courba la tête, et attendit en silence que ce régime permanent de concussions financières conduisît l'État à une banqueroute inévitable.

On comprend que l'incroyable désordre des finances, pendant la minorité de Louis XIV, avait frappé de mort l'industrie et le commerce : les travaux des manufactures s'étaient arrêtés, même avant la Fronde, et ils ne reprirent peu à peu qu'au sortir de la guerre civile, en 1653. Une adresse des six corps des marchands de Paris, présentée au roi en 1654, montre que les manufactures françaises étaient dès lors en état d'envoyer à l'étranger une quantité considérable de marchandises : toiles, serges et étamines de Reims et de Châlons, futaines de Lyon et de Troyes, bas de soie et de laine de l'Ile-de-France et de la Picardie, soieries de Tours et de Lyon, castors de Paris et de Rouen, et toute espèce d'articles de mercerie, de quincaillerie et de pelleterie.

C'était le commerce d'importation qui avait aidé cette reprise de l'industrie nationale ; mais les résultats qui s'annonçaient d'une façon si avantageuse, trompèrent cruellement les espérances des marchands et de leurs commanditaires. Ainsi, le cardinal Mazarin eut à se repentir d'avoir écouté les conseils de Colbert, qui le poussait à favoriser la fondation de deux compagnies pour le commerce dans les Échelles du Levant et sur les côtes d'Afrique. Ces deux compagnies ne réussirent pas, et Mazarin perdit pour sa part plus de 600.000 livres. Il était assez riche de tout ce qu'il avait pris, durant huit ou neuf ans dans ses partages secrets avec Fouquet, qui se chargeait d'écumer les finances, pour ne pas s'affliger d'une perte aussi minime, puisque sa fortune particulière s'élevait à plus de 25 millions au moment de sa mort (9 mars 1661). Le legs qu'il fit de tous ses biens à Louis XIV n'était donc qu'une restitution posthume : *Je vous dois tout, Sire, avait-il dit au roi en mourant, mais je crois m'acquitter, en quelque manière, en vous donnant Colbert.*

FIN DE L'OUVRAGE